



Rapport annuel 2016

L'année en bref

En 2016...

... la BCV a continué à dégager de bons résultats malgré un contexte peu porteur caractérisé par la persistance des taux d'intérêt négatifs et des marchés financiers moroses

- Les volumes d'affaires ont légèrement progressé sur la plupart des segments clés de la Banque, en partie grâce à la bonne tenue de l'économie vaudoise.
- Les revenus ont toutefois été sous pression pour s'établir à CHF 967 millions, en raison de la persistance des taux d'intérêt négatifs, la morosité des marchés financiers et la focalisation de la gestion de fortune transfrontalière sur un nombre limité de pays.
- La bonne maîtrise des charges et la baisse des amortissements et des autres provisions ont permis de maintenir le résultat opérationnel, s'élevant à CHF 383 millions, à un niveau similaire à celui de 2015.
- Le bénéfice net s'inscrit à CHF 310 millions, en baisse de 8% par rapport à 2015 qui avait été marqué par des éléments extraordinaires, mais en hausse par rapport aux exercices 2013 et 2014.

... les agences de notation ont confirmé la solidité financière de la BCV

- Standard & Poor's a confirmé pour la cinquième année consécutive sa note à long terme AA avec une perspective stable.
- Moody's a également réaffirmé son Aa2 attribué une année auparavant, assorti d'une perspective stable.
- La BCV fait ainsi partie du cercle restreint des banques les mieux notées au monde, sans garantie explicite de l'Etat.

... la BCV a poursuivi son travail d'amélioration continue de ses processus clés dans le cadre du programme *stratégie2018*

- Plusieurs initiatives visant à améliorer l'expérience client ont vu le jour cette année, comme par exemple le raccourcissement du délai de traitement des demandes de crédits hypothécaires ou leur renouvellement en ligne, ou encore la possibilité de choisir et souscrire 100% en ligne à des placements.
- La Banque a pris une participation au capital de la nouvelle société TWINT SA, qui réunit les systèmes suisses de paiement mobile Paymit et TWINT.

... les actionnaires de la Banque ont reçu CHF 33 par action

- Le dividende ordinaire est passé de CHF 22 à CHF 23 par action et CHF 10 supplémentaires prélevés sur la réserve issue d'apports en capital ont été versés. Au total, CHF 284 millions ont été distribués aux actionnaires.
- Cette distribution, ajoutée à la performance boursière de l'action durant l'année 2016, fait ressortir un rendement total de +6,5%, soit cette année encore, l'un des meilleurs de toutes les valeurs bancaires cotées à la Bourse suisse.

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

Bilan ¹⁾ (en millions de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016
Total du bilan	39 483	40 177	41 819	43 418	44 085
Avances à la clientèle	27 829	28 729	29 720	29 457	29 849
Dépôts de la clientèle	26 544	27 557	28 532	28 877	29 245
Fonds propres	3 315	3 322	3 341	3 397	3 420
Masses sous gestion ²⁾ (en millions de CHF)					
Total des avoirs administrés	79 129	83 850	86 382	87 972	85 382
dans liquidités	23 369	24 469	24 547	24 900	26 009
dans actions	18 634	20 831	22 223	22 891	21 588
dans fonds de placement	17 156	18 120	20 064	21 164	19 812
dans obligations	15 713	15 207	14 182	13 156	11 029
dans autres	4 257	5 223	5 366	5 861	6 945
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	1 931	1 987	1 946	1 947	1 943
Compte de résultat ¹⁾ (en millions de CHF)					
Total des revenus	1 015	999	1 010	1 026	967
Charges d'exploitation	525	520	518	514	509
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	86	86	80	76	72
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3	41	34	37	3
Résultat opérationnel	401	353	379	399	383
Bénéfice consolidé	311	280	296	336	310
Ratios ³⁾					
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	n/a	n/a	105%	111%	113%
Ratio de levier	n/a	n/a	6.8%	6.7%	6.6%
Ratio de fonds propres – Tier 1 ⁴⁾	18.4%	17.8%	17.1%	17.6%	16.8%
Ratio de fonds propres – Capital total ⁴⁾	18.4%	17.9%	17.2%	17.7%	16.9%
Ratios sur le résultat					
Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	12.3%	10.8%	11.5%	12.0%	11.4%
Charges / Produits ⁵⁾	60.0%	60.6%	59.6%	57.2%	59.4%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	203.2	180.5	192.2	205.5	197.1
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.5%	8.5%	9.0%	10.1%	9.1%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	AA / négative	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Dès l'exercice 2015, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires; pour des raisons de comparabilité, les chiffres des années antérieures ont été retraités

²⁾ Les avoirs administrés de l'année 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en conservation simple

³⁾ Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur ces ratios, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère

⁴⁾ Dès le 1^{er} janvier 2013, calcul selon l'approche Bâle III

⁵⁾ Hors amortissement du goodwill

En 2011, la Banque a décidé de transformer une attention destinée à ses 2000 collaborateurs, à l'occasion de la période des fêtes, en une action annuelle commune de soutien, en leur nom, d'un projet humanitaire dans le monde. Le choix des projets ainsi que leur suivi sont assurés par une dizaine de collaborateurs qui se portent volontaires chaque année.

Le premier bénéficiaire de cette opération nommée «BCV Solidarité» a été la Fondation Swissclinical à La Tour-de-Peilz en 2012, qui a pu acquérir et équiper un atelier de fabrication de prothèses orthopédiques pour enfants handicapés et défavorisés à Stara Zagora, en Bulgarie.

En 2013, le choix de la BCV s'est porté sur la Fondation Friends of India à Nyon. Le projet a permis la construction d'une école, à Tirunelveli, au Tamil Nadu dans le sud de l'Inde, dont l'inauguration a eu lieu l'année suivante. Cette école, qui a été baptisée BCV International School en remerciement, accueille 480 élèves de 3 à 16 ans et prodigue un enseignement en anglais aux enfants de la région. Une école mixte, mêlant aussi les castes, pour instaurer une harmonie sociétale.

L'association suisse Achalay a été choisie en 2014 pour un projet de rénovation du foyer-ferme de San Andrés, au Pérou. Ce lieu accueille une cinquantaine d'enfants de 4 à 18 ans, issus des couches les plus défavorisées de la population locale, et en grande difficulté (orphelins, handicapés ou victimes de maltraitance).

En 2015, la Fondation Les Enfants de l'Arc-en-Ciel, basée à Lausanne, a été sélectionnée. Son centre scolaire de Cabrera, en République Dominicaine, qui accueille plus de 200 enfants défavorisés a été agrandi grâce au don de BCV Solidarité. Un quatrième bâtiment est venu s'y ajouter.

Il permet de compléter le dispositif existant et de recevoir les douze classes nécessaires pour scolariser les enfants pendant tout leur cycle d'études préuniversitaires.

En 2016, les collaborateurs de la BCV ont choisi le projet de l'Association Morija, sise au Bouveret. Celle-ci bénéficiera du soutien de la Banque pour agrandir le Centre Orthopédique pour Handicapés de Kaya, au Burkina Faso. Dans l'un des pays les plus pauvres du monde, où les personnes handicapées représentent 10% de la population, ce centre a pour objectifs la réhabilitation fonctionnelle et sociale des personnes en situation de handicap physique ainsi que la prévention de ce handicap. Chaque année, il accueille des centaines de patients, dont la moitié environ sont des enfants et des jeunes de moins de 20 ans. Concrètement, l'agrandissement consiste à construire deux nouveaux bâtiments d'ici l'automne 2017, l'un destiné à l'hospitalisation et offrant 30 lits supplémentaires aux 74 lits actuels, et l'autre dédié à un laboratoire, une pharmacie et une zone de stockage.

Particularité de ce projet, le bureau d'architectes genevois NOMOS, qui a développé les plans des nouveaux bâtiments, a prévu d'adapter la construction aux conditions et besoins locaux. Ni béton ni tôle, place aux briques en terre crue et à la pierre, matériaux immédiatement disponibles sur place et utilisés par la technique de la voûte nubienne. Cette technique ancestrale permet de réaliser des bâtiments répondant aux enjeux du développement durable, qui allient esthétique, confort thermique et solidité. Enfin, les travaux seront réalisés par des entreprises de la région, ce qui créera des emplois, dans un premier temps pour la construction, puis pour la rénovation et l'entretien par la suite.

Sommaire

Message des présidents	4
Votre banque	8
Portrait	8
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	11
Revue 2016	20
Environnement économique	20
La BCV dans l'année	32
Les secteurs d'activité	38
Gestion intégrée des risques	48
Gouvernance d'entreprise	60
L'action BCV	92
Données financières	96
Commentaires des comptes du Groupe	98
Comptes du Groupe	103
Comptes de la Maison mère	158
Organigramme	188
Organisation du réseau	190
Responsables régionaux	191
Agences	192

Message des présidents

Continuité et stabilité dans un contexte difficile

Malgré les événements qui ont marqué l'année 2016, l'économie mondiale a continué d'afficher une croissance modérée. Bien que les défis restent de taille, elle semble ainsi sur la voie d'une amélioration graduelle. Quant au canton de Vaud, il s'est à nouveau illustré par la flexibilité et la résilience de son tissu économique en dépit d'un franc toujours fort.

Le niveau des taux d'intérêt et les marchés boursiers ont été moins favorables pour l'activité bancaire. Mis à part une courte incursion en territoire positif du rendement des obligations de la Confédération à dix ans, les taux d'intérêt sont restés négatifs tout au long de l'année. Quant à la Bourse suisse, elle a affiché des performances mitigées.

Dans ce contexte, la BCV a néanmoins continué de réaliser de bons résultats, globalement supérieurs à ceux de 2013 et 2014. Les volumes d'affaires ont légèrement progressé. En revanche, en raison notamment des taux d'intérêt négatifs et de la moro-

sité des marchés financiers, les revenus ont reculé par rapport à 2015, à CHF 967 millions (-6%). Les charges d'exploitation ont baissé de 1% à CHF 509 millions. Tel que nous l'annoncions il y a une année, le résultat opérationnel et le bénéfice net se sont inscrits en repli en raison de l'absence d'éléments exceptionnels qui avaient fortement influencé les comptes 2015. Ainsi, le résultat opérationnel s'est établi à CHF 383 millions (-4%) et le bénéfice net à CHF 310 millions (-8%), toujours au-dessus de CHF 300 millions.

Qualité de service et services digitaux

Au-delà des résultats financiers, le travail de fond en vue d'améliorer la qualité de service et le fonctionnement opérationnel, ainsi que d'intégrer tous les canaux d'interaction avec les clients et d'enrichir l'offre digitale, a produit de nouveaux résultats. Au cœur de la *stratégie2018*, portée par les 2000 collaboratrices et collaborateurs de votre Banque, cette démarche a notamment permis l'an dernier un raccourcissement du délai de traitement des demandes de crédits hypothécaires. Depuis cette année,



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

ceux-ci peuvent aussi être renouvelés en ligne. Dans le domaine des entreprises, les processus d'octroi et de suivi des crédits ont été simplifiés. Dans l'ensemble de la Banque, les réclamations sont traitées selon un nouveau processus, plus rapide et plus systématique. Dans les paiements mobiles, la BCV est entrée, aux côtés des autres principales banques du marché suisse, dans le capital de la nouvelle société TWINT SA, qui réunit les systèmes suisses de paiement mobile, Paymit et TWINT. Une nouvelle application BCV TWINT sera disponible d'ici l'été 2017. A cela s'ajoute une multitude d'autres initiatives, ponctuelles pour certaines, mais qui n'en améliorent pas moins la qualité du service dont bénéficient les clients.

Autres faits marquants

La Banque s'est préparée à l'entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} janvier 2017 de l'échange automatique de renseignements fiscaux (EAR). Par ailleurs, la gestion de fortune transfrontalière est à présent focalisée sur un nombre limité de pays, proches de la Suisse et pratiquant également l'EAR ou engagés dans ce processus.

Nommé par le Conseil d'Etat vaudois, Peter Ochsner a pris ses fonctions en qualité d'administrateur de la BCV le 1^{er} juillet 2016. Il a repris dès son entrée en fonction la présidence du Comité Audit et Risque des mains de son prédécesseur Stephan A. J. Bachmann. L'Assemblée générale du 21 avril 2016 a élu Jack G. N. Clemons en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour une durée de quatre ans, en remplacement de Pierre Lamunière. A la Direction générale, Christian Meixenberger a été engagé pour remplacer au 1^{er} janvier 2017, en qualité de responsable de la Division Services, Aimé Achard qui a fait valoir son droit à la retraite.

Une action offrant toujours un très bon rendement

Sur un marché boursier suisse en repli, l'action BCV a de nouveau affiché une bonne performance. Le cours de bourse a progressé de 1,3% durant l'année 2016. En ajoutant le versement des dividendes, le rendement total de l'action (+6,5%) s'est hissé parmi les meilleurs du secteur bancaire, prouvant cette année encore l'excellente qualité des fondamentaux de la Banque.

Solide et au-dessus des exigences réglementaires

La BCV remplit pleinement et largement toutes les exigences réglementaires. Avec un ratio de fonds propres de base durs (CET1) de 16,8% et un ratio de levier de 6,6%, elle se distingue

par sa solidité financière. Elle figure depuis 2011 parmi les quelques dizaines de banques notées au moins AA par Standard & Poor's. En décembre 2016, l'agence de notation a une nouvelle fois confirmé sa notation, assortie d'une perspective stable. En mai, puis en décembre, sa consœur Moody's a également confirmé sa notation Aa2 avec perspective stable. En matière de réserve de liquidités, le ratio de liquidités à court terme (LCR) issu des accords de Bâle III s'élevait à 113% au quatrième trimestre 2016, contre une limite réglementaire fixée à 70% pour l'année 2016.

Proposition de distribution de CHF 33 par action

Conformément à la politique de distribution reconduite il y a quatre ans, le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende ordinaire stable par rapport à l'an dernier de CHF23 par action et d'un montant supplémentaire de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital. En cas d'approbation par l'Assemblée générale, les actionnaires recevront CHF 33 par action, soit au total CHF 284 millions.

Futur président désigné par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vaudois a nommé Jacques de Watteville en qualité de futur Président du Conseil d'administration de la BCV. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2018 et succédera à Olivier Steimer, qui préside la Banque depuis 2002 et qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2017. Né à Lausanne et domicilié dans le canton de Vaud, Jacques de Watteville a notamment été Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales entre 2013 et 2016.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à tous nos clients et tous nos actionnaires pour leur fidélité et la confiance qu'ils nous accordent. Nous tenons également à remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe, qui s'engagent jour après jour pour permettre à la BCV de proposer les meilleurs produits et services et de bâtir une croissance durable et profitable.

Olivier Steimer

Pascal Kiener





Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers

Avec des revenus de CHF 967 millions en 2016 et un bilan de CHF 44,1 milliards, la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de plus de 60 agences et de quelque 230 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1943 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2016. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguet Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements

collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2016 est décrit à la page 125.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «*dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques*». Elle «*contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton*». Enfin, elle se doit de «*porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux*». Plus largement, la BCV a pour missions de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. En 2001 et 2002, à la suite d'analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'Etat de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des par-

ticuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie avec le programme *CroisSens*, visant à consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, afin d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003. L'année suivante, elle a pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'Etat de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

De fin 2008 à fin 2013, la BCV a mis en œuvre une stratégie nommée *BCVPlus*, basée sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional et s'appuyant sur une stratégie d'affaires claire et priorisée. Le bilan a été très positif. Les différents métiers de la Banque se sont développés favorablement. Des initiatives internes ont permis d'ancrer dans les mentalités une culture de la performance et d'améliorer les compétences. L'excellence opérationnelle étant un facteur déterminant de différenciation et de succès, d'autres mesures ont été prises pour simplifier les processus, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. Enfin, une gestion active des fonds propres a permis une politique de distribution attrayante pour ses actionnaires.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2013, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie et les changements dans le monde bancaire. Cela a conduit à la confirmation des grandes orientations de

BCVPlus dans le cadre de la *stratégie2018*. Au-delà de cette continuité, sont prises en compte la nécessité de s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle et aux modifications du cadre réglementaire, la recherche de nouvelles pistes d'amélioration du fonctionnement interne et la volonté de se différencier par la qualité de service.

Stratégie

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional, le plus approprié pour lui assurer une croissance durable et profitable. La Banque est centrée sur quatre activités principales, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. Elle a adopté un profil de risque modéré et une gestion active de ses fonds propres.

La stratégie poursuivie depuis 2014 par la BCV porte le nom de *stratégie2018*. Dans un esprit de continuité, elle a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité du service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, la *stratégie2018* recherche une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

Ainsi, la *stratégie2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;

- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fait notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;
- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux;
- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs.

La BCV a adapté, depuis le début de l'année 2013, ses objectifs clés et sa politique de dividende. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, elle a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57%-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon à long terme.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Elle a annoncé au début de l'année 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV peut s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Votre banque

Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

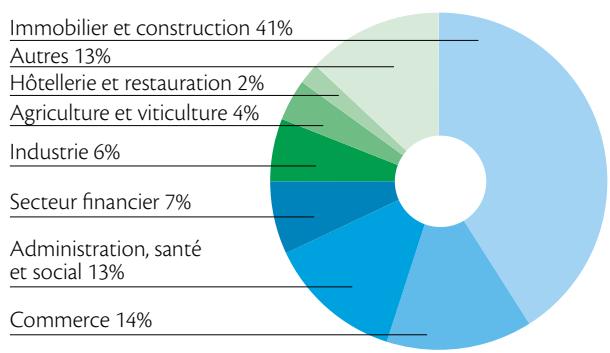
1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer la qualité des services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009 et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve.

Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

Dans le cadre de sa stratégie *BCVPlus*, la BCV a mis en œuvre entre 2009 et 2013 de nombreuses mesures concrètes pour mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations. Cette démarche se poursuit dans le cadre du programme *stratégie2018*. De nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre. Le traitement des demandes de crédits hypothécaires a été raccourci. Depuis cette année, ceux-ci peuvent aussi être renouvelés en ligne. Dans le domaine des entreprises, les processus d'octroi et de suivi des crédits ont été simplifiés. Dans l'ensemble de la Banque, les réclamations sont traitées selon un nouveau processus, plus rapide et plus systématique. D'autres de ces mesures sont ponctuelles, mais n'en améliorent pas moins l'expérience du client.

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

Etre proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et de plus de 60 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 190-193). En outre, elle propose un service de cash automatisé au travers de 230 bancomats, répartis sur plus de 120 emplacements. La plupart sont des appareils de nouvelle génération, avec des écrans tactiles pour une utilisation plus facile. En 2016, environ 10 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque.

La Banque estime que ce réseau a une taille idéale pour répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Celui-ci évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, la majorité des agences a été réaménagée ou transformée, afin de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec le réaménagement du siège social, situé place Saint-François à Lausanne. Depuis, ce réseau fait l'objet de rénovations ponctuelles. Ainsi, en 2016, des travaux portant sur l'ensemble du bâtiment abritant l'agence de Vevey ont été achevés, l'agence de Lutry a été transformée et des travaux ont débuté à Aigle.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. Les clients sont accueillis dans les agences selon des horaires adaptés et peuvent fixer un rendez-vous avec leur conseiller du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi une partie de la journée dans certaines agences situées dans des centres commerciaux. Les particuliers et les entreprises peuvent aussi s'adresser à la Banque par téléphone ou par courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2016, il a répondu à plus de 365 000 appels et traité plus de 135 000 courriels. Les entreprises et les indépendants du canton peuvent pour leur part s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises. Ce service a pris en charge plus de 93 000 demandes durant l'année sous revue.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service via un bancomat. BCV-net est très apprécié: 46% des clients s'en servent et près de huit ordres de

paiement sur dix sont traités par ce canal. L'application BCV Mobile, permettant d'accéder à BCV-net depuis un iPhone, un iPad et un smartphone ou une tablette utilisant Android, est également de plus en plus utilisée. Elle offre la possibilité aux clients de consulter leurs comptes (soldes et opérations), leurs dépôts, leurs cartes de débit et de crédit et d'effectuer tous les types de paiements. En 2016, plus de 47% des sessions e-banking se sont faites par ce canal.

Depuis 2016, BCV-net intègre plusieurs nouvelles fonctionnalités, notamment un assistant de gestion des dépenses courantes et un système d'identification offrant un degré de sécurité supplémentaire. Il est également possible, depuis début 2017, de renouveler son prêt hypothécaire en ligne via BCV-net, sans avoir à se déplacer en agence. La version mobile intègre le système de paiement mobile Paymit, qui permet notamment le paiement entre utilisateurs. Grâce à l'unification sous le nom de TWINT des deux systèmes de paiement mobile Paymit et TWINT, ce service doit s'enrichir d'ici l'été 2017 de nouvelles fonctionnalités (paiement en magasin, intégration de cartes de fidélité de détaillants).

Dans le négoce boursier en ligne, le service TradeDirect de la BCV se place parmi les prestataires les plus compétitifs du marché grâce à une tarification attrayante. Le site internet www.tradedirect.ch donne un accès à 25 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. Une application mobile de négoce pour iPhone et smartphone utilisant Android est également disponible. En plus de la saisie d'ordres, elle permet la gestion du portefeuille, le suivi des titres favoris et de l'actualité, ainsi que la consultation des ratings et analyses de la société TheScreener.

Après une refonte en 2015, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au site internet de la BCV, www.bcv.ch. Ainsi, un outil de propositions de placement en ligne détermine le fonds d'allocation d'actifs le plus adapté au client et à son profil de risque. En passant par BCV-net, il est même possible d'acheter directement en ligne des parts du fonds sélectionné. Autre amélioration: les clients peuvent aussi demander à être rappelés, directement depuis le site internet.

Quant à la plateforme d'annonces immobilières gratuites sur internet www.newhome.ch, exploitée par la BCV et 17 autres banques cantonales, elle a également fait l'objet d'une refonte, tandis que le nombre d'offres a augmenté dans le cadre de partenariats avec d'autres services d'annonces immobilières.

Résultat: le nombre de visites pour des objets dans le canton de Vaud a plus que doublé en 2016.

Par ces multiples canaux, agences, centres de contacts et canaux digitaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

81% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 81% de l'ensemble des créances clientèle.

A fin 2016, 54% des créances clientèle concernaient des particuliers et 46% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, de l'ordre de 1%. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étroffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, l'offre destinée à nos jeunes clients a été améliorée. Notamment, les jeunes actifs peuvent désormais en profiter jusqu'à 30 ans même s'ils ne font pas d'études, grâce à un nouveau paquet de prestations. De plus, un nouveau compte de 3^e pilier leur permet d'épargner avec un taux préférentiel (bonus de 0,5% par rapport au taux usuel des comptes Epargne 3) et de commencer ainsi à constituer un complément à leur prévoyance.

Tous les clients particuliers, fortunés ou non, peuvent également bénéficier d'un conseil et de services patrimoniaux globaux dans le domaine de la prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité de nos conseillers dans toutes les régions du canton pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier est également très appréciée de nos clients. De plus, la Banque organise, quatre fois par an, des conférences-débats (les Rendez-vous de la finance) auxquelles participent plusieurs centaines d'investisseurs privés intéressés par l'économie et les marchés.

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	14%	17%	11%	11%	7%	9%	15%
Autres crédits	5%	7%	18%	14%	11%	8%	11%	12%	14%
Emplois	3%	4%	11%	10%	9%	9%	5%	5%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud

Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque

Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2014

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une large palette de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de prévoyance et de conseils. Elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. En 2016, la Banque a mis en place une offre gratuite de prestations combinées pour les entreprises âgées de moins de deux ans, afin de faciliter leur démarrage. Elle a également informé ses clients les plus touchés par le projet d'harmonisation du trafic des paiements en Suisse et les accompagnera tout au long de ce processus, qui durera jusqu'en 2020.

L'Asset Management et la salle des marchés proposent une gamme complète de produits d'investissement, comprenant des fonds de placement, des produits structurés et des solutions globales, sous forme de mandats ou de fonds d'allocation d'actifs. L'année 2016 a été marquée par la persistance du bas niveau des taux d'intérêt – particulièrement en Suisse où les rendements des emprunts de la Confédération jusqu'à une durée de dix ans ont été négatifs durant pratiquement toute l'année – ainsi que par différents événements politiques qui ont ponctuellement conduit à des hausses de la volatilité. Dans ce contexte difficile, les produits de la Banque ont, dans l'ensemble, réalisé de bonnes performances, tant en valeur absolue que par rapport à leur indice de référence.

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a pour objectif l'adaptation de son modèle de services et de sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à tous les clients, particuliers et entreprises, un haut standard d'information, de protection et de qualité de service, et ce à travers les différents canaux, y compris digitaux, à leur disposition.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économique, écologique et social. La Banque est donc attentive à l'impact de son activité et son engagement en faveur de ces principes remonte à plusieurs années. Elle présente le résultat de son action de manière détaillée dans le rapport de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), publié tous les deux ans. Par ailleurs, la campagne institutionnelle de la Banque est articulée autour de l'information sur les impacts de l'action de la Banque.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un éta-

bissement bancaire. Dans ce domaine, la BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Ainsi, en 2016, elle a financé la création de 59 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 12 millions.

Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'Etat de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) à hauteur de CHF 5 millions.

Afin de faire germer l'esprit d'entreprise dans le canton, la BCV a poursuivi, pour la quatrième année consécutive, l'opération Silicon Valley Startup Camp avec des partenaires tels que l'Université de Lausanne, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, les Hautes écoles spécialisées vaudoises, la CVCI et la FIT. Une dizaine d'étudiants issus des hautes écoles vaudoises ont été invités à se plonger durant une semaine dans le climat de la Silicon Valley. Ils ont suivi un programme de visites, de rencontres et d'ateliers intensifs, le tout organisé par Swissnex (un consulat scientifique suisse basé à San Francisco). Ils ont ainsi pu apprendre des notions de base et s'imprégner de l'esprit d'entreprise qui est si dense dans cette région.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, un guide destiné aux créateurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux

Responsabilité sociale d'entreprise BCV

La BCV a publié en 2016 son rapport Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2014-2015. Cette cinquième édition s'est penchée sur les impacts de l'activité de la Banque dans le canton. Au travers de plusieurs témoignages dans des domaines aussi variés qu'une PME active dans la culture et la transformation de produits maraîchers, une scierie, une société de négoce de riz, le logement, la promotion de l'innovation ou la formation, ce rapport montre de quelle manière la BCV remplit sa mission cantonale.

nouveaux entrepreneurs de tous âges. Le succès de cette offre montre que celle-ci répond à un besoin.

Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. A cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission.

Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'en 2016, elle a versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – CHF 255 millions sous la forme d'un dividende et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches sur l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire l'impact de ses activités. Elle fait réaliser tous les ans un bilan environnemental pour quantifier cet impact et permettre de mieux cibler les mesures à prendre. Si la consommation de papier, de fournitures et l'infrastructure informatique font régulièrement l'objet de mesures ou d'investissements, les principales économies potentielles concernent les infrastructures, un domaine dans lequel la Banque agit depuis plusieurs années. Ainsi, en cinq ans, la consommation de courant a pu être abaissée de 15% grâce au renouvellement des équipements électriques. Autre exemple: la rénovation complète du bâtiment abritant l'agence de Vevey terminée en 2016 a permis de réduire de 60% la consommation d'énergie et d'obtenir le label Minergie.

4. Crée durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance

durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Quelque CHF 2,6 milliards ont été redistribués aux actionnaires de la Banque de 2008 à 2016. D'une part, la BCV a versé neuf dividendes ordinaires, les trois premiers de CHF 14, CHF 20 et CHF 21, les cinq suivants de CHF 22 par action, et le neuvième de CHF 23 par action, soit CHF 1,6 milliard. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à neuf versements additionnels extraordinaires, libres d'impôts pour les actionnaires, représentant un montant total de CHF 1 milliard: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les six suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports en capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard and Poor's a confirmé sa note AA pour la cinquième année consécutive et Moody's sa note à long terme Aa2 pour la deuxième année. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (www.bcv.ch) ou via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

5. Etre un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et se préoccupe de l'égalité des chances entre les genres.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV,

proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du «Code de conduite professionnelle» en vigueur dans le Groupe. Ce code, publié sur le site internet de la Banque, a été revu et élargi en 2013.

Les collaborateurs

A fin 2016, le Groupe BCV comptait 1943 emplois en équivalent plein temps, un nombre stable par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1932 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1739 emplois en équivalent plein temps. En 2016, la Banque a repourvu 255 postes, dont 139 par des engagements externes, 74 par des transferts internes et 42 par l'engagement de collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Le taux moyen de rotation en 2016 était de 8,4%.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 808 femmes (41% des effectifs) à fin 2016. Parmi elles, 244 étaient titulaires d'un rang (25% de l'encadrement) et 20 étaient membres de l'encadrement supérieur (8% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 13 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 397 travaillaient à temps partiel (49% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2016, avec un taux de participation de 86%, ce sondage a de nouveau montré un niveau d'engagement élevé. Comme les années précédentes, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison de ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

La BCV, entreprise formatrice

A fin 2016, la BCV comptait 90 collaborateurs en formation, dont 13 stagiaires universitaires, 32 maturants, 37 apprentis et 8 femmes dans le cursus «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 250 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2016, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences des collaborateurs de l'ensemble de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer leur savoir-faire de manière permanente, afin de pouvoir répondre au développement constant des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. Par ailleurs, après l'adoption par la BCV d'un système de certification des conseillers à la clientèle commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, une première volée de conseillers a été certifiée au terme des examens organisés en 2016.

Les participants à la volée 2015-2016 du cursus «MicroMBA» BCV, organisé en collaboration avec l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, ont obtenu leur diplôme. Ces 22 personnes ont pu développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 14 collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2016 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «envelopante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2016, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2079 assurés actifs, dont 1869 pour la Maison mère, et 1267 bénéficiaires de rentes, dont 996 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, l'adoption d'une politique de locaux sans fumée, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son environnement direct. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV s'associe depuis plus de dix ans à des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à des actions humanitaires ou environnementales, menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2016, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge. De plus, la BCV a créé en 2014 le concept BCV Générosité, qui permet à chaque collaborateur d'offrir du temps à une association humanitaire de son choix, au moment le plus opportun. Pour cela, la Banque octroie une fois par an aux collaborateurs qui le demandent une journée de congé le jour de l'action.

Dans sa politique de mécénat et de sponsoring, la Banque privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud et dans des domaines d'intérêt public. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif ou social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Cully Jazz Festival, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Tous en Chœur, Maison d'ailleurs, Fondation de l'Hermitage, Fondation Bex & Arts, Fondation Vaudoise pour la Culture, Venoge Festival, Fondation du Conservatoire de Lausanne, MUDAC, Fondation de soutien à la plate-forme Pôle muséal (PLATEFORME 10), La Nuit des Musées, Théâtre Benno Besson ou Red Pigs Festival à Payerne.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Ma Vie Ton Sang, Association Cantonale Vaudoise des Samaritains, Association sportive Fair Play ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation

et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnase, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Etudes Lausanne et Centre Sport et Santé EPFL-UNIL.

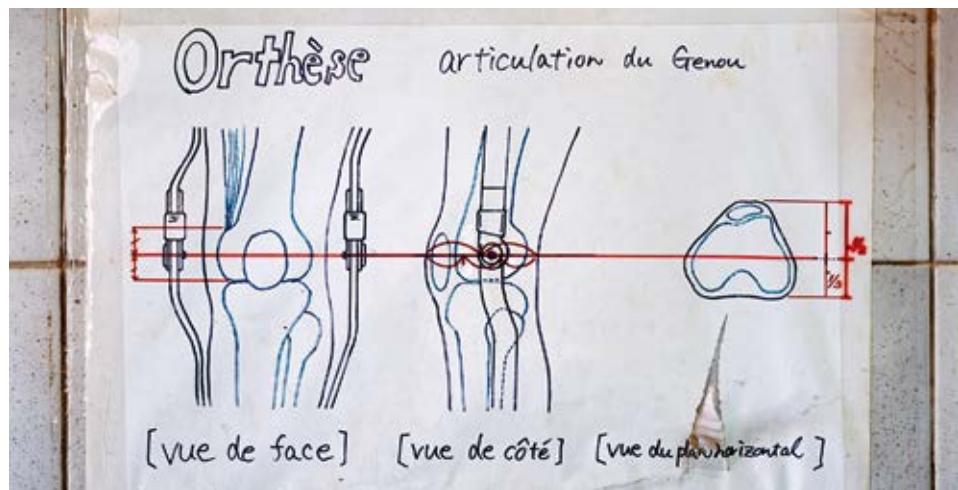
Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Œx, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux–Les Rochers-de-Naye, Mérite Sportif Vaudois, Triathlon de Nyon, Dimanche Sportif, Panathlon Family Games ou Tobogganing Park Leysin.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, BDFIL, Festival Images de Vevey.

Une autre opération mérite également d'être mentionnée. Mise en place en 2012, BCV Solidarité est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaborateurs tirés au sort. En 2016, BCV Solidarité a apporté son soutien à un projet de l'association romande Morija. Grâce à un don de CHF 150 000, celle-ci pourra construire deux bâtiments destinés à accroître la capacité d'accueil du Centre pour Handicapés de Kaya au Burkina Faso, qui permet de réhabiliter, chaque année, des centaines de personnes souffrant d'un handicap physique, dont la moitié sont des enfants et des jeunes de moins de 20 ans. Les travaux devraient être achevés d'ici la fin 2018.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2016, quelque 200 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2014-2015 disponible sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).





Revue 2016

Environnement économique

La croissance mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré en 2016 (3,1%), proche de celui de 2015 (3,2%). La situation des économies émergentes est restée globalement stable. Dans les économies développées, si les Etats-Unis ont connu une baisse de régime passagère liée à la chute du prix du pétrole en début d'année, la reprise s'est poursuivie dans la zone euro. Quant au vote sur une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, il n'a eu que peu d'effet en 2016.

Dans ce contexte économique mondial morose et malgré la valeur du franc par rapport à la devise européenne, la Suisse et le canton de Vaud ont bénéficié d'un rebond de leur croissance, de 0,8% en 2015 à 1,3% en 2016 sur le plan national et de 1,2% à 1,6% dans le canton. Un an après le ralentissement de la conjoncture à la suite de l'abandon du cours plancher EUR/CHF en 2015, la situation s'est ainsi améliorée dans la plupart des branches.

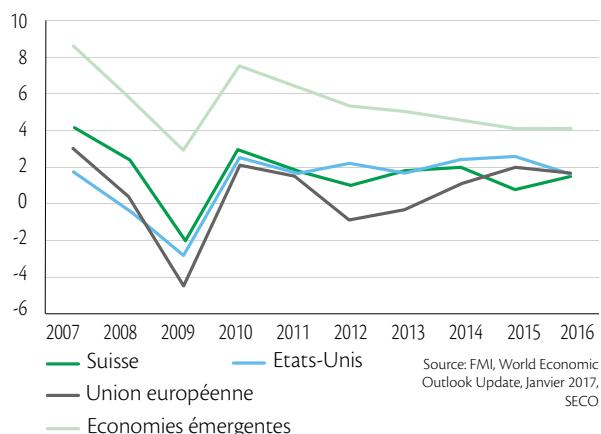
Monde: une situation toujours un peu décevante

L'année 2016 aura été parsemée de surprises, entre la chute du prix du pétrole en janvier, le vote des citoyens britanniques en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) en juin ou l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis en novembre. Malgré cela, l'économie mondiale s'est stabilisée, affichant une croissance de 3,1% selon la mise à jour de janvier 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (FMI), soit un rythme marginalement plus bas que les 3,2% mesurés pour 2015. Comme les années précédentes, les attentes ont cependant été régulièrement revues à la baisse, les prévisions initiales du FMI pour 2016, en avril 2015, tablant sur une croissance de 3,8%.

La principale surprise est cependant venue d'un affaiblissement de la conjoncture américaine au premier semestre, en raison des difficultés du secteur de l'énergie liées à la baisse du prix du pétrole. La première économie de la planète a ainsi vu sa croissance passer de 2,1% en 2015 à 1,6% en 2016. La situation s'est toutefois détendue au second semestre et la Réserve fédérale américaine a jugé l'économie suffisamment

Evolution du PIB dans le monde

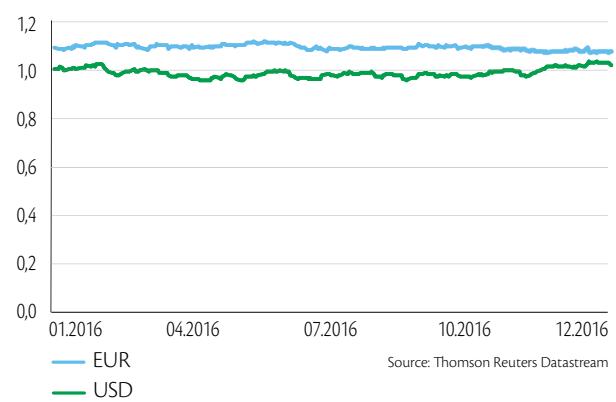
En %



Source: FMI, World Economic Outlook Update, Janvier 2017, SECO

Evolution des cours de change

En CHF



Source: Thomson Reuters Datastream

robuste pour procéder à une hausse de ses taux directeurs, la deuxième depuis 2008. Quant aux autres économies développées, elles ont fait preuve de plus de stabilité. Ainsi, la zone euro a poursuivi sur la voie de la reprise, et ce même si sa croissance a légèrement fléchi par rapport à 2015, de 2,0% à 1,7%.

Avec une croissance de 4,1% en 2015 comme en 2016, les économies émergentes ont quelque peu compensé la baisse de régime des pays développés. Bien que toujours en récession, la Russie, et dans une certaine mesure le Brésil ont vu leur situation s'améliorer. Quant à la Chine, elle semblait réussir son atterrissage en douceur, avec un PIB en hausse de 6,7% en 2016, après une progression de 6,9% en 2015.

Marchés financiers chahutés

Les marchés boursiers ont à nouveau connu en 2016 une année mouvementée. Notamment, les principaux indices ont décroché en février, sur fond de craintes sur la croissance de la Chine, et en juin, après le vote britannique sur le Brexit. Les marchés actions américains et émergents se sont cependant repris à partir du printemps. La hausse s'est même accélérée sur les premiers après novembre et l'élection présidentielle américaine; quant aux seconds, ils ont marqué le pas. Dans la zone euro, les cours ne se sont repris que vers la fin de l'année, tandis que les actions suisses ne sont pas parvenues à compenser leurs pertes du début de l'année. Au final, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a baissé de 6,8%, tandis que l'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la

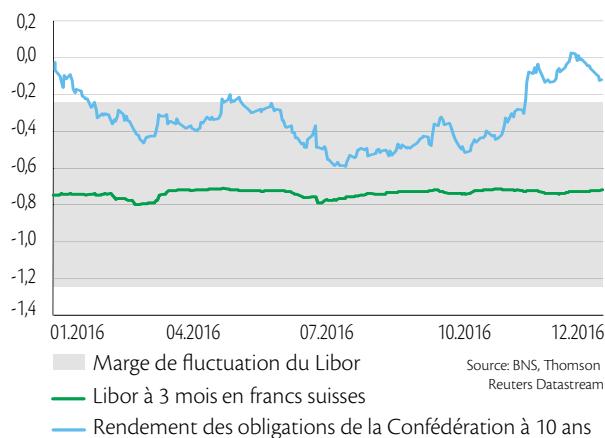
zone euro a terminé l'année sur une hausse de 0,7%. L'indice MSCI des marchés émergents a pour sa part progressé de 5,9%. Outre-Atlantique, l'indice S&P 500 a quant à lui gagné 9,5%.

Au niveau des taux d'intérêt, l'année a été découpée en deux moitiés. Jusqu'en été, les rendements des créances gouvernementales ont poursuivi leur baisse. Ainsi, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est passé de -0,08% au début du mois de janvier, à -0,60% en juillet. Il est ensuite remonté jusqu'à la fin de l'année, avec une brève incursion au-dessus de zéro (0,01%) début décembre, pour s'inscrire à -0,14% à la fin de l'année. En Allemagne, les taux ont évolué en parallèle; le Bund a même fait une incursion en zone négative en été et jusqu'au début de l'automne, son rendement reculant jusqu'à -0,22%. Au final, le rendement des emprunts allemands à dix ans est passé de 0,63% à 0,10% entre fin 2015 et fin 2016. Aux Etats-Unis, le rendement des bons du Trésor s'est sensiblement redressé à partir de l'automne, passant ainsi sur douze mois de 2,27% à 2,45%.

Au niveau des taux courts, par contre, peu de changements sont survenus. En Suisse, la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu le taux négatif de -0,75% sur les avoirs de sociétés financières déposés auprès d'elle en comptes de virement dépassant un montant exonéré. La Banque centrale européenne (BCE) a pour sa part légèrement renforcé ses taux négatifs en mars, tandis que la Réserve fédérale américaine, après une première hausse à la fin 2015, a procédé en décembre 2016 à une nouvelle hausse de ses taux directeurs.

Evolution des taux d'intérêt

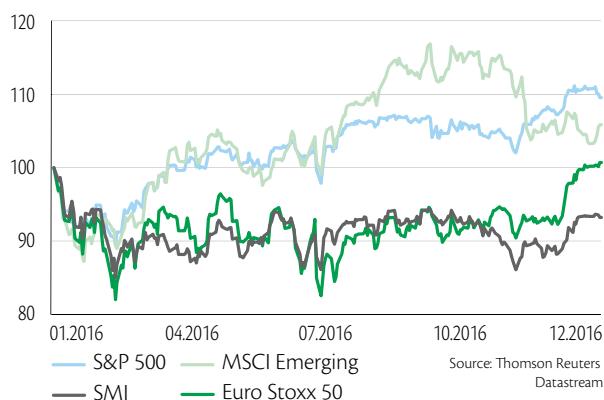
En %



Source: BNS, Thomson Reuters Datastream

Evolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2015



Source: Thomson Reuters Datastream

De plus, au plan mondial, l'inflation est restée basse. En Suisse, elle s'est même inscrite à nouveau en territoire négatif, à -0,4%, en raison de la baisse des prix de l'énergie. Dans la zone euro, les prix ont augmenté de 1,1%, tandis qu'ils ont progressé de 2,1% aux Etats-Unis.

Sur le marché des métaux précieux, l'or a évolué à l'inverse des taux, avec une hausse au premier semestre et une baisse au second. Sur l'année, l'once a progressé de 8,1% à USD 1145,90. En francs suisses, le kilo a terminé l'année à CHF 37 456 (+10,0%).

Quant au marché des devises, tant l'euro que le dollar ont connu une évolution latérale par rapport au franc. Le cours de la devise européenne s'est ainsi inscrit durant l'année entre CHF 1,07 et CHF 1,12. Sur douze mois, il s'est replié de 1,3% à CHF 1,07. Quant au dollar, son cours a évolué entre CHF 0,95 et CHF 1,03. Sur douze mois, il s'est apprécié de 1,6% à CHF 1,02.

Redémarrage de la croissance suisse

Après un fort ralentissement de sa croissance en 2015 (passant de 2,0% en 2014 à 0,8% en 2015) en raison du renchérissement du franc par rapport à l'euro après l'abandon par la BNS du cours plancher, l'économie suisse a retrouvé des cou-

leurs en 2016. Le produit intérieur brut (PIB) a ainsi progressé de 1,3%, selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, mars 2017), notamment grâce à une reprise des achats de biens d'investissements. Cependant, la conjoncture est restée freinée par la pression sur les marges auxquelles ont dû faire face aussi bien des exportateurs que des entreprises confrontées à la concurrence étrangère sur le marché domestique, ainsi que par un climat de consommation en amélioration, mais toujours un peu morose.

En revanche, l'économie suisse a bénéficié du soutien d'un marché intérieur robuste et d'une certaine résistance des branches exportatrices. Malgré des marchés d'exportation peu porteurs et la cherté du franc par rapport à l'euro, les ventes de produits suisses à l'étranger ont augmenté de 3,8% en termes nominaux, à CHF 210,7 milliards.

De plus, le marché de l'emploi s'est montré résistant. Le taux de chômage n'a que peu varié, passant de 3,2% en moyenne sur l'année en 2015 à 3,3%. Au quatrième trimestre 2016, le pays comptait 3,8 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, un nombre en hausse de 0,1% par rapport à la même période une année auparavant. Le nombre d'emplois a progressé de 0,6% dans le tertiaire (2,9 millions) et reculé de 1,3% dans le secondaire (1,0 million).

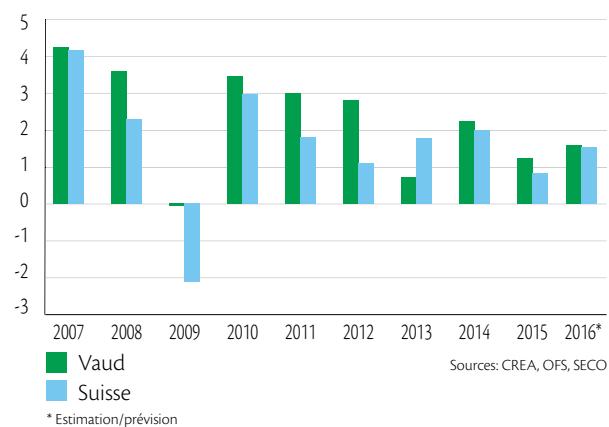
Robustesse du canton de Vaud

Le canton de Vaud a lui aussi vu sa dynamique conjoncturelle réaccélérer en 2016, après une année marquée par les effets de l'abandon du cours plancher EUR/CHF. De 1,2% en 2015, sa croissance est ainsi remontée à 1,6%, selon les estimations de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2017). La plupart des branches ont retrouvé de l'élan. Les exportateurs ont également continué de relativement bien résister à la pression sur leurs marges liée à la faiblesse de l'euro, grâce à leur positionnement, mais aussi à la remontée du dollar. Cependant, les replis des ventes à l'étranger des branches des instruments de précision et de l'horlogerie, de la chimie-pharma et de l'agroalimentaire ont conduit à un recul de 2,0% des exportations vaudoises en termes nominaux, à CHF 13,2 milliards. Par contre, les exportations de l'industrie des machines ont affiché une légère hausse.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI ont confirmé l'image d'une économie vaudoise robuste, avec 32% d'entreprises qui ont jugé bonne ou excel-

Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

En %



lente la marche de leurs affaires et 49% simplement satisfaisante. Les sociétés ayant estimé leur activité mauvaise ou médiocre étaient nettement moins nombreuses (19%). La situation a été un peu moins favorable pour l'industrie ou les sociétés principalement orientées vers l'exportation.

Comme sur le plan national, le marché de l'emploi s'est montré résistant. Grâce à une hausse de 1,9% dans le tertiaire, le nombre d'emplois dans le canton affichait au quatrième trimestre une augmentation de 1,2% sur un an. Dans le secondaire, en revanche, il s'inscrivait en repli de 1,7%. Quant au taux de chômage, il n'a pas varié en moyenne sur l'année, s'inscrivant à 4,7% en 2016 comme en 2015. Les disparités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi plus bas que la moyenne cantonale dans les districts du

Gros-de-Vaud (3,1%), de Lavaux-Oron (3,3%), de Morges (3,7%), de Nyon (3,8%) et du Jura-Nord vaudois (4,4%). Ils étaient supérieurs dans les districts de la Broye-Vully (4,9%), de la Riviera-Pays-d'Enhaut (5,0%), d'Aigle (5,2%), de l'Ouest lausannois (5,6%) et de Lausanne (6,3%).

Atterrissage en douceur du marché immobilier

Le marché immobilier vaudois a poursuivi son atterrissage en douceur initié en 2013. Selon les indices de Wüest & Partner, aussi bien les prix de vente des appartements en propriété par étages (-2,5%) que ceux des maisons individuelles (-4,1%) ont reculé. Par rapport à la moyenne nationale, l'évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud était en retrait pour la quatrième année consécutive.

Evolution des branches en 2016 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.
Production et distribution d'électricité et d'eau
Alimentation, textile, cuir, bois, papier

Croissance de 0,5% à 2%

Commerce de gros et de détail, réparation, etc.
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.
Construction
Activités financières et assurances
Transports, postes et télécommunications, édition

Evolution de +0,5% à -0,5%

Hôtellerie et restauration
Machines, instruments, horlogerie, etc.

Repli supérieur à -2%

Secteur primaire

Source: CREA, OFS, SECO

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2016, estimé)	778 251 résidents	8 350 000 résidents
Densité de la population	242 résidents/km ²	202 résidents/km ²
Population active (2015)	409 133 personnes	4 587 127 personnes
Nombre d'établissements ¹⁾	58 347	670 558
dont		
primaire	6,8%	8,4%
secondaire	13,7%	14,4%
tertiaire	79,6%	77,2%
Emplois	431 281	5 044 371
dont		
primaire	3,1%	3,3%
secondaire	17,1%	21,8%
tertiaire	79,8%	74,6%
Taux de chômage (moyenne 2016)	4,7%	3,3%
PIB (2015 estimé)	CHF 51,9 mia	CHF 645,6 mia
PIB/habitant	CHF 66 700	CHF 77 312

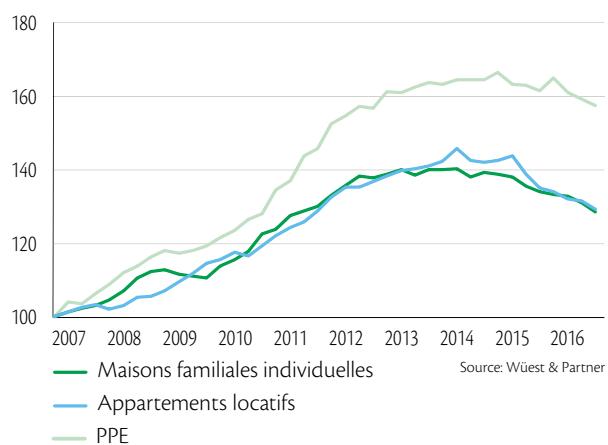
¹⁾ Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis

Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique structurelle des entreprises 2014, SECO, CREA

Dans ce contexte, l'activité de construction est restée quelque peu en deçà de ses records des années précédentes. Les effectifs de la branche se sont légèrement repliés (-1,8%), à 26 686 personnes au quatrième trimestre. Par contre, les volumes de travaux prévus dans les demandes de permis de construire ont poursuivi le rebond initié en 2015 après deux années de recul. Elles ont progressé à CHF 6,1 milliards (+18,2%), en raison d'une augmentation dans le logement (+11,5%, à CHF 3,9 milliards). A l'inverse, les demande de permis de construire

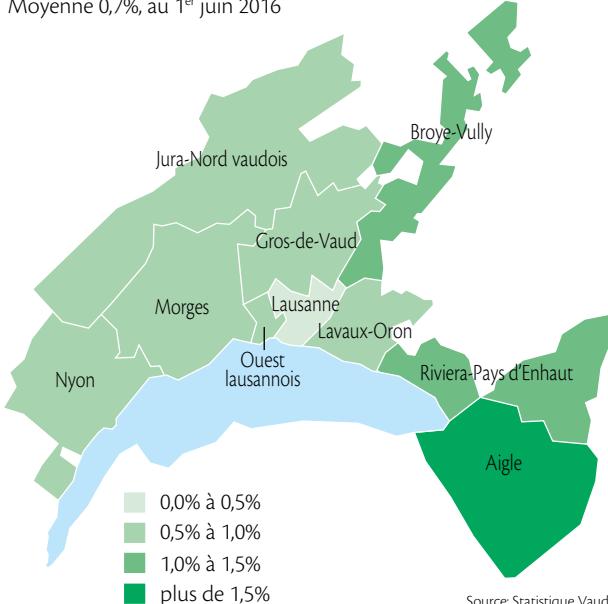
Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 1^{er} trimestre 2007



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,7%, au 1^{er} juin 2016



ont baissé dans les immeubles à vocation commerciale, industrielle ou artisanale (-16,6% à CHF 0,9 milliard).

Les éléments ayant soutenu le marché ces dernières années étaient encore présents: la dynamique démographique, une économie robuste et des taux d'intérêt toujours bas. Par contre, le marché a été freiné par le niveau élevé atteint par les prix et les mesures d'autorégulation en matière d'octroi de prêts hypothécaires introduites par le secteur bancaire entre 2012 et 2014, en particulier l'exigence d'apport en fonds propres sous forme de liquidités d'au moins 10% et un amortissement légèrement plus rapide.

Un autre facteur de modération a été l'activation partielle en deux étapes, en 2013 et en 2014, du volant de fonds propres anticyclique décidée par le Conseil fédéral à la demande de la BNS. En conséquence, les banques doivent détenir des fonds propres additionnels à hauteur de 2% des hypothèques finançant des objets d'habitation en Suisse, pondérées en fonction des risques.

Poursuite de la hausse de la population

La croissance de la population résidente permanente vaudoise s'est poursuivie en 2016, avec une augmentation de quelque 10 754 personnes (+1,4%), à 778 251 habitants, selon les estimations de Statistique Vaud. Par rapport aux années précédentes, cela marque toutefois un léger tassement de la dynamique démographique. Depuis 2007, la hausse moyenne était de près de 12 200 habitants par an, avec des pics en 2008 (+16 300 habitants) et en 2011 (+13 400), du fait d'un solde migratoire élevé. Depuis 2007, le nombre d'habitants a aussi progressé sensiblement plus rapidement dans le canton (+1,7% en moyenne par année) que dans l'ensemble du pays (+1,1% par an). Depuis 2014, l'écart entre Vaud et la Suisse a toutefois tendu à se resserrer et la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» rend l'évolution démographique à l'avenir difficile à anticiper.

Perspectives

Pour 2017, les prévisions conjoncturelles publiées en début d'année restent, comme les années précédentes, relativement mitigées. Dans ses prévisions de janvier 2017, le FMI s'attend à une légère accélération de la croissance mondiale, à 3,4%, dans un contexte ressemblant fortement à celui de 2016. La croissance devrait légèrement se redresser aux Etats-Unis et dans les pays émergents, notamment grâce à une amélioration de la situation des pays producteurs de matières premières. En Europe et dans la zone euro, la reprise devrait se poursuivre à un rythme légèrement plus modéré, en raison des effets du début du processus de sortie du Royaume-Uni de l'UE. Les facteurs de risque restent cependant nombreux. Par exemple, les conséquences de la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'UE ou le contenu exact de la politique économique de la nouvelle administration américaine sont difficiles à anticiper.

En Suisse et dans le canton, la croissance économique devrait continuer à prendre un peu d'élan. En tablant sur un léger affaiblissement de la devise helvétique, le SECO attend pour la Suisse en 2017 une croissance légèrement supérieure à celle de 2016, à 1,8%. Pour Vaud, le CREA prévoit une hausse du PIB de 1,7%. Toutefois, comme sur le plan mondial, les

facteurs de risque restent importants et un affaiblissement inattendu de la croissance mondiale ou une appréciation du franc pourraient avoir pour conséquence une détérioration du climat conjoncturel en Suisse et dans le canton. Enfin, après le refus sur le plan fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, les sociétés internationales continuent d'être confrontées à une incertitude sur l'évolution du contexte fiscal.

S'agissant des taux d'intérêt, ceux-ci ne devraient pas remonter notablement en Europe, et par conséquent en Suisse, sur un horizon de douze mois.

Le canton au niveau de ses branches

Le canton de Vaud bénéficie pleinement d'une économie très diversifiée, une qualité qui lui a permis de faire preuve de résistance durant les années critiques de la crise économique internationale qui a débuté en 2008, d'afficher une croissance réjouissante jusqu'en 2014, de relativement bien résister aux effets de l'abandon du cours plancher en 2015 et de connaître une reprise en 2016. Si les principales branches ont globalement évolué dans la même direction, on observe cependant des différences.

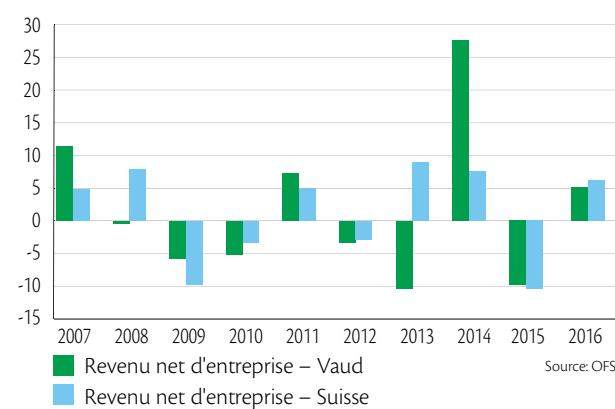
Secteur primaire

L'année 2016 a permis de compenser le recul de 2015 pour l'agriculture vaudoise. Selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la valeur de la production et le revenu net d'exploitation ont progressé de respectivement 0,2% à CHF 1,1 milliard et de 5,0% à CHF 329 millions. La branche a notamment bénéficié de vendanges qui ont renoué avec la normale, après trois années de faibles rendements. Si 2016 n'a pas bien commencé, avec un printemps humide et le développement des maladies fongiques, les traitements et le temps sec et chaud de la fin de l'été ont permis aux rendements de retrouver leur niveau de 2012. La quantité de raisin vendangée, correspondant à 30,3 millions de litres de vin clair, s'est inscrite en hausse de 34,3% par rapport aux années 2013 à 2015. Ce retour à la normale a été bienvenu, du fait que les stocks avaient reculé à un niveau pouvant limiter l'offre de vins vaudois sur le marché, en tout cas pour les blancs.

L'année a par contre été moins bonne pour les grandes cultures, qui ont souffert du printemps humide. Ainsi, au plan national, il faut remonter aux années 1970 pour trou-

Evolution des revenus des exploitations agricoles

En %



ver des récoltes aussi faibles, a souligné l'OFS. Les revenus des cultures maraîchères et de l'horticulture ont également fléchi, mais dans une moindre mesure. Cela a été en partie compensé par une hausse des revenus des cultures fruitières. Les revenus tirés de la production animale se sont également redressés. Si le prix du lait est resté sous pression, les marchés de la viande porcine et de la viande bovine se sont quelque peu détendus.

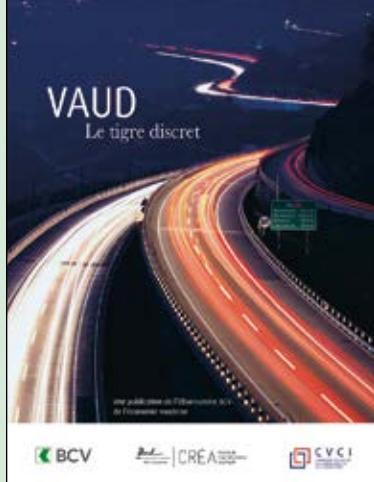
Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), après Berne. Le canton est surtout le « grenier du pays » ou principal contributeur à sa production végétale (17%). En valeur, il est le premier producteur de céréales, de plantes industrielles, de pommes de terre et de produits maraîchers. Il est moins présent dans la production animale ou de plantes fourragères.

Secteur secondaire

L'année a été contrastée pour les différentes branches du secteur secondaire. Celles qui sont tournées vers le marché domestique ont tendanciellement bénéficié de la robustesse de l'économie intérieure, alors que celles qui dépendent de la demande étrangère ont ressenti les effets du léger tassement de la dynamique conjoncturelle mondiale et de la force du franc par rapport à l'euro. Selon le sondage d'automne 2016 de la CVCI, la situation des affaires était toutefois jugée au moins satisfaisante par plus de deux tiers des entreprises.

Industrie

Une pression sur les prix qui s'est atténuée et un niveau de rentabilité qui a globalement tendu à s'améliorer grâce aux efforts de rationalisation des entreprises et à la hausse du dollar: la situation des industriels vaudois s'est légèrement améliorée en 2016. Après sa chute entre 2014 et 2015, en raison de la faiblesse de l'environnement conjoncturel mondial et de l'abandon début 2015 du cours plancher EUR/CHF, l'indicateur de la marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise a de nouveau pointé vers le haut. Il est cependant resté en dessous de la barre du zéro, signe que les difficultés n'étaient pas terminées pour la branche. En outre, la situation était plus tendue dans la métallurgie que dans l'industrie alimentaire ou la chimie et les matières plastiques. Quant au secteur des machines et des moyens de transport, il bénéficiait d'une nette amélioration de la marche des affaires.



«Vaud - Le tigre discret» analyse en détail l'évolution de la structure de l'économie vaudoise au cours des trois dernières décennies, ce qui permet de mieux comprendre le dynamisme économique du canton depuis le début du millénaire et sa résistance depuis le début de la grande crise financière et économique mondiale. Cette étude publiée par l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise est le fruit d'une collaboration entre la CVCI, l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne et la BCV. Le titre fait référence à ce dynamisme et au fait que celui-ci n'est pas toujours pleinement perçu. L'étude montre également que le canton dispose de solides atouts pour s'adapter aux défis actuels ou qui se profilent pour les prochaines années.

L'étude, disponible en français et en anglais, peut être téléchargée sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch

Sur les marchés étrangers, les exportations vaudoises se sont montrées plutôt résistantes, avec un repli de 2,0% en 2016. Ici aussi, l'évolution a été contrastée avec un recul en valeur dans les branches de l'horlogerie et des instruments de précision, de la chimie-pharma et de l'agroalimentaire, en partie compensé par les machines.

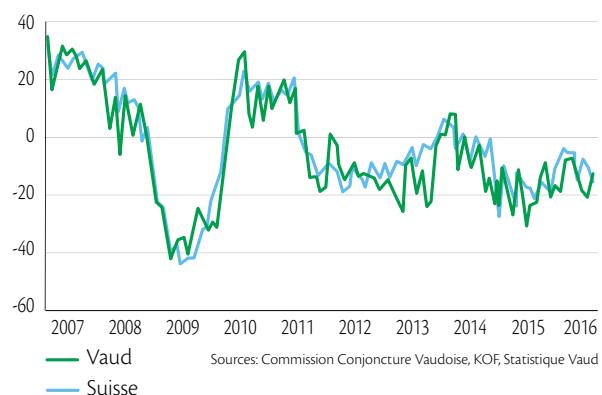
Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2016)	Croissance annuelle (2007-2016)	Nombre d'emplois (2014)	Part du total des emplois (2014)
Primaire	1,0%	-1,1%	13 421	3,1%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,0%	-1,1%	13 421	3,1%
Secondaire	20,6%	1,8%	73 876	17,1%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,7%	1,0%	11 914	2,8%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	6,9%	4,9%	11 601	2,7%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	5,1%	-0,2%	18 397	4,3%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,5%	-2,4%	3 855	0,9%
Construction	4,5%	2,4%	28 109	6,5%
Tertiaire	78,4%	2,2%	343 984	79,8%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	16,0%	3,1%	55 363	12,8%
Hôtellerie et restauration	1,6%	-0,4%	20 717	4,8%
Transports, postes et télécommunications, édition	5,3%	1,1%	23 667	5,5%
Activités financières et assurances	7,9%	1,2%	17 920	4,2%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	15,9%	2,8%	81 609	18,9%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	24,3%	2,5%	137 949	32,0%
Autres (y compris valeur locative)	7,4%	1,1%	6 759	1,6%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	2,0%	431 281	100,0%

Sources: CREA, OFS

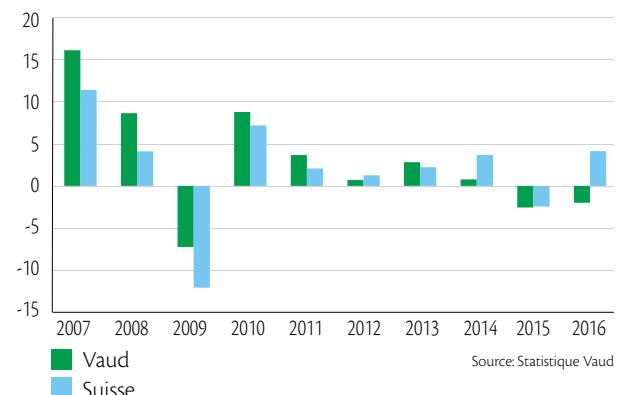
Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Variation annuelle des exportations

En %

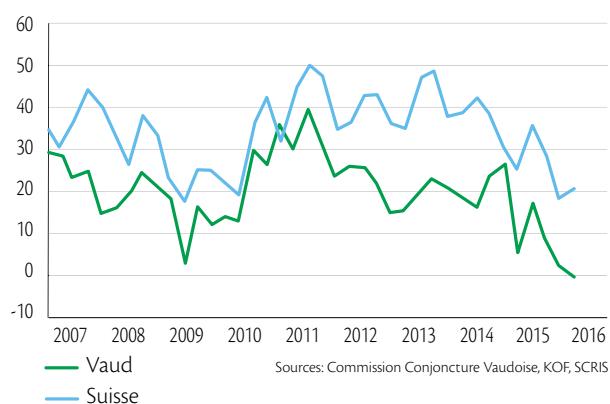


Construction

L'atterrissement en douceur du marché immobilier a été accompagné d'un tassemement de l'activité dans la construction, en particulier dans le domaine du logement. L'indicateur de la marche des affaires dans la branche publié par la Commission Conjoncture vaudoise est globalement resté autour de la barre du zéro, ce qui témoigne d'une appréciation stable de la situation par les entreprises. Si la situation était tendanciellement moins bonne que l'année précédente dans le second œuvre et les métiers techniques (installations), elle s'est au contraire améliorée dans le gros œuvre et le génie civil. Glo-

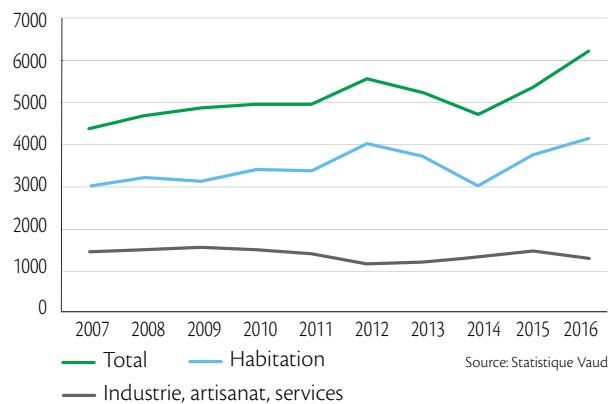
Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



balement, la pression sur les prix est restée très présente et l'appréciation par les entreprises de leurs réserves de travail était plutôt mitigée. De plus, le nombre de personnes occupées dans la construction a reculé de 1,8% sur un an, à 26 686 personnes.

Secteur tertiaire

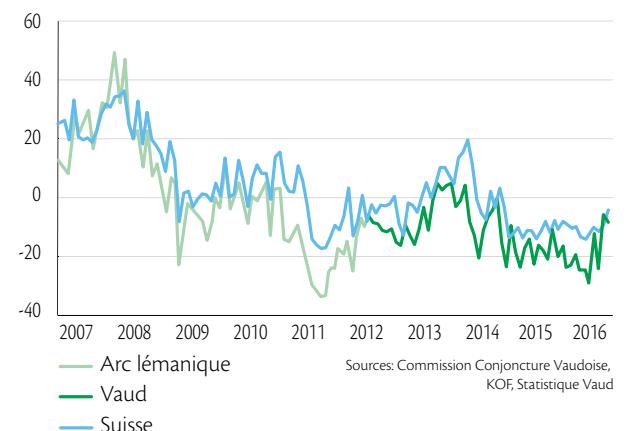
Le commerce et l'hôtellerie-restauration ont continué de ressentir les effets négatifs de l'abandon du cours plancher EUR/CHF. Les autres sociétés de services ont par contre globalement bénéficié de la robustesse de la demande intérieure. A l'image de la situation dans le secondaire, le sondage d'automne 2016 de la CVCI a montré, dans le domaine des services, des chefs d'entreprises estimant à plus de 80% que la situation de leurs affaires était au moins satisfaisante.

Commerce

Le secteur du commerce a de nouveau connu une année difficile en 2016. En cause, un climat de consommation toujours relativement morose malgré une amélioration, une météo défavorable au printemps, des prix sous pression, la concurrence du commerce en ligne et un tourisme d'achat toujours présent alors que le franc restait surévalué par rapport à l'euro. Au niveau suisse, les chiffres d'affaires réels du commerce de détail se sont inscrits en baisse de 1,1%, soit un

Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail

Solde de réponses



recul similaire à celui de 2015 (-1,2%). Si le commerce alimentaire est resté relativement stable, les ventes des magasins de vêtements et de chaussures ou de biens culturels et de loisirs se sont repliées. Les petits magasins ont plus souffert que les grandes entreprises du secteur. Dans le canton, l'enquête de la Commission Conjoncture vaudoise a mis en évidence une dégradation jusqu'en été des affaires et des marges. Par contre, la situation s'est détendue au second semestre. En outre, l'appréciation concernant les prix de vente a évolué positivement en cours d'année.

Tourisme, hôtellerie et restauration

Toujours globalement relativement difficile, la situation dans l'hôtellerie-restauration n'en a pas moins été contrastée. Dans l'hôtellerie, après un timide début de rebond en 2015 (+0,7%), le nombre de nuitées s'est clairement redressé en 2016 (+4,5%), grâce aux hôtes suisses et étrangers. Parmi ces derniers, les visiteurs en provenance des Etats-Unis, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont été plus nombreux. A l'inverse, le nombre d'hôtes en provenance de Chine, de France ou de Belgique était en repli. En outre, la pression sur les prix est restée sensible et la situation était moins bonne dans les stations de montagne que dans les villes ou sur le plateau. Quant à la restauration, elle est restée affectée par le climat de consommation morose. Tant le débit que le chiffre d'affaires et la rentabilité sont restés à un bas niveau.

Services

Les services aux entreprises et aux personnes, qui réunissent des branches diverses et constituent une part importante de l'économie vaudoise, ont quant à eux bénéficié de la résistance de la demande intérieure. L'indicateur de la marche des affaires a évolué en territoire positif en 2016, à des niveaux cependant en dessous de ceux des années précédentes, ce qui illustre un tassement de la dynamique.

Les faits marquants de 2016 dans les régions BCV

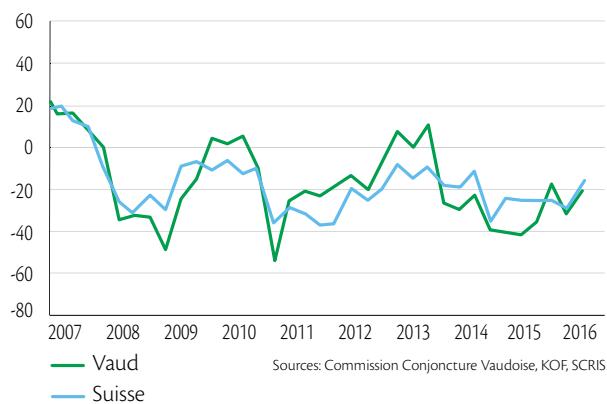
Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

En plus d'avoir été un succès, la Fête fédérale de lutte d'Estavayer, organisée sur le site de l'aérodrome de Payerne, a eu des retombées positives dans la région, notamment pour l'hôtellerie. Sur le marché immobilier, le ralentissement observé ailleurs dans le canton était aussi perceptible dans la Broye, avec une détente au niveau des prix des logements en propriété et des loyers. En raison d'une baisse des carnets de commandes, l'activité a également fléchi dans la construction. Quant à l'agriculture, elle a souffert de la faiblesse des récoltes.

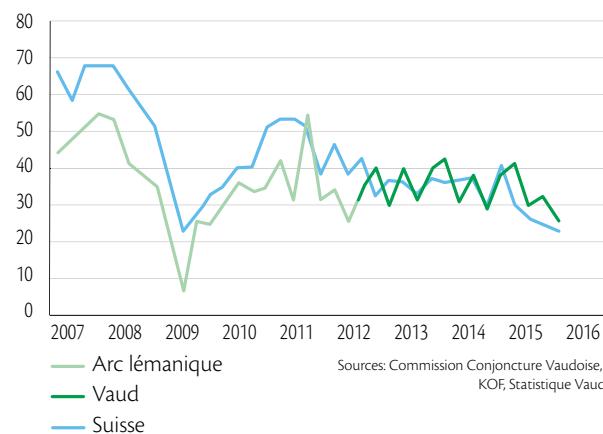
Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



Chablais / Alpes vaudoises

Les stations de montagne ont connu une année difficile, du fait notamment d'un franc toujours fort par rapport à l'euro, du manque de neige à Noël et à la Saint-Sylvestre, ainsi que d'un nombre de nuitées toujours faible en été. Quant au marché immobilier dans les Alpes, il a manqué d'animation. En plaine, l'augmentation du taux de logements vacants a été accompagnée d'un tassement de l'activité de construction et d'un repli des prix des objets en propriété. Dans l'industrie, la pression sur les marges est restée présente, malgré une légère détente.

Gros-de-Vaud

La dynamique démographique a continué de se répercuter favorablement sur les affaires des entreprises de la région. L'activité de construction est restée robuste et les carnets de commandes étaient encore bien remplis, de nombreux petits projets ayant été lancés avant l'application stricte de la Loi sur l'aménagement du territoire révisée. En outre, les prix de l'immobilier ont légèrement fléchi tandis que ceux des terrains sont restés relativement stables. Dans les activités industrielles, les entreprises de la région se sont montrées résistantes, malgré une concurrence étrangère toujours très vive.

Lausanne

La diversité de l'économie de la région lausannoise a continué de soutenir la conjoncture. Malgré une poursuite du tassement des prix de l'immobilier, cette dernière a ainsi bénéficié des nombreux travaux de construction ou de rénovation d'infrastructures, de bureaux ou de logements. En dépit d'une pression sur les prix toujours présente, le tourisme et l'hôtellerie se sont bien portés. La dynamique a également été positive sur le plan des créations d'entreprises, sur fond notamment d'exercice record en termes de levées de fonds par des jeunes pousses à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Lavaux

Le ralentissement du marché immobilier observé dans le bas de la région, dans les communes de Pully et de Lutry notamment, s'est également manifesté dans les communes sisées sur le plateau, telles qu'Oron ou Mézières, où la demande de logements était longtemps restée plus animée en raison de prix moins élevés qu'à proximité du lac Léman.

Du fait d'un marché qui semble maintenant légèrement saturé et des premières incidences de la mise en œuvre de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire, plusieurs projets de construction de nouveaux logements ont été repoussés ou stoppés.

Morges

Dans un marché immobilier en ralentissement, mais toujours solide, les métiers du bâtiment ont connu une bonne année en 2016, malgré une baisse de la visibilité au niveau de la réserve de travail. Du côté de la sous-traitance industrielle et des sociétés exportatrices, la force du franc par rapport à l'euro est restée un problème, même si les mesures prises par les entreprises ont été efficaces et ont permis de limiter les effets négatifs de cette situation. Quant aux pôles économiques, notamment Littoral Parc à Etoy et la zone industrielle d'Aclens, leur développement s'est poursuivi à un rythme moins soutenu.

Nord vaudois

Le ralentissement des exportations horlogères s'est poursuivi en 2016. Certaines marques ont dû recourir au chômage partiel, voire procéder à des licenciements. Cette situation s'est également répercutee sur les sous-traitants. La force du franc est aussi restée sensible au niveau des activités manufacturières (mécanique, mécanique de précision, injection plastique, etc.) orientées vers l'exportation ou la sous-traitance pour des donneurs d'ordres qui vendent eux-mêmes à l'étranger. En revanche, l'incubateur de startups du parc technologique Y-Parc poursuit son développement: il affiche complet et cherche à s'étendre.

Nyon

Si le marché immobilier a clairement continué de marquer le pas dans les objets de luxe, les PPE dans le segment standard étaient toujours assez recherchées. Dans la construction, l'activité est restée soutenue, mais la concurrence extracantonale, voire européenne, a maintenu les marges sous pression. Dans le commerce, la concurrence du tourisme d'achat et de la vente en ligne a eu pour conséquence une accélération de la rotation au niveau des enseignes et des profils de magasins. La restauration et l'hôtellerie, fortement axée sur le tourisme d'affaires, ont également souffert du franc fort et de la concurrence d'établissements de France limitrophe.

Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2016	32 144	49 337	62 557	228 608	59 836	75 722	91 205	960 93	82 749
Croissance de la population en 2016	+1,7%	+1,0%	+2,0%	+1,6%	+0,9%	+1,2%	+1,4%	+1,4%	+1,0%
Part des habitants du canton	4,1%	6,3%	8,0%	29,4%	7,7%	9,7%	11,7%	12,3%	10,6%
Nombre d'emplois (2014)	14 528	22 016	23 764	183 452	21 060	38 251	46 882	42 770	38 558
Part des emplois dans le canton	3,4%	5,1%	5,5%	42,5%	4,9%	8,9%	10,9%	9,9%	8,9%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	10,5%	7,6%	6,6%	0,1%	6,2%	5,9%	5,5%	3,8%	1,6%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	27,2%	22,0%	32,1%	10,8%	15,9%	21,2%	32,7%	14,9%	11,7%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	62,4%	70,4%	61,3%	89,1%	77,8%	72,9%	61,8%	81,3%	86,7%
Taux de chômage moyen en 2016	4,9%	5,0%	3,5%	6,2%	3,3%	3,7%	4,4%	3,8%	5,0%
Evolution du taux de chômage en 2016	+0,1%	+0,0%	+0,2%	+0,0%	+0,1%	-0,2%	+0,0%	+0,3%	-0,0%

Sources: Statistique Vaud, OFS, SECO

Riviera

L'augmentation de l'offre touristique, avec la Fête Fédérale de Musique à Montreux et l'ouverture des musées Chaplin et nest à Vevey, s'est traduite par une hausse du nombre de nuitées hôtelières dans la région. Même si la pression sur les prix reste présente, cela donne à la branche une marge de manœuvre lui permettant de poursuivre ses investissements. La tendance a également été positive pour les écoles et les cliniques privées. A l'inverse, le marché immobilier n'a pas échappé au ralentissement observé au plan cantonal.

Revue 2016

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé en 2016 de bons résultats dans un environnement difficile. Si les volumes d'affaires ont poursuivi leur progression, les revenus se sont repliés (-6% à CHF 967 millions) du fait notamment de la persistance des taux d'intérêt négatifs et de la morosité des marchés boursiers. Grâce à une bonne maîtrise des charges, le repli du résultat opérationnel a été de 4% à CHF 383 millions. Comme attendu, le bénéfice net a fléchi de 8%, à CHF 310 millions par rapport à celui de 2015, marqué par des éléments extraordinaire. Il s'est néanmoins inscrit à un niveau supérieur à ceux des exercices 2013 et 2014.

L'année 2016 a aussi été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la *stratégie2018*. Dans le cadre du renforcement de l'offre digitale, la BCV est notamment devenue actionnaire de TWINT SA, qui vise à réunir les systèmes de paiement mobile Paymit et TWINT et à offrir ainsi un système de paiement mobile adapté au marché suisse. D'autres nouveaux services numériques ont été développés pour compléter l'offre de la BCV, comme par exemple un simulateur de placements ou le renouvellement des crédits hypothécaires en ligne. Moins visibles mais tout aussi fondamentaux, les travaux visant à continuer d'améliorer le fonctionnement interne et la qualité de service se sont également poursuivis.

Contexte économique contrasté

En 2016, la croissance mondiale s'est établie à 3,1%, en légère baisse par rapport à 2015 (3,2%). Cela s'expliquait principalement par un affaiblissement temporaire de la conjoncture aux Etats-Unis, lié à la baisse des cours du pétrole au début de l'année. Pour leur part, la Suisse et le canton de Vaud se sont en partie remis des effets du renchérissement du franc après l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier 2015 du cours plancher EUR/CHF. La situation s'est améliorée dans la plupart des branches et tant le pays, dans son ensemble, que le canton ont affiché des rythmes de croissance plus élevés que l'année précédente.

S'agissant de la clientèle domiciliée à l'étranger, les travaux pour la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements fiscaux se sont poursuivis. La Suisse a signé des accords avec de nombreuses juridictions, notamment avec l'Union européenne, et les premiers échanges sont prévus pour 2018. En outre, la Banque a pratiquement achevé la focalisation de sa gestion de fortune transfrontalière sur une quinzaine de pays et une clientèle fiscalement conforme.

Les signes de modération de la dynamique sur le marché de l'immobilier dans le canton de Vaud se sont confirmés. Les prix des appartements en propriété ont reculé en 2016, tout comme ceux des maisons familiales individuelles. Tandis que les prix ont augmenté plus rapidement dans le canton qu'au niveau national entre 2008 et 2012, leur évolution a été pour la quatrième année consécutive inférieure à celle de la moyenne suisse.

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont progressé de 2% (CHF 515 millions) à CHF 25,0 milliards. Les autres crédits ont par contre baissé de 2% à CHF 4,8 milliards, à la suite de la diminution de placements de la trésorerie. Au passif du bilan, les engagements envers la clientèle ont poursuivi leur progression avec une hausse de 1% (CHF 368 millions) à CHF 29,2 milliards. Globalement, le total du bilan a progressé de 2%, à CHF 44,1 milliards.

En raison du transfert des actifs gérés par Swisscanto consécutivement au rachat de cette dernière par la ZKB, la masse sous gestion du Groupe a fléchi de 3% à CHF 85,4 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 2,3 milliards. L'afflux de CHF 3,3 milliards de fonds domestiques a compensé la sortie attendue de fonds de clients domiciliés à l'étranger (CHF 1,0 milliard).

Evolution des éléments financiers

Malgré la hausse des volumes d'affaires, les revenus du Groupe BCV ont fléchi de 6% par rapport à l'exercice 2015, à CHF 967 millions. Dans un contexte de taux négatifs persistants que la Banque ne répercute pas sur la grande majorité de sa clientèle, le résultat brut des opérations d'intérêts a légèrement baissé, à CHF 483 millions (-1%). La constitution de nouvelles provisions pour risque crédit s'est traduite par un résultat net des opérations d'intérêts en repli de 3%, à CHF 478 millions. Les résultats des opérations de commissions se sont inscrits à CHF 308 millions (-7%), reflétant la baisse des opérations de la clientèle dans des marchés financiers moroses, ainsi que les effets de la focalisation de la gestion de fortune transfrontalière et la fin de la collaboration avec PostFinance dans le courtage en ligne. Les revenus des opérations de négoce, issus essentiellement des opérations de la clientèle sur les devises, se sont toujours établis à un niveau élevé, à CHF 139 millions. La baisse de 7% par rapport à 2015 s'explique par un pic d'activité en janvier-février 2015 après l'abandon par la BNS du cours plancher EUR/CHF. Les autres résultats ordinaires du Groupe se sont élevés à CHF 42 millions, en baisse de 20% par rapport à 2015, qui avait vu SIX Group verser un dividende extraordinaire.

Les charges d'exploitation ont à nouveau reculé, à CHF 509 millions (-1%). Les charges de personnel sont restées stables à CHF 338 millions, tandis que les autres charges d'exploitation ont baissé de 4%, à CHF 171 millions. Les amortissements ont fléchi de 4% à CHF 72 millions. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont inscrits en forte baisse, à CHF 3 millions (-93%). Le résultat opérationnel s'est élevé à CHF 383 millions, en repli (-4%) par rapport à 2015, mais en progression par rapport à 2013 et 2014, démontrant ainsi la stabilité de la profitabilité du Groupe.

Les produits extraordinaires se sont montés à CHF 7 millions, en recul de CHF 22 millions par rapport à l'exercice 2015 qui incluait la vente de la participation dans Swisscan-to. Le bénéfice net s'est établi à CHF 310 millions, en baisse de 8% par rapport à 2015, mais au-dessus des exercices 2013 et 2014.

Le ratio coûts/revenus est passé de 57% à 59%. Le contexte de taux négatifs a pesé sur la marge d'intérêts nette, qui s'est inscrite à 1,11%, soit légèrement en dessous de celle de 2015 (1,14%). Les fonds propres ont augmenté de 1%, à

CHF 3,4 milliards. Le ratio de fonds propres de base (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2016 à 16,8% et le ratio de levier à 6,6%. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) s'est établi à 9,1%.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

Le contexte de taux d'intérêt négatifs n'a pas eu d'impact direct sur les clients de la banque des particuliers, car ceux-ci bénéficient toujours de conditions de rémunération de leurs dépôts au moins égales à zéro, voire très légèrement positives. Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 2% à CHF 7,7 milliards tandis que les dépôts baissaient de 5% à CHF 8,0 milliards suite à l'arrêt de la collaboration avec PostFinance. Hors effet PostFinance, les dépôts de la clientèle ont progressé de 3%. Les revenus de la banque des particuliers sont restés stables à CHF 171 millions pour un résultat opérationnel en hausse de 37% à CHF 25 millions, grâce à une bonne maîtrise des coûts. Dans le cadre de la stratégie2018, la banque des particuliers a mené plusieurs projets visant à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

Banque des entreprises

En 2016, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires. Malgré les difficultés engendrées par l'appréciation du franc suisse face à l'euro, les PME vaudoises ont fait preuve d'une grande résistance. De son côté, l'activité du Trade Finance a repris des couleurs sur fond de hausse des volumes de transactions et des prix des matières premières. Dans les Grandes entreprises, l'activité s'est inscrite dans la continuité des années précédentes, marquées par une forte volatilité. Sur l'année, les crédits et engagements ont progressé de 6% à CHF 15,7 milliards et les dépôts de 7% à CHF 8,7 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel ont tous les deux augmenté pour s'établir respectivement à CHF 237 millions (+2%) et CHF 131 millions (+3%). La bonne qualité du portefeuille de crédits des entreprises a été confirmée avec un coût du risque faible.

Gestion de fortune

Chacune des activités de gestion de fortune a connu un développement différencié. La gestion de fortune transfrontalière, dont l'environnement réglementaire est sujet

à de profonds changements, a poursuivi son travail de refocalisation; la gestion de fortune privée et institutionnelle domestique a connu un bon développement de ses affaires, y compris en Suisse alémanique. La masse sous gestion a diminué de 6% à CHF 64,2 milliards, en raison du transfert des actifs gérés par Swisscanto et de la focalisation de la gestion de fortune transfrontalière. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4% à CHF 7,4 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel sont restés stables à respectivement CHF 320 millions (-1%) et CHF 98 millions (-0%).

Trading

Après un exercice 2015 exceptionnel, largement influencé par l'abandon du taux plancher EUR/CHF, l'activité de trading sur devises s'est repliée sur des niveaux inférieurs mais toujours élevés. Le retour de la volatilité et la croissance économique dans la région ont amené la clientèle de la Banque à faire appel à la salle des marchés pour lui fournir des devises sous forme d'opérations spot ou pour des besoins de couverture. Les émissions de produits structurés ont été en net recul durant l'année. Par rapport à 2015, les revenus du Trading ont diminué à CHF 61 millions (-9%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 31 millions (-19%). Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Faits et événements clés

Distribution extraordinaire et dividende

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, il est prévu d'assurer ce niveau de distribution jusqu'en 2018.

En 2016, la Banque a poursuivi pour la neuvième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a même augmenté le montant du dividende ordinaire de CHF 1 à CHF 23 par action. Elle a ainsi versé en avril 2016 CHF 198 millions sous forme de dividende ordinaire et distribué CHF 86 millions prélevés sur la réserve issue d'apports en capital. Sur les CHF 284 millions distribués à ses actionnaires, CHF 190 millions sont revenus à l'Etat de Vaud. Au titre des exercices 2007 à 2015, ce sont

quelque CHF 2,6 milliards que la BCV a reversé à l'ensemble de ses actionnaires.

Notation confirmée

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé le AA, avec perspective stable, attribué en 2011 à la BCV. Quant à sa consoeur Moody's, elle a aussi confirmé sa notation à long terme (Long Term Deposit Rating) Aa2, également assortie d'une perspective stable.

Entrée en fonction et élection au Conseil d'administration

Nommé par le Conseil d'Etat vaudois, Peter Ochsner a pris ses fonctions en qualité d'administrateur de la BCV le 1^{er} juillet 2016. Au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la révision au sein, notamment, de l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA et excellent connaisseur du domaine bancaire, Peter Ochsner a, dès son entrée en fonction, repris la présidence du Comité Audit et Risque (CAR) des mains de son prédécesseur Stephan A. J. Bachmann.

Les actionnaires ont élu, lors l'Assemblée générale du 21 avril 2016, Jack G. N. Clemons au Conseil d'administration de la BCV, en qualité de membre pour une durée légale et statutaire de 4 ans. Après avoir été associé d'audit chez Deloitte, il a notamment assumé plusieurs fonctions dirigeantes dans le secteur des biens de consommation et du commerce de détail, en particulier en tant que CEO d'un grand groupe international jusqu'en 2015.

Un nouveau Directeur général désigné à la tête de la Division Services

Le Conseil d'administration de la BCV a nommé Christian Meixenberger au poste de responsable de la Division Services de la Banque, avec rang de Directeur général. Christian Meixenberger, précédemment membre de la Direction générale et responsable de la Division Centre de Service de la Banque Cantonale de Fribourg, est ingénieur de formation, spécialiste de l'informatique bancaire et des activités de back-office. Il est entré en fonction à la BCV le 1^{er} janvier 2017 en succédant à Aimé Achard, qui a fait valoir son droit à la retraite.

Prise de participation dans TWINT SA

La BCV est devenue actionnaire de la nouvelle société TWINT SA, aux côtés des autres principales banques

du marché suisse, UBS, Credit Suisse, Raiffeisen, la ZKB et PostFinance, ainsi que de SIX Group. TWINT SA a été créée pour réunir les systèmes de paiement mobile Paymit et TWINT, et offrir ainsi un système de paiement mobile adapté au marché suisse. Pour la BCV, cette prise de participation s'inscrit dans le cadre de sa stratégie, dont l'un des objectifs réside dans une meilleure intégration de tous les canaux d'interaction avec les clients et un enrichissement de l'offre digitale.

Nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires

La BCV a publié ses comptes 2016 conformément aux nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires, applicables depuis l'exercice 2015. Faisant suite à l'application de ces nouvelles normes, la Banque communique désormais ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre. Cette modification est inscrite dans la nouvelle version de la Convention d'information signée entre la Banque et le Conseil d'Etat du canton de Vaud et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Projets principaux et investissements

Stratégie2018

Dans un esprit de continuité, la *stratégie2018* a notamment pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité de service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, cette nouvelle stratégie recherche également une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

En 2015, afin notamment de contribuer à créer une culture et une vision commune à l'intérieur de la Banque sur la qualité de service, l'ensemble des collaborateurs a participé à des séminaires d'une journée organisés en collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne. Cette action a été suivie en 2016 par la mise en œuvre de nombreuses mesures internes, ponctuelles pour certaines, mais qui n'en améliorent pas moins la qualité

du service dont bénéficient les clients. D'autres projets ont également abouti, tels que la refonte du traitement des demandes hypothécaires, qui permet notamment de répondre à un client dans un délai plus court. Dans la banque des entreprises, les processus d'octroi et de suivi des crédits ont aussi été simplifiés. Dans l'ensemble de la Banque, les réclamations sont traitées selon un nouveau processus, plus rapide et plus systématique.

Au niveau des services digitaux, après une refonte complète du site internet en 2015 et l'ajout début 2016 de nouvelles fonctionnalités au système de banque en ligne BCV-net et à sa version mobile BCV Mobile, de nouveaux services ont été développés afin d'être mis à disposition de la clientèle entre fin 2016 et début 2017. Cela concerne en particulier un simulateur de placements, avec la possibilité d'acheter directement en ligne des parts du fonds d'allocation d'actifs sélectionné par l'utilisateur, ainsi que la possibilité de renouveler un crédit hypothécaire en ligne. Le conseil par messagerie instantanée ou visioconférence et la possibilité pour un nouveau client d'entrer en relation à distance doivent également être offerts durant la première moitié de 2017. Enfin, le nouveau système de paiement mobile TWINT, issu de la réunion des deux systèmes de paiement mobile suisses, Paymit (proposé par la BCV depuis 2016) et TWINT, doit également être disponible au deuxième trimestre 2017.

Participation à l'accord FATCA

Le 14 février 2013, la Suisse et les Etats-Unis ont signé l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui permet à l'administration fiscale américaine d'obtenir l'identification de tous les comptes détenus à l'étranger par les personnes soumises à l'impôt aux Etats-Unis. Il s'agit d'une réglementation américaine unilatérale qui s'applique à toutes les institutions financières de tous les pays. En tant qu'institution financière participante, la BCV respecte les obligations découlant de cette réglementation. Son identifiant international GIIN figure en quatrième de couverture du présent rapport.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 50 et CHF 70 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Externalisation de services

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly, entre autres, les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire Osiris.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest & Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

Orientation stratégique et perspectives

Dans un environnement bancaire exigeant, la Banque a pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement de ses différents métiers. Ainsi, la *stratégie2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;
- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fait notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;
- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux, afin de l'adapter à l'évolution des comportements des clients;

- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs, afin de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Elle a annoncé début 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Evolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et une succursale principale à Genève. Elle sert des clients privés et institutionnels dans toute la Suisse romande et propose une approche patrimoniale et des solutions d'investissement personnalisées. En 2016, Piguet Galland & Cie SA a poursuivi sa croissance en Suisse romande, avec de nouveaux mandats de conseil.

Au niveau des résultats, Piguet Galland & Cie SA a réalisé en 2016 un résultat net de CHF 23,1 millions, qui s'explique par des produits extraordinaires de CHF 17,6 millions, ainsi que par une diminution des charges d'exploitation de 3% et des produits de l'activité bancaire ayant évolué comme attendu. La masse sous gestion se monte à CHF 5,5 milliards.

Gérifonds SA

Gérifonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de neuf autres promoteurs. L'année 2016 a vu la fortune des fonds augmenter de 6%, à CHF 11,6 milliards, nouveau record historique. Cette progression est due conjointement à quatre nouveaux fonds, deux pour la BCV et deux pour AS Investment Management, un nouveau partenaire, ainsi qu'à l'afflux net de capitaux dans les fonds existants, pour un total d'argent frais de CHF 522 millions. A fin 2016, la gamme comptait 113 fonds, 66 de droit suisse et 47 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds sont restés stables, à CHF 13,0 millions, tandis que le bénéfice net a augmenté de 43%, à CHF 2,5 millions.

FIR-GEP SA

GEP SA est la société de direction du Fonds Immobilier Romand FIR. Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public possède un portefeuille d'immeubles comprenant à ce jour près de 3800 logements très bien situés en Suisse romande, principalement dans les zones urbaines. La stratégie du fonds consiste à proposer des logements de qualité à des prix de location attractifs afin d'assurer des rendements stables aux investisseurs.

Le 61^e exercice du FIR, clos au 30 juin 2016, s'est à nouveau soldé par un résultat réjouissant. Les revenus locatifs ont progressé de 3% à CHF 68 millions et la fortune totale s'est appréciée de 2% à CHF 1,1 milliard. Parallèlement, la qualité du portefeuille d'immeubles est constamment renforcée par d'importants travaux de rénovation avec une attention particulière portée aux économies d'énergie. Avec une performance annuelle moyenne de 9,9 % sur les cinq dernières années (+5,1% en 2016), le FIR est l'un des fonds immobiliers les plus performants de son segment.

Revue 2016

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- Le contexte de taux d'intérêt négatifs n'a pas eu d'impact direct sur les clients de la banque des particuliers, car ceux-ci bénéficient toujours de conditions de rémunération de leurs dépôts au moins égales à zéro, voire très légèrement positives.
- Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 2% à CHF 7,7 milliards tandis que les dépôts baissaient de 5% à CHF 8,0 milliards suite à l'arrêt de la collaboration avec PostFinance. Hors effet PostFinance, les dépôts de la clientèle ont progressé de 3%.
- Les revenus de la banque des particuliers sont restés stables à CHF 171 millions pour un résultat opérationnel en hausse de 37% à CHF 25 millions, grâce à une bonne maîtrise des coûts.
- Dans le cadre de la *stratégie2018*, la banque des particuliers a mené plusieurs projets visant à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

Activités et stratégie

En 2016, la banque des particuliers employait 385 collaborateurs pour servir les besoins d'une clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading en ligne (TradeDirect est accessible sur www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de plus de 60 agences et un parc de plus de 230 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil per-

formant ainsi qu'une plateforme transactionnelle, BCV-net, accessible via internet ou via un appareil mobile comme un smartphone ou une tablette électronique. Au total, BCV-net est utilisée par 46% des clients et huit ordres de paiement sur dix sont traités au travers de cette plateforme. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller ses clients à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et le large éventail de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque y ont démarqué leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Malgré un environnement difficile et une croissance mondiale moins robuste que prévu, la croissance du produit intérieur brut (PIB) cantonal est estimée à 1,6% pour 2016 contre 1,2% en 2015, selon les dernières valeurs calculées par le CREA.

Après l'instauration de taux d'intérêt négatifs par la Banque nationale suisse (BNS) au début de l'année 2015, la BCV a décidé de ne pas répercuter ces conditions de taux aux clients de la banque des particuliers, que ce soit sur leurs comptes courant ou d'épargne. La situation devrait perdurer tant que les conditions de marché ne se détériorent pas de manière drastique.

L'abandon du taux plancher EUR/CHF par la BNS en janvier 2015 a eu pour conséquence un renchérissement du franc ainsi qu'un retour de la volatilité sur le taux de change du franc suisse face aux principales devises étrangères. Cette situation a incité beaucoup de particuliers à entreprendre des achats en devises étrangères et notamment en euros pour ce qui concerne le canton de Vaud.

Dans un marché immobilier entré dans une phase d'atterrissement, caractérisée par une baisse des prix et des volumes de transactions, la croissance des prêts hypothécaires s'est également stabilisée.

Commentaires sur l'année 2016

La banque des particuliers a poursuivi sa bonne dynamique avec une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 2% à CHF 7,7 milliards. Les dépôts ont diminué de 5% à CHF 8,0 milliards, consécutivement à l'arrêt de la collaboration avec PostFinance en matière de négoce en ligne. Hors effet PostFinance, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 3%.

Les revenus sont restés stables à CHF 171 millions pour un résultat opérationnel en hausse de 37% à CHF 25 millions, grâce à une bonne maîtrise des coûts.

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs projets visant à améliorer la qualité de la relation avec la clientèle se sont concrétisés en 2016. Parmi ceux-ci, notons le raccourcissement du délai de traitement des demandes de crédits hypothécaires, qu'il est à présent possible de renouveler en

ligne, sans passer en agence. Dans l'offre numérique proposée aux clients de la Banque soit à travers www.bcv.ch, soit via les applications mobiles, la BCV a enrichi les services disponibles d'un simulateur de placements et d'un assistant de gestion des dépenses. Avec l'entrée de la BCV au capital de la société TWINT SA à l'automne 2016, il est prévu de déployer la solution TWINT de paiements via des appareils mobiles dès le deuxième trimestre 2017.

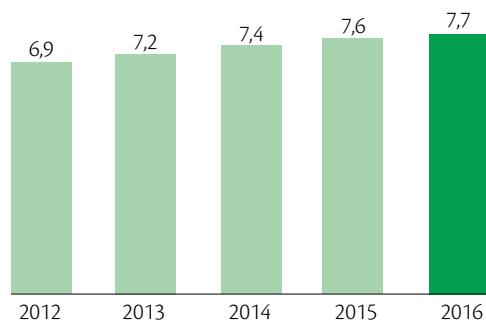
Objectifs et perspectives

La banque des particuliers poursuivra dans les années à venir la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble des canaux d'interactions. Forte de sa proximité et de son professionnalisme, elle aura pour objectif de conserver sa position de partenaire naturel des Vaudois tout en s'adaptant continuellement aux évolutions de comportement de sa clientèle et aux tendances de marché. Ainsi, les conseillers en agence ou au sein du centre de conseil renforceront leur proactivité et les canaux digitaux évolueront de manière marquée.

Données financières 2012 – 2016

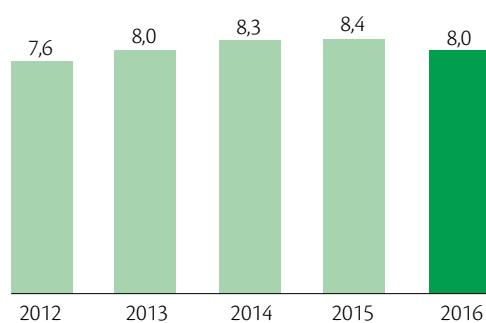
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2016	2015
Total des revenus (en millions de CHF)	171.2	171.4
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	24.6	17.9
Charges / Produits	84%	87%
ROE sur bénéfice	9.1%	6.9%
Collaborateurs	385	382

Les chiffres 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- En 2016, la banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires. Malgré les difficultés engendrées par l'appréciation du franc suisse face à l'euro, les PME vaudoises ont fait preuve d'une grande résistance. De son côté, l'activité du Trade Finance a repris des couleurs sur fond de hausse des volumes de transactions et des prix des matières premières. Dans les Grandes entreprises, l'activité s'est inscrite dans la continuité des années précédentes, marquées par une forte volatilité.
- Sur l'année, les crédits et engagements ont progressé de 6% à CHF 15,7 milliards et les dépôts de 7% à CHF 8,7 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont tous les deux augmenté pour s'établir respectivement à CHF 237 millions (+2%) et CHF 131 millions (+3%).
- La bonne qualité du portefeuille de crédits des entreprises a été confirmée avec un coût du risque faible.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relations d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire, tout en veillant à développer son volume d'affaires avec les produits

dérivés du pétrole. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Depuis plusieurs années maintenant, les PME vaudoises ont fait preuve d'une bonne capacité à s'adapter face aux difficultés rencontrées avec l'appréciation du franc suisse, ainsi que la persistance des taux d'intérêt négatifs. Pour la troisième année consécutive, le marché immobilier vaudois s'est ralenti, comme l'attestent la baisse des prix de vente affichés dans le canton ou encore la réduction du nombre de transactions.

Le contexte des taux d'intérêt a également fortement influencé le comportement des grandes entreprises, dont certaines se sont vu facturer des taux négatifs sur leurs liquidités déposées auprès de la Banque.

L'accord de principe entre les pays producteurs de pétrole en vue d'une baisse de la production sous l'égide de l'OPEP a eu pour effet de propulser le prix du baril à USD 56 en fin d'année 2016, soit une hausse de 59%. Sur le marché des métaux, la politique de relance du secteur de la construction en Chine a également permis de soutenir les prix. Dans ce contexte, l'activité du Trade Finance a repris des couleurs après plusieurs années de morosité.

Commentaires sur l'année 2016

En 2016, la banque des entreprises a connu une hausse de ses volumes d'affaires avec des crédits et engagements en progression de 6% à CHF 15,7 milliards, et des dépôts en augmentation de 7% à CHF 8,7 milliards.

Malgré le contexte de liquidités abondantes, le volume des crédits octroyés aux PME a continué de progresser (+2%), tout comme les crédits et engagements du segment des Grandes entreprises, qui ont augmenté de 10% cette année. Le Trade Finance a vu ses volumes d'affaires se renforcer par rapport aux niveaux bas observés les années précédentes, grâce principalement à la reprise des volumes de transaction mais aussi à la hausse des prix des matières premières.

Dans ce contexte, les revenus et le résultat opérationnel se sont inscrits en hausse pour s'établir respectivement à CHF 237 millions (+2%) et CHF 131 millions (+3%).

Cette année encore, le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises est resté limité, reflétant la bonne tenue de l'économie vaudoise et une bonne gestion des risques.

Objectifs et perspectives

Malgré un rebond de la croissance, les conditions économiques devraient rester difficiles avec des taux d'intérêt à des niveaux bas et un franc suisse jugé fort. Plus que jamais, la banque des entreprises continuera de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2012 – 2016

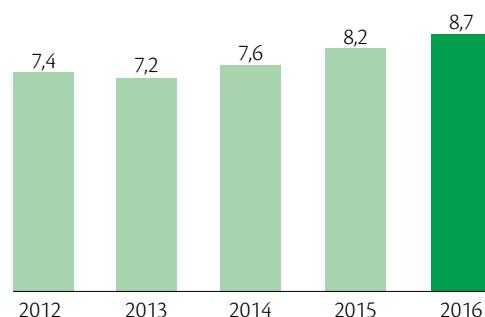
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2016	2015
Total des revenus (en millions de CHF)	236.9	232.6
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	130.6	127.2
Charges / Produits	38%	39%
ROE sur bénéfice	8.4%	8.3%
Collaborateurs	186	186

Les chiffres 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Chacune des activités de gestion de fortune a connu un développement différencié. La gestion de fortune transfrontalière, dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements, a poursuivi son travail de refocalisation; la gestion de fortune privée et institutionnelle domestique a connu un bon développement de ses affaires, y compris en Suisse alémanique.
- La masse sous gestion a diminué de 6% à CHF 64,2 milliards, en raison du transfert des actifs gérés par Swisscanto et de la focalisation de la gestion de fortune transfrontalière. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4% à CHF 7,4 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel sont restés stables à respectivement CHF 320 millions (-1%) et CHF 98 millions (-0%).

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée «aisée» et «fortunée», et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 510 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 780 000 résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance profession-

nelle via la Fondation BCV deuxième pilier, qui compte environ 550 entreprises affiliées. Elle se distingue en outre par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande, elle a entrepris de se développer en Suisse alémanique afin de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguet Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguet & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Neuchâtel, Piguet Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif et haut de gamme.

Gérifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gérifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Avec près de 100 conseillers, répartis dans 9 régions, la BCV offre à ses clients de la Gestion de fortune domestique le réseau le plus dense du canton qui leur prodigue son savoir-faire et des conseils personnalisés. La BCV figure ainsi parmi les leaders de la gestion de fortune privée du canton de Vaud.

Le changement de paradigme qu'a connu la gestion de fortune transfrontalière a poussé les banques suisses à revoir leur offre de services pour la clientèle non résidente.

En matière de gestion institutionnelle, la Banque bénéficie toujours d'une position forte dans le canton de Vaud. Elle y occupe la première place en termes de parts de marché et continue de jouir d'une excellente réputation. Après plusieurs années passées à faire connaître l'expertise de

la Banque en matière de gestion institutionnelle auprès de la clientèle de Suisse alémanique, notre bureau de représentation zurichois a connu un certain nombre de succès avec la signature de plusieurs mandats de gestion, dans un marché plus concurrentiel qu'en Suisse romande.

Commentaires sur l'année 2016

Pour la Gestion de fortune, l'année 2016 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes, à savoir un bon développement des affaires sur le marché domestique et des retraits de fonds sur l'activité transfrontalière, comme attendu.

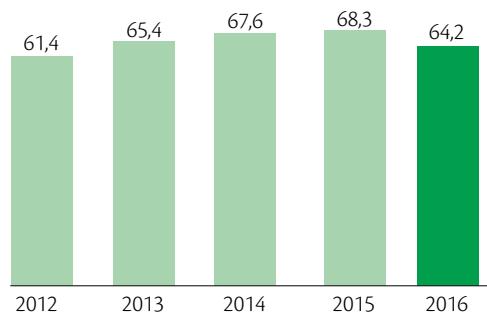
La gestion institutionnelle a connu un très bon développement de ses affaires, avec un afflux important de fonds, notamment en Suisse alémanique qui a représenté environ un tiers des nouveaux apports.

La masse sous gestion a toutefois diminué de 6% à CHF 64,2 milliards, en raison du transfert des actifs gérés par Swisscanto après son rachat par la ZKB, ainsi que du programme de focalisation de la gestion de fortune transfrontalière. Les prêts hypothécaires ont continué de progresser, de 4% à CHF 7,4 milliards. Au final, les revenus et le résultat opérationnel du secteur sont restés stables à respectivement CHF 320 millions (-1%) et CHF 98 millions (-0%).

Données financières 2012 – 2016

Masse sous gestion

En milliards de CHF



Chiffres clés

Total des revenus (en millions de CHF)	2016	2015
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	319.9	324.6
Charges / Produits	98.3	98.3
ROE sur bénéfice	67%	67%
Collaborateurs	24.4%	24.8%
	510	504

Les chiffres 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité
Les avoirs administrés de l'année 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Objectifs et perspectives

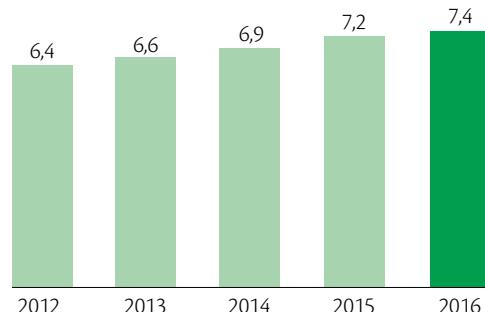
Dans la continuité des années précédentes, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

Au niveau de la gestion institutionnelle, la Banque poursuivra son développement en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour accroître la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Au niveau de la filiale Piguet Galland & Cie SA, l'équipe dirigeante poursuit ses efforts pour dégager des synergies avec la BCV en profitant au maximum des réalisations et projets conduits au niveau de la Maison mère. La banque aura également à souhait de développer ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Trading

- Après un exercice 2015 exceptionnel, largement influencé par l'abandon du taux plancher entre l'euro et le franc suisse, l'activité de trading sur devises s'est repliée sur des niveaux inférieurs mais toujours élevés. Le retour de la volatilité et la croissance économique dans la région ont amené la clientèle de la Banque à faire appel à la salle des marchés pour lui fournir des devises sous forme d'opérations spot ou pour des besoins de couverture.
- Les émissions de produits structurés ont été en net recul durant l'année.
- Par rapport à 2015, les revenus du Trading ont diminué à CHF 61 millions (-9%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 31 millions (-19%).
- Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de

produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Les marchés boursiers des principales places financières mondiales ont évolué en ordre dispersé. Outre-Atlantique, les marchés ont atteint des niveaux record, portés par la reprise économique et l'élection présidentielle américaine. En Europe, l'accumulation de mauvaises nouvelles, telles que le vote britannique en faveur du Brexit, a pesé sur le moral des marchés. Les principaux indices européens finissent toutefois l'année en territoire positif, à l'exception notable de l'indice SMI de la Bourse suisse, qui a perdu 6,8%, à 8219,87 points. La hausse du niveau d'incertitudes a également pesé sur les volumes de transactions, qui ont nettement reculé en 2016. Le volume annuel échangé sur la Bourse suisse a ainsi baissé de près de 7% par rapport à 2015.

Du côté des changes, tant l'euro que le dollar ont connu une évolution latérale par rapport au franc. Le cours de la devise européenne s'est ainsi inscrit en cours d'année entre CHF 1,07 et CHF 1,12. Sur douze mois, il s'est replié de 1,3% à CHF 1,07. Quant au dollar, son cours a évolué entre CHF 0,95 et CHF 1,03. Sur douze mois, il s'est apprécié de 1,6% à CHF 1,02.

Commentaires sur l'année 2016

Les activités de négoce sur devises ont reculé par rapport à l'année 2015, qui avait connu un pic suite à l'abandon par la BNS du taux plancher entre l'euro et le franc suisse. L'activité de négoce sur devises s'est néanmoins maintenue à un niveau supérieur aux années 2013 et 2014. En revanche, les émissions de produits structurés ont connu un net recul cette année.

Les revenus du secteur d'activité se sont établis à CHF 61 millions (-9%) pour un résultat opérationnel également en baisse de 19% à CHF 31 millions.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%) moyenne de CHF 0,3 million sur l'ensemble de l'année 2016.

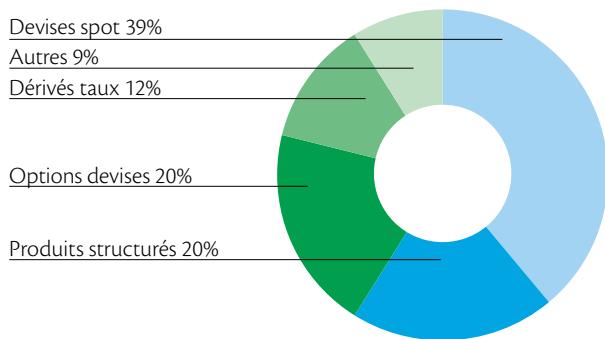
Objectifs et perspectives

Au cours des prochaines années, les équipes de la salle des marchés poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

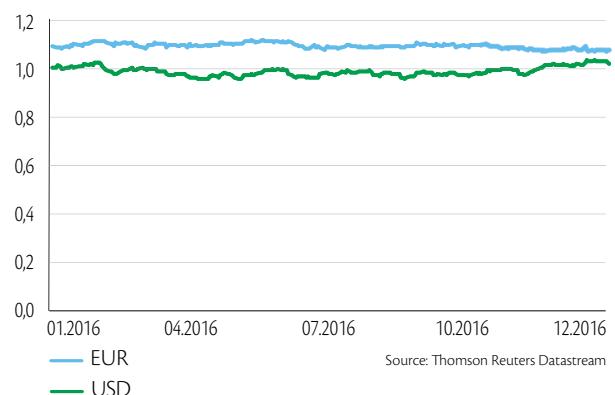
Données financières 2016

Répartition des revenus de négoce par marché



Evolution des cours de change

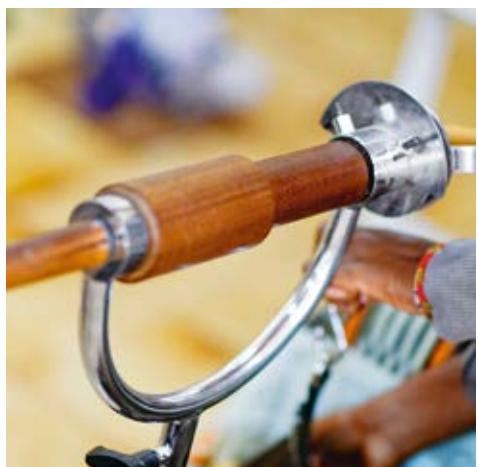
En CHF



Chiffres clés

	2016	2015
Total des revenus (en millions de CHF)	60.9	67.2
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	30.7	38.0
Charges / Produits	47%	42%
ROE sur bénéfice	24.5%	27.1%
Collaborateurs	57	58

Les chiffres 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité





Gestion intégrée des risques

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des fonds propres), leur impact régulatoire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.
7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du déroulement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact régulatoire**, c'est-à-dire une intervention des autorités de surveillance sous forme d'investigations, de sanctions, de surveillance accrue ou de restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management.
- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management qui lui rapporte, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département Risk Management

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit, marché et opérationnels de la Banque, ainsi que son système de contrôle interne (SCI); de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie la mise en œuvre, l'adéquation du SCI et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

Profil de risque de la Banque

		31.12.13	31.12.14	31.12.15	31.12.16
Fonds propres BCV Groupe ¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> Actifs pondérés par le risque FINMA (en CHF milliards) Ratio de fonds propres FINMA Actifs pondérés par le risque BRI (CHF milliards) BRI tier 1 capital ratio BRI total capital ratio 	16,4 17,9% 16,4 17,8% 17,9%	16,8 17,2% 16,8 17,1% 17,2%	16,6 17,7% 16,6 17,6% 17,7%	17,6 16,9% 17,6 16,8% 16,9%
Credits non compromis Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> Credits clientèle bilan et hors bilan²⁾ (CHF milliards) Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation) 	29,8 13 bps	30,8 13 bps	30,3 14 bps	31,2 14 bps
Credits compromis Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> Credits compromis³⁾ (CHF milliards) En % du total crédit clientèle et banques Taux de provisionnement spécifique 	0,3 0,9% 41%	0,2 0,7% 34%	0,2 0,6% 36%	0,2 0,6% 39%
Risque marché trading book Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> VaR⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%) VaR⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%) 	0,2 1,9	0,2 0,8	0,3 0,8	0,3 0,9
Risque marché banking book Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> VaR (% des fonds propres, 90j, 99%) 	4,2%	4,8%	5,3%	4,7%
Risques opérationnels Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)⁵⁾ 	24,3	26,8	20,6	2,7

¹⁾ Selon Bâle II depuis 2009, selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations)

³⁾ Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année

⁵⁾ Avec prise en compte des variations de provisions et des gains

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements «de front». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les PME, les professionnels de l'immobilier, le trade finance, les grandes entreprises, les communes vaudoises et les banques. Les modèles de rating sont de type scoring. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management et

font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). La valeur de marché des habitations individuelles est estimée à l'aide d'une méthode hédoniste. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/replacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y com-

pris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, les actifs pondérés par le risque, les montants et taux de perte attendue, les engagements provisionnés et les correctifs de valeur et les indicateurs de concentration du risque sont analysés et comparés avec les observations sur les périodes précédentes. Ce suivi est complété par une analyse de l'évolution de l'exposition sur des portefeuilles spécifiques. Les résultats sont reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

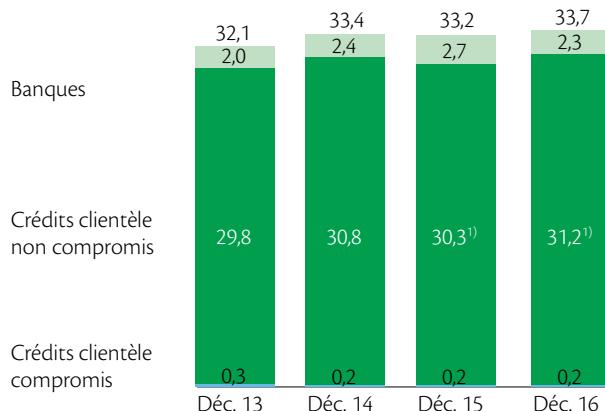
2.3 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 33,7 milliards au 31 décembre 2016, soit une hausse de 1,7% par rapport à fin 2015. L'exposition aux banques représentait CHF 2,3 milliards, soit 7% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 81% de l'exposition totale clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids

Evolution des crédits banques et clientèle

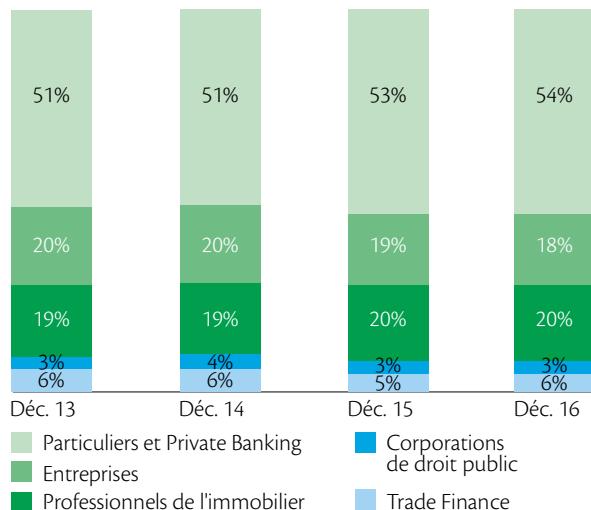
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières.

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



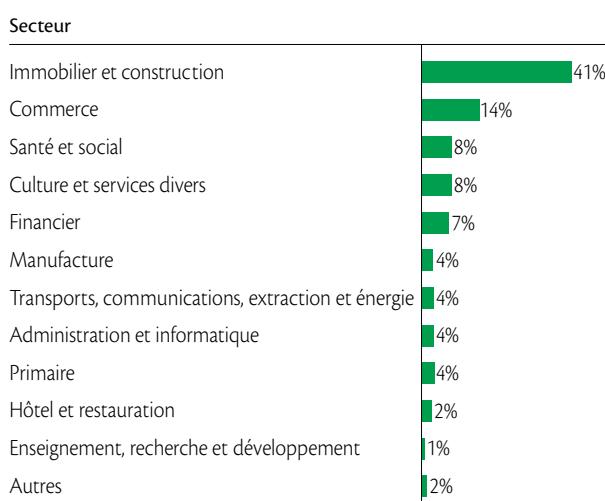
Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit, au bilan, Maison mère

Domicile du client	31.12.2015	31.12.2016
Canton de Vaud	81%	81%
Suisse hors Vaud	13%	13%
Union européenne + Amérique du nord	2%	2%
Autres	4%	4%

Crédits aux entreprises par secteur économique

En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère, au 31.12.2016



prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 41% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2015. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 54% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2016.

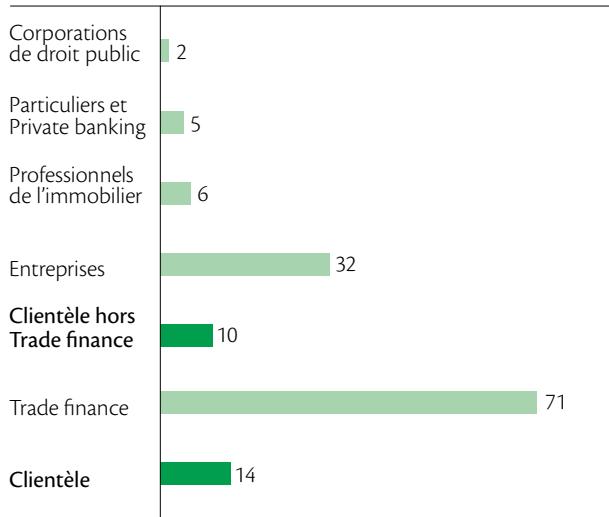
Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 14 points de base, 10 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 206 millions, soit 0,6% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2016

Groupe de segments-client



Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière, qui sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du Département Risk Management ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau produit.

3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions du Département Salle des marchés, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Le Département Salle des marchés intervient principalement sur les marchés actions, obligataires et devises (y compris les métaux précieux) à la demande de la clientèle. Il possède une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making).

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risques marché du Département Risk Management, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risques marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille du Département Salle des marchés, différentes mesures de risque sont utilisées:

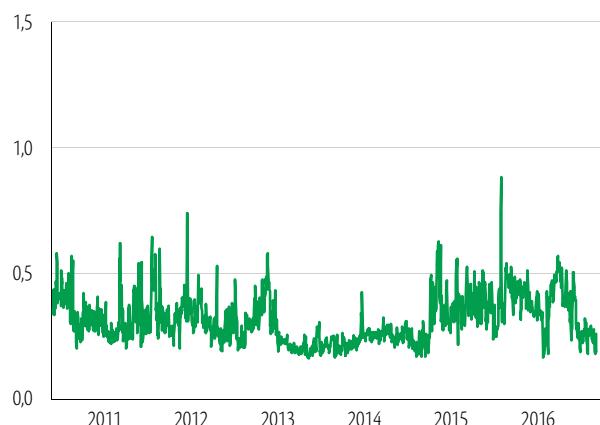
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, végâ, théta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risques marché.

Sur l'ensemble de l'année 2016, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée à un niveau faible, en moyenne de l'ordre de CHF 0,3 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO («Asset & Liabilities Committee») de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial.

Les facteurs de risques opérationnels sont regroupés en catégories. Chacun des facteurs a le potentiel de nuire au bon fonctionnement de la Banque. Il s'agit des facteurs suivants:

- Des comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires,

des clients ou d'autres acteurs.

- Des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque.
- Des incidents externes regroupant le risque de catastrophes, de pandémies et de mouvements sociaux.

Afin d'anticiper les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad-hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles ou de la réalisation d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par le management et les experts fonctionnels avec le support de la fonction Risques opérationnels du Département Risk Management. Ces revues cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles des contrôles opérationnels et managériaux.

En complément de cette approche d'anticipation des risques, la Banque collecte et analyse de manière exhaustive et systématique les principaux incidents de risques opérationnels qui surviennent dans le cadre de ses activités.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management, la Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.
- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

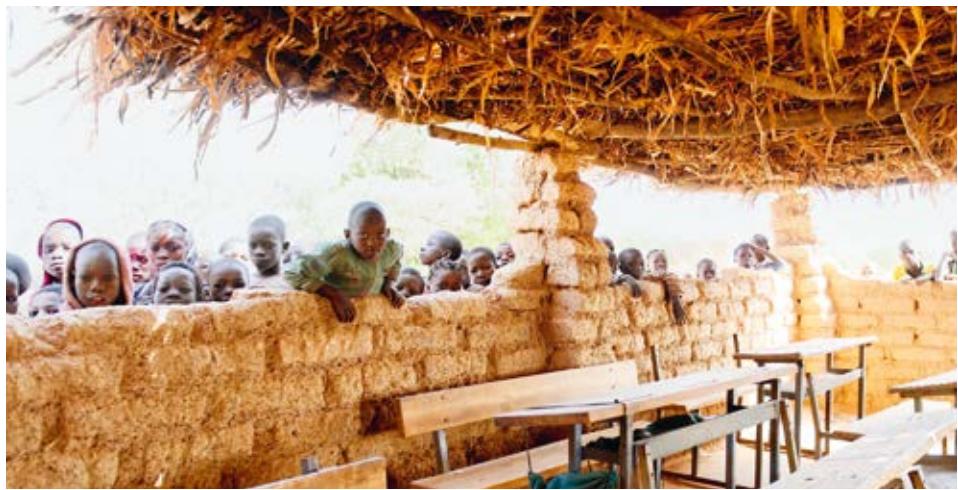
Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration:

- 1^{er} niveau: les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique constituent le premier niveau.
- 2^e niveau: le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3^e niveau: la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

Le secteur Risques opérationnels du département Risk Management réalise une revue annuelle de l'adéquation et de l'efficacité du SCI, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.





Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	60	Principes généraux
1. Structure du Groupe et actionnariat	61	Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:
2. Structure du capital	62	
3. Conseil d'administration	64	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} janvier 2016¹⁾.
4. Direction générale	75	
5. Rémunérations, participations et prêts	82	
6. Droit de participation des actionnaires	85	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
7. Prises de contrôle et mesures de défense	87	
8. Organe de révision	87	
9. Politique d'information	88	<ul style="list-style-type: none">• Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
10. Adresses de contact	89	
		<ul style="list-style-type: none">• Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCV»), qui sont disponibles sur internet³⁾.

¹⁾ Voir le lien https://www.six-exchange-regulation.com/dam/downloads/regulation/admission-manual/directives/06_16-DCC_fr.pdf

²⁾ Ce texte est disponible sur le site internet www.economiesuisse.ch

³⁾ Voir le site www.bcv.ch

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statuts les principes de l'ORAb dans toute la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Ces modifications ont été acceptées par l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014. Cela exclut les dispositions de l'ORAb sur l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat. En revanche ont notamment été repris les principes sur le Représentant indépendant (article 18bis des Statuts), le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statuts), le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statuts) et de la Direction générale (article 29 des Statuts), les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts), la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts), la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts), le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts) et les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts). Enfin, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts).

1. Structure du Groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2016)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 125). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2016, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 5,6 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 0015251710

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2016)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 125).

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2017, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 18,47% au 31 décembre 2016.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2014, 2015 et 2016 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 161 et 169). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 107 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2016, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2014, 2015 et 2016)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au cours des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
Capital-actions (actions nominatives, entièvement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190

Evolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
Capital social (entièvement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 551	2 607	2 633
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	701
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
Total	3 341	3 397	3 420

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2016

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 23
Proposition de versement par prélevement sur la réserve issue d'apports en capital	CHF 10
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de «nominees»

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Priviléges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2016, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis LBCV, et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nomme les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit de MM. Olivier Steimer, Peter Ochsner, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objets de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la LBCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (MM. Peter Ochsner, président, et Paul-André Sanglard) – et donc

porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (M. Reto Donatsch). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et a assumé depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Depuis le 5 mai 2011, il était également vice-président du Conseil d'administration. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers SA et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles. Il a quitté ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.
Paul-André Sanglard, 1950, Suisse	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Entré en fonction le 30 octobre 2002, M. Sanglard a été nommé vice-président du Conseil d'administration au 21 avril 2016. Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachussets Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.
Jack G. N. Clemons, 1966, Suisse et britannique	Master à l'Université de Cambridge, GB MBA de l'INSEAD, France Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England & Wales (ICAEW), GB.	M. Clemons, élu par l'Assemblée générale du 21 avril 2016, est entré en fonction à cette date. Il a commencé sa carrière en révision d'entreprise jusqu'à devenir associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'oriente ensuite vers la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il a rejoint, à Lausanne, le Groupe BATA, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il a quitté en 2015.

Ingrid Deltenre, 1960, Suisse et néerlandaise	Licence en sciences humaines à l'Université de Zurich.	Mme Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. Depuis 2010, elle est la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le siège se trouve à Genève.
Reto Donatsch, 1950, Suisse	Licence en sciences économiques de l'Université de Genève.	Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les «banques indépendantes» du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation. Élu par l'Assemblée générale du 5 mai 2011, il a été président ad interim du Comité Audit et Risque du 21 avril au 30 juin 2016.
Pierre Lamunière, 1950, Suisse	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in Finance & Marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} septembre 2011, il était également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002. Il a quitté ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.
Peter Ochsner, 1956, Suisse	Economiste d'entreprise de l'Ecole Supérieure de Cadres pour l'Economie et l'Administration (ESCEA), Zurich Expert-comptable diplômé.	Nommé par le Conseil d'Etat, M. Ochsner est entré en fonction le 1 ^{er} juillet 2016. Il est aussi président du Comité Audit et Risque dès cette date. Après avoir travaillé en tant que collaborateur du département Organisation et Révision interne à la Banque nationale suisse, M. Ochsner rejoint PricewaterhouseCoopers SA en 1982. En sa qualité de membre de la Direction de PwC, il a dirigé de 2006 à 2014 le secteur Audit de PwC en Suisse. Expert-comptable diplômé et ancien réviseur bancaire responsable, Peter Ochsner est au bénéfice d'une vaste expérience dans l'audit national et international couvrant les domaines de l'assurance et de la banque. Peter Ochsner a conclu sa carrière au sein de PwC en 2014.
Luc Recordon, 1955, Suisse	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur-physicien diplômé de l'EPFL (MS) et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	M. Recordon a été nommé par le Conseil d'Etat le 1 ^{er} février 2002 et il est devenu président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination depuis le 21 avril 2016. Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich Membre du Conseil d'administration d'Allreal Holding AG, à Baar Membre du Conseil d'administration de Chubb Limited, à Zurich Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich Membre du Comité directeur d'économiesuisse, à Zurich Membre du conseil des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Avenir Suisse, à Berne (vice-président); Aide sportive suisse (vice-président); Centre pour le Dialogue Humanitaire, à Genève
Paul-André Sanglard	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex Vice-président du Conseil d'administration de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, d'Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA, à Genève, de Société Générale Private Banking (Suisse) SA, à Genève, de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, à Genève, de Baader Helvetic SA, à Zurich et Millenium Banque privée BCP (Suisse) SA, à Genève Membre du Conseil de fondation de FITEC, à Delémont, de CODECO, à Porrentruy, de la Commission consultative de gestion financière de la Chaîne du Bonheur, à Genève, d'ATD Quart Monde, à Treyvaux et de l'Observatoire de la finance, à Genève
Jack G. N. Clemons	<ul style="list-style-type: none"> Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales
Ingrid Deltenre	<ul style="list-style-type: none"> Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision) Présidente du Conseil d'administration de Eurovision Americas (filiale de l'UER) Membre du comité consultatif du Executive MBA de l'Université de Zurich Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier Membre du Aufsichtsrat Deutsche Post/DHL, à Bonn
Reto Donatsch	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach Membre du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne
Peter Ochsner	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Finances et comptabilité de la Fondation Festival de Zurich, à Zurich
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne (CTR), à Lausanne Membre des Conseils d'administration des sociétés suivantes: Clavel SA, à Berne et NECC SA, à Lausanne Consultant pour la commune de Jouxten-Mézery, CTR et ASIGOS Président des comités: Association Alliance énergétique, à Soleure, et Association Pro AI VD, à Lausanne Président des conseils de fondation suivants: Fondation du Théâtre Boulimie, à Lausanne, et Fondation 50^e du CSP, à Lausanne Président d'honneur de l'Institut Biosphère, à Genève Président du comité de RoMédCo, Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires, à Lausanne Président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS, à Pully Président du comité de l'Association des Amis du Peintre André Gasser, à Lausanne Membre du comité des sociétés suivantes: ASLOCA-agglomération lausannoise, à Lausanne, ATE-VD, à Lausanne, E-Changer, Partenaires dans l'échange et pour le changement, à Fribourg, NiceFuture, à Lausanne, Dakomed, Dachverband Komplementärmedizin, à Berne, et Agile.ch, à Berne Membre du conseil de fondation d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne Conseiller municipal, à Jouxten-Mézery Membre du comité directeur et président ad interim de l'ASIGOS (association gérant l'arrondissement scolaire secondaire de Prilly), à Prilly Membre du comité consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), à Berne Membre du comité des Verts vaudois Avocat indépendant

Olivier Steimer

Président du Conseil d'administration



Paul-André Sanglard

Vice-président du Conseil d'administration



Reto Donatsch

Membre du Conseil d'administration



Peter Ochsner

Membre du Conseil d'administration



Ingrid Deltenre

Membre du Conseil d'administration



Luc Recordon

Membre du Conseil d'administration



Jack G. N. Clemons

Membre du Conseil d'administration

3.3 Election et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat (l'article 12, alinéa 1, LBCV déroge sur ce point à l'ORAb). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCV, qui déroge sur ce point à l'ORAb, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Paul-André Sanglard, précédemment déjà membre. Il a remplacé dans cette fonction M. Stephan A. J. Bachmann, qui a quitté le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 21

avril 2016 en raison de l'atteinte de la limite d'âge légale et statutaire. Les autres membres sont Mme Ingrid Deltenre, MM. Jack G. N. Clemons (élu par l'Assemblée générale préciée et entré en fonction le même jour, en remplacement de M. Pierre Lamunière), Reto Donatsch, Peter Ochsner (nommé par le Conseil d'Etat et entré en fonction le 1^{er} juillet 2016 en remplacement de Stephan A. J. Bachmann) et Luc Recordon.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2016, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président, jusqu'au 21 avril 2016), Reto Donatsch et Paul-André Sanglard. M. Peter Ochsner y a remplacé M. Stephan A. J. Bachmann, en tant que président, dès le 1^{er} juillet 2016.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard (vice-président)	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ²⁾
Jack G. N. Clemons	1966	21 avril 2016	2032	Assemblée générale
Ingrid Deltenre	1960	1 ^{er} mai 2014	2030	Assemblée générale
Reto Donatsch	1950	5 mai 2011	2020	Assemblée générale ³⁾
Peter Ochsner	1956	1 ^{er} juillet 2016	2026	Conseil d'Etat
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ²⁾

¹⁾ Mandat renouvelé par le Conseil d'Etat jusqu'au 31 décembre 2017

²⁾ Mandats renouvelés par le Conseil d'Etat jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2018

³⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2015 pour 4 ans

M. Reto Donatsch a assuré la présidence ad interim du 21 avril au 30 juin 2016.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement le rapport du Risk Management, et semestriellement les éléments financiers, les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (qui se trouve sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du

jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2016, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque, au compliance et à la gouvernance.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6, page 75) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

En 2016, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statuts (article 30bis), était composé de M. Pierre Lamunière (président, jusqu'au 21 avril 2016), Mme Ingrid Deltenre et M. Luc Recordon (qui a repris la présidence le 21 avril 2016). En outre, M. Jack G. N. Clemons a remplacé M. Pierre Lamunière au sein de ce comité à cette même date. Le président du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur la rémunération de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavise aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Il préavise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préaviser les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes, ainsi que de traiter les aspects «RSE» («Responsabilité sociale d'entreprise»).

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2016 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2016, le Comité Audit et Risque s'est réuni à six reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à sept reprises, ainsi qu'à plusieurs séances liées au renouvellement du Conseil d'administration à venir.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.4.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Aux termes du nouvel article 30ter, alinéa 2, des Statuts (adopté par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014), «le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque de la Banque». Le Conseil d'administration examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, annuellement, le Conseil d'administration évalue les activités de son président, en l'absence de l'intéressé. Le Conseil d'administration, en accord avec ce dernier, a

décidé de supprimer la partie variable de la rémunération du président du Conseil d'administration dès et y compris l'exercice 2016 et d'intégrer cette partie variable dans la rémunération fixe.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater nouveau des Statuts). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du Chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne» sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrê-

tées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle préavise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation semestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM, l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique. Le Conseil d'administration prend enfin connaissance des états financiers de la Maison Mère et du Groupe aux premier et troisième trimestres.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 48-57) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 115-118) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne établit une planification à six ans revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée – dans la mesure du possible des contraintes réglementaires – avec l'organe de révision externe, discutée avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV,

puis est arrêtée par le Comité Audit et Risque et soumise pour information au Conseil d'administration. Le plan d'activité annuel découle de cette planification à moyen terme. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

Sur la base du plan d'activité annuel, l'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des mandats, puis de restitution des conclusions. A la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec laquelle il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe. De surcroît, tel que le prévoient les normes internationales, le Comité Audit et Risque fait procéder, au plus tard tous les 5 ans, à une évaluation externe neutre qui porte sur l'entier du dispositif et des activités de l'Audit interne, la dernière réalisée courant 2016 ayant conclu à la conformité par rapport aux normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors), d'une part, et par rapport à la circulaire FINMA 2017/01, d'autre part.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO et a été nommé CEO le 1 ^{er} mai 2008.
Aimé Achard, 1954, Suisse et français	Directeur général de la Division Services du 1 ^{er} avril 2006 jusqu'au 31 décembre 2016, date de son départ à la retraite.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV le 1 ^{er} avril 2006, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée. Aimé Achard a acquis la nationalité suisse en septembre 2011.
Stefan Bichsel, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Après des études de droit à Lausanne et Berne, il a effectué ses débuts à l'UBS. Il a été admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel est devenu le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il a été président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il a été responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il a présidé l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel a rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et a été membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading.
Gérard Haeberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking.

Christian Meixenberger, 1960, Suisse	Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} janvier 2017.	Licence en physique électronique de l'Université de Neuchâtel en 1987 MBA de l'Université de Lausanne en 1993.	De 1987 à 1993, il a occupé un poste d'ingénieur en développement de software au CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique) à Neuchâtel avant de rejoindre, en 1993, le Credit Suisse à Genève où il a pris la responsabilité de l'organisation et de l'IT. En 1997, il est devenu le responsable IT de la Banque Cantonale de Fribourg avant d'accéder, dès 2000, à la Direction générale en tant que responsable de la Division Centre de Service. Il est directeur général de la Division Services de la BCV depuis le 1 ^{er} janvier 2017.
Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'électricité (EGL), il est entré en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il a été nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager, 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il a évolué dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010.
Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande. Il est directeur général de la Division Entreprises de la BCV depuis le 1 ^{er} mars 2003.
José François Sierdo, 1963, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la Division Retail de la BCV le 3 mars 2014.

Pascal Kiener

Président de la Direction générale



Stefan Bichsel

Directeur général,
Division Asset Management & Trading



Gérard Haeberli

Directeur général,
Division Private Banking



Christian Meixenberger

Directeur général,
Division Services



Thomas W. Paulsen

Directeur général,
Division Finance et Risques



José F. Sierdo

Directeur général,
Division Retail



Bertrand Sager

Directeur général,
Division Gestion Crédit



Jean-François Schwarz

Directeur général,
Division Entreprises

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB)• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)• Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)• Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV• Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV• Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière• Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus• Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex
Stefan Bichsel	<ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne• Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne• Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy• Membre du SIX Securities Services Ltd - Strategic Advisory Board, Zurich• Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice• Président de l'Association Pro Aventico, Avenches
Gérard Haeberli	<ul style="list-style-type: none">• Président du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA• Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire)
Christian Meixenberger	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding SA• Membre de la Commission informatique du canton de Fribourg
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA• Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses• Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV• Membre du Conseil de fondation de l'Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer (ISREC)
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière• Membre du Conseil d'administration de GEP SA• Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV• Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV• Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois• Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV)• Membre du Conseil économique du canton de Vaud• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise
José F. Sierdo	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration de newhome.ch AG• Membre du Conseil d'administration de TWINT AG et TWINT Acquiring AG

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

Composition des comités (au 01.03.2017)

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Gérard Haeblerli
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christopher Cherdel
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christian Zünd
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Christian Meixenberger (président)
Pascal Kiener
Thomas W. Paulsen
José François Sierdo
Frédéric Le Hellard
Serge Messin

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce dernier a été modifié le 7 novembre 2014 afin de tenir compte des changements apportés aux Statuts de la Banque, acceptés par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014.. Il a également été adapté en 2016 suite à la décision de prolonger la durée de blocage minimale des actions de la rémunération liée à la performance annuelle de 3 à 5 ans. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés que sont Hostettler & Company et Towers Watson. Les principaux employeurs du marché financier au niveau national prennent part à ces enquêtes, qui permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité des fonctions. De plus, pour la Direction générale, la Banque s'appuie sur des comparaisons de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit ou le nombre d'employés).

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle, la participation des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme. La rémunération ne comprend aucun plan de «stock options».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, page 175.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration reçoit une rémunération fixe sous forme d'honoraires, y compris une indemnité pour participation à ses comités et des frais de représentation.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale, la rémunération variable du président a été intégrée dans l'indemnité fixe au mois de mai 2016. Ce dernier bénéficie dès lors d'une indemnité fixe annuelle dont la majeure partie est payable en 12 mensualités. Le solde est octroyé sous forme d'actions BCV, bloquées entre 5 et 10 ans, payable au mois d'avril ou, en cas de départ, avec le dernier revenu. Plus aucune rémunération liée à la performance annuelle n'est donc attribuée au président du Conseil d'administration.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est définie par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est définie par le Conseil d'administration, hors la présence du président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, p. 72).

Approbation des rémunérations du Conseil d'administration par l'Assemblée générale

Les rémunérations fixes (indemnités fixes, indemnités pour participation aux comités et frais de représentation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Direction générale

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences. Au 1^{er} janvier 2016, la Banque a procédé à une augmentation du salaire fixe en compensation d'une diminution de la rémunération liée à la performance annuelle pour l'ensemble des collaborateurs.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle, pour autant qu'ils ne soient pas en rupture de contrat. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance stratégiques, financiers et qualitatifs sont définis pour chacune des divisions et déclinés à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer la rémunération liée à la performance annuelle.

L'approche de détermination de l'enveloppe globale de la rémunération liée à la performance annuelle est ancrée sur la performance financière en tenant compte du niveau de risque des activités de la Banque. Elle est ajustée sur la base d'une appréciation du développement de la stratégie d'affaires, de l'atteinte des projets stratégiques, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle. La performance financière est évaluée sur la base d'une mesure de ROE (Return on Equity).

Cette démarche permet ainsi de tenir compte des principaux leviers de la création de valeur économique pour l'actionnaire.

La répartition de l'enveloppe globale tient compte des résultats spécifiques des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent.

30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%.

Au titre de l'exercice 2016, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, seront attribuées à un prix équivalant au cours de Bourse du 24 mars 2017 à la clôture. La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation de l'Assemblée générale à un prix équivalant au cours de Bourse du 8 mai 2017 à la clôture.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Cette rémunération s'adresse à un nombre très restreint de cadres, soit aux membres de la Direction générale et aux chefs de département.

Le but de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire.

Les objectifs sont ainsi définis par plan sur une période de 3 ans avec un nouveau plan débutant chaque année.

La rémunération liée à la performance à long terme est payée exclusivement en actions BCV, totalement ou partiellement, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Les objectifs des plans de rémunération liée à la performance à long terme sont formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative.

La dimension financière est mesurée par le profit économique. Ce dernier tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres – élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs).

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge des plans est répartie sur les exercices concernés.

A l'échéance de chaque plan, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribués aux participants et celui stocké sera ajusté selon le résultat définitif et enregistré en augmentation ou en diminution des « Charges de personnel ».

Tous les revenus et dividendes provenant des titres acquis dans le cadre des plans reviennent à la Banque.

Le plan 2014-2016, arrivé à échéance le 31 décembre 2016, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Amélioration de la qualité de service à la clientèle.
- Développement de la stratégie multi-canal.
- Revue de différentes directives internes.
- Refonte du processus crédit dans le domaine des PME.
- Poursuite du développement de l'Asset management en Suisse alémanique.
- Focalisation et mise en conformité fiscale de la clientèle résidente à l'étranger.
- Evolution et pérennisation de l'environnement IT.

De plus, les directeurs généraux et les chefs de département du front ont été évalués sur l'atteinte des objectifs financiers de leur division.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2016, 6728 actions étaient prévues pour un coût d'achat initial pour la Banque de CHF 3 501 924. Suite à l'évaluation des objectifs, le nombre total d'actions distribué par rapport à celui prévu pour une atteinte des objectifs à 100% est de 102%. L'objectif quantitatif du profit économique a été dépassé, et les objectifs stratégiques et qualitatifs ont été atteints.

Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2011	2011 à 2013	2014	6880	498,00	3 424 641	5537	515,00	2 848 787
2012	2012 à 2014	2015	7280	481,00	3 505 007	6181	549,00	3 390 279
2013	2013 à 2015	2016	7201	464,00	3 344 021	6314	654,00	4 129 356
2014	2014 à 2016	2017	6728	521,00	3 501 924	6355	690,50	4 388 128

En regard de ces résultats, 6355 actions ont été distribuées en mars 2017 aux bénéficiaires.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2017, dont les objectifs ont été définis conformément aux principes précités.

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

De plus, conformément au règlement du personnel, une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un plein temps.

Approbation des rémunérations de la Direction générale par l'Assemblée générale

La rémunération des membres de la Direction générale est décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est défini par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération. La rémunération fixe (salaire fixe, frais de représentation fiscalisés, primes d'ancienneté et plan de participation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. De plus, cette dernière approuve chaque année le nombre d'actions maximal pouvant être attribué dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme du plan débutant dans l'année en cours.

En principe, le salaire fixe est supérieur à la rémunération variable liée à la performance annuelle. Pour la Direction générale au titre de l'exercice 2016, le rapport entre le salaire fixe et la rémunération variable liée à la performance annuelle proposée à l'Assemblée générale s'élève à 133,5%.

Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse

Comme déjà relevé, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mais a décidé d'introduire néanmoins dans ses Statuts les principes de cette dernière dans la mesure compatible avec la LBCV (voir articles 30bis et suivants des Statuts de la BCV pour les rémunérations). C'est ainsi que lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2017 interviendra un vote sur la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale entre l'Assemblée générale 2017 et celle de 2018, les rémunérations liées à la performance annuelle 2016 de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant en 2017. Il faut en outre rappeler ici que, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts – voir chiffre 5.17, page 173).

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2016, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15,

lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 21 avril 2016 a élu M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à

la fin de l'Assemblée générale du 27 avril 2017. Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, nouveau de ses Statuts, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette Assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 125 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La Société PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich, assumait, depuis l'exercice 2009, les mandats d'organe de révision au sens du Code des obligations, et de «société d'audit» au sens de la LFINMA et de la LB. M. Alex Astolfi, associé, dirigeait le mandat depuis avril 2009.

La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Le Conseil d'administration a dès lors décidé de lancer un appel d'offres, dont le processus s'est déroulé au 1^{er} semestre de l'année 2015. Après s'être penché avec attention sur l'ensemble des informations recueillies suite à cet appel d'offres, il a désigné KPMG SA, à Genève, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2016. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2016 a également décidé de confier à KPMG SA, à Genève, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2016. Le responsable du mandat est M. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs et de la FINMA.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de KPMG SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA), à des attestations requises par des lois spéciales et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement se sont élevés, pour l'exercice 2016, à CHF 1 536 840.

Les honoraires de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2016, à CHF 440 760.

Les honoraires totaux de KPMG SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2016, à CHF 1 977 600.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe KPMG SA en relation avec les autres prestations liées à l'audit et les missions d'assurance se sont élevés à CHF 108 000 pour la Maison mère uniquement.

Les honoraires de conseil, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 10 692 pour la Maison mère et à CHF 37 542 pour les filiales.

Les honoraires supplémentaires totaux de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2016 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 156 234.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une

recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2016, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous deux peuvent être

obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communiquera dorénavant ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre. Cette modification est inscrite dans la nouvelle version de la Convention d'information signée entre la Banque et le Conseil d'Etat du canton de Vaud, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations. Le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

La BCV publie dans la FOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
E-mail: gregory.duong@bcv.ch

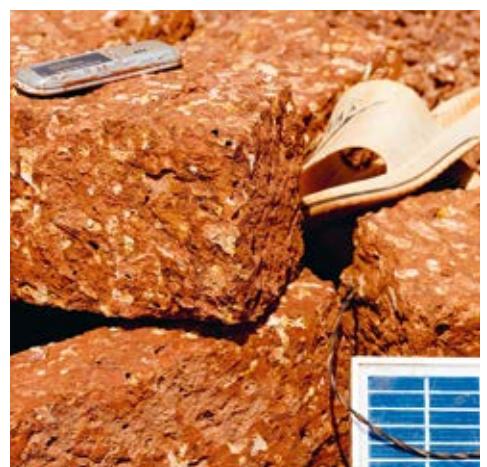
Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda 2017

27 avril	Assemblée générale ordinaire
2 mai	Détachement du dividende ¹⁾
3 mai	Clôture du registre des ayants droit au dividende ¹⁾
4 mai	Paiement du dividende ¹⁾
17 août	Présentation des résultats semestriels 2017

¹⁾ Distribution totale composée de CHF 23 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.





L'action BCV

La reprise économique aux Etats-Unis a porté les indices boursiers américains vers des niveaux record; l'indice Dow Jones a ainsi fini l'année 2016 à 19 762,60 points, soit une hausse de 13,4%, le S&P500 a progressé de 9,5% à 2238,83 points, et l'indice Nasdaq s'est apprécié de 5,9% à 4863,62 points. En Europe, l'accumulation de mauvaises surprises, telles que le vote britannique en faveur du Brexit, a pesé sur le moral des marchés boursiers. Les principaux indices européens ont tout de même fini l'année en territoire positif: DAX +6,9%, CAC40 +4,9%, Euro Stoxx 50 +0,7%, à l'exception notable de l'indice phare de la Bourse suisse, le SMI, qui a clôturé la dernière séance de l'année à 8219,87 points, soit une baisse de 6,8% par rapport à l'année précédente.

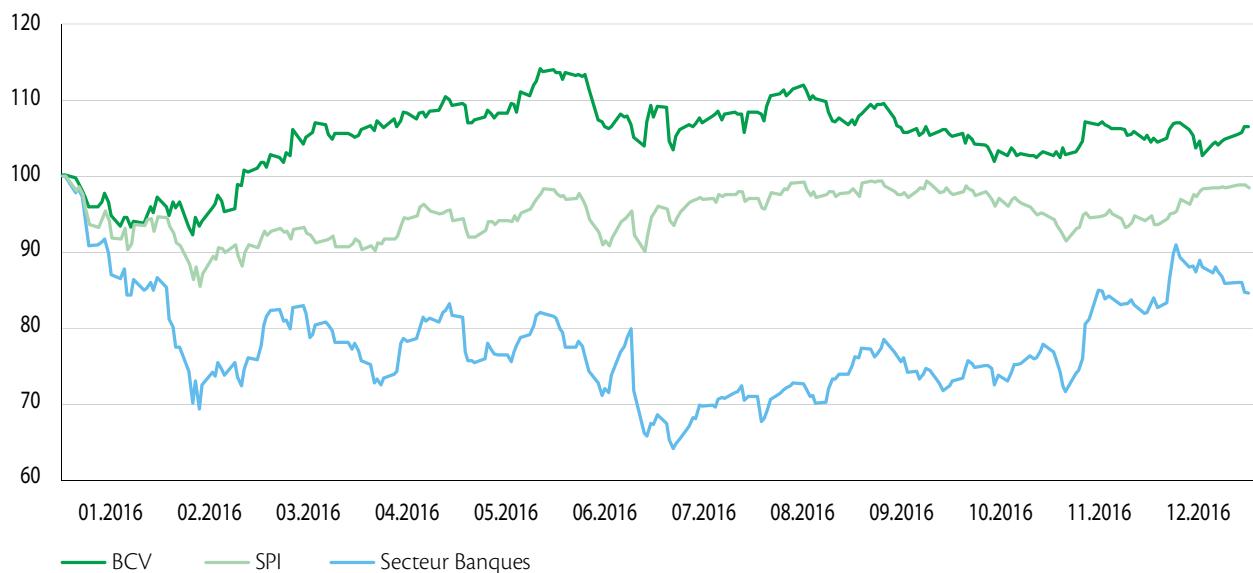
Pour l'action BCV, 2016 a démarré sur une phase haussière durant la première moitié de l'année, qui s'est achevée avec la période d'incertitudes liées au vote britannique sur le Brexit. Finalement, les marchés comme l'action BCV ont été stimulés en fin d'année, après l'élection présidentielle américaine. A CHF 645,00 à la clôture du 30 décembre 2016,

l'action BCV a progressé de 1,3% sur l'année. Cette hausse, ajoutée aux dividendes versés cette année, représente un rendement total pour les actionnaires de +6,5%, soit l'un des meilleurs du secteur bancaire suisse, cette année encore.

La morosité ambiante de la Bourse suisse a également eu un effet sur les volumes de transactions, qui ont sensiblement diminué par rapport à 2015, et l'action BCV n'a pas échappé à cette tendance. Pour autant, il s'est échangé en moyenne l'équivalent de CHF 3,3 millions par jour d'actions BCV, lui permettant de se maintenir à la cinquième place des valeurs bancaires suisses les plus liquides.

Les deux agences de notation qui suivent la BCV ont réaffirmé leur note, confirmant la solidité financière de la Banque. Ainsi Standard & Poor's a renouvelé sa note AA pour la cinquième année consécutive, assortie d'une perspective stable, et Moody's a renouvelé son Aa2 en mai, puis en décembre, également assorti d'une perspective stable. La BCV fait donc partie du cercle restreint des banques les mieux notées dans le monde, sans bénéficier d'une garantie d'Etat explicite.

Evolution du rendement total pour l'actionnaire¹⁾

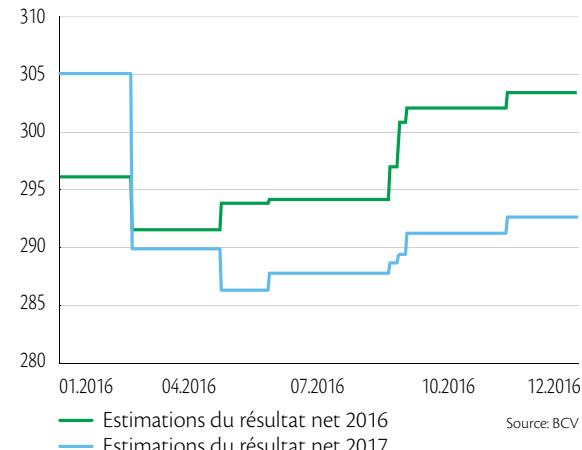


¹⁾ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

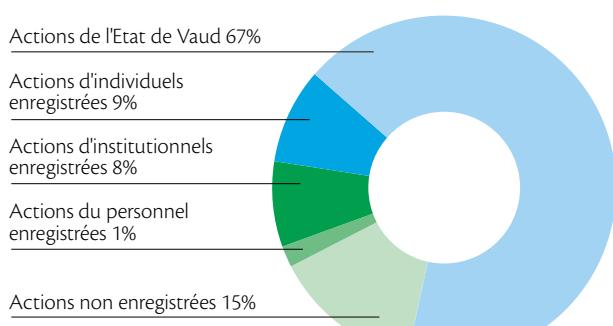
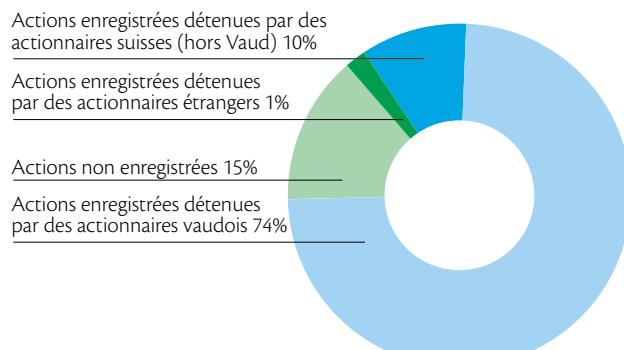
Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 10
 Numéro de valeur: 1 525 171
 Numéro ISIN: CH0015251710
 Symbole de cotation: Bloomberg: BCVN
 Telekurs: BCVN
 Reuters: BCVN.S

Consensus des analystes

En millions de CHF, au 31.12.2016



	2012	2013	2014	2015	2016
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	484,75	486,50	539,00	636,50	645,00
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)	– au plus haut – au plus bas	519,00 441,50	559,50 445,00	541,00 472,75	640,00 510,50
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en CHF)	36,1	32,5	34,4	39,1	36,0
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en CHF)	36,1	32,5	34,4	39,1	35,6
Dividende par action (en CHF)	22,0	22,0	22,0	23,0	23,0 ³⁾
Rendement du dividende ⁴⁾ (en %)	4,5	4,5	4,1	3,6	3,6
Distribution totale ⁵⁾ (en CHF)	32,0	32,0	32,0	33,0	33,0 ³⁾
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	6,6	6,6	5,9	5,2	5,1
Notation Standard & Poor's à long terme	AA / négative	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Notation Standard & Poor's à court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Notation Moody's à long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable
Notation Moody's à court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors variation de la réserve bancaire pour risques généraux³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 avril 2017⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports en capital**Types d'actionnaires****Distribution géographique des actionnaires**





Données financières

Commentaires des comptes du Groupe	98	
Comptes du Groupe	103	
1. Bilan consolidé	103	
2. Compte de résultat consolidé	105	
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	106	
4. Etat des capitaux propres consolidés	107	
5. Raison sociale, activité et effectif	108	
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	108	
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	115	
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	119	
9. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	120	
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	121	
10.1 Opérations de financement de titres	121	
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan		
Créances compromises	121	
10.3 Opérations de négocié		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	122	
10.4 Instruments financiers dérivés	123	
10.5 Immobilisations financières	124	
10.6 Participations non consolidées	124	
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	125	
10.8 Immobilisations corporelles	126	
10.9 Valeurs immatérielles	126	
10.10 Autres actifs et autres passifs	127	
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	127	
10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		128
Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions		
10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	128	
10.14 Produits structurés émis	129	
10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	130	
10.16 Corrections de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux	131	
10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs		
Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	132	
10.18 Créances et engagements envers les parties liées	134	
10.19 Propres parts du capital	134	
10.20 Structure des échéances des instruments financiers	135	
10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	136	
10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile	137	
10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque	137	
10.24 Répartition du bilan par monnaie	138	
11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	139	
11.1 Engagements conditionnels		
Créances éventuelles	139	
11.2 Crédits par engagement	139	
11.3 Opérations fiduciaires	139	
11.4 Avoirs administrés (masse sous gestion)	140	

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé		Comptes de la Maison mère	158
12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts	141	1. Bilan	158
12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	141	2. Compte de résultat	160
12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service	141	3. Etat des capitaux propres	161
12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	142	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	162
12.5 Charges de personnel	142	5. Informations et notes se rapportant au bilan	163
12.6 Autres charges d'exploitation	142	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	179
12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	143	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	180
12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	143	8. Propositions du Conseil d'administration	182
12.9 Produits extraordinaires	143	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	183
12.10 Impôts	143		
12.11 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	144		
12.12 Résultat par droit de participation	144		
13. Autres informations	145		
13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités	145		
13.2 Informations par secteur d'activité	146		
13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	150		
13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	151		
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	152		

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Croissance du bilan

1. Actif

Le total de l'actif s'élevait à CHF 44,1 milliards au 31 décembre 2016, en augmentation de CHF 0,7 milliard ou 2% par rapport à fin 2015.

Les liquidités, principalement détenues sous forme d'avoirs auprès de la BNS, ont augmenté de CHF 0,6 milliard ou 9% à CHF 7,5 milliards.

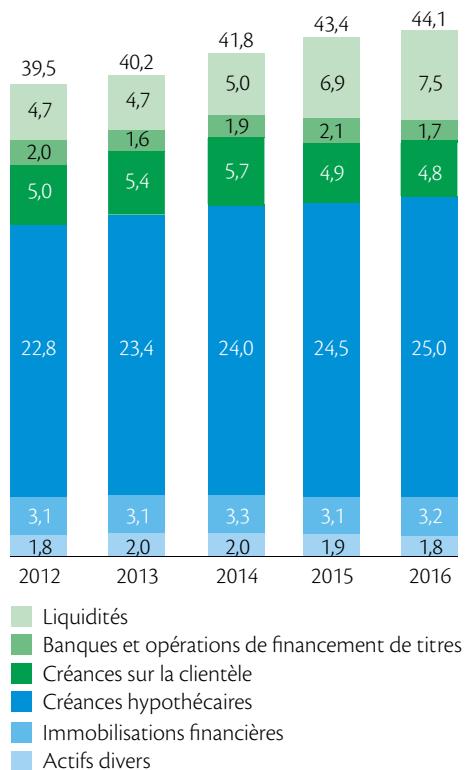
Les créances sur les banques ainsi que celles résultant d'opérations de financement de titres ont diminué de CHF 411 millions (-20%) à CHF 1,7 milliard.

Les avances à la clientèle ont augmenté de CHF 392 millions à CHF 29,8 milliards par rapport à l'exercice précédent. Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 515 millions (+2%) à CHF 25,0 milliards. Les autres crédits étaient en baisse de CHF 123 millions (-2%) à CHF 4,8 milliards, à la suite de la diminution de placements de la trésorerie.

Le total des crédits compromis est resté stable à CHF 227 millions. Il représentait moins de 1% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la qualité et la bonne résistance du portefeuille de crédits.

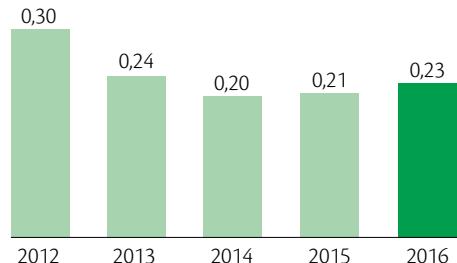
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 0,6 milliard (+2%) à CHF 40,7 milliards par rapport à fin 2015.

Les engagements envers les banques ainsi que ceux résultant d'opérations de financement de titres sont restés stables à CHF 2,9 milliards.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 368 millions (+1%) à CHF 29,2 milliards, malgré les retraits pour CHF 619 millions qui font suite à la fin de la collaboration avec PostFinance dans le domaine du courtage en ligne. Hors cet élément, les dépôts de la clientèle seraient en hausse de CHF 1,0 milliard.

Les emprunts à long terme ont augmenté de CHF 394 millions à CHF 7,3 milliards (+6%), suite notamment à l'émission de deux emprunts obligataires de CHF 150 millions chacun.

3. Passif – fonds propres

Les fonds propres totaux sont restés stables à CHF 3,4 milliards. L'augmentation des fonds propres induite par le résultat net de l'exercice sous revue, de CHF 310 millions, a été réduite de CHF 284 millions résultant de la distribution décidée par l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2016.

Ratios de fonds propres

À la fin de l'année, le ratio CET1 s'élevait à un niveau conforme de 16,8% et le ratio capital total à 16,9%. Ces ratios, calculés selon l'approche IRB, témoignent de la solidité financière de la Banque. La baisse de ces ratios par rapport à 2015 est due principalement à l'augmentation des actifs pondérés des prêts hypothécaires résidentiels et des activités de Trade Finance.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 13.1, page 145.

Passif

En milliards de CHF



■ Banques et opérations de financement de titres

■ Dépôts de la clientèle

■ Emprunts

■ Passifs divers

■ Fonds propres

Ratio de fonds propres

Capital total en %

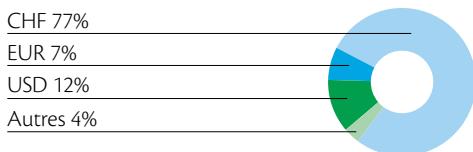


Poursuite de l'afflux de nouveaux fonds

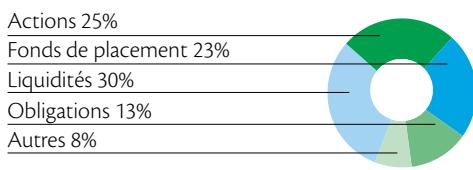
4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

En raison du transfert des actifs gérés par Swisscanto consécutivement au rachat de ce dernier par la ZKB, la masse sous gestion du Groupe a fléchi de 3% à CHF 85,4 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 2,3 milliards. L'apport de CHF 3,3 milliards de fonds domestiques a compensé la sortie attendue de fonds offshore (CHF 1,0 milliard).

Répartition de la masse sous gestion par monnaie



Répartition de la masse sous gestion par type d'investissements



Revenus en recul dans un environnement difficile

5. Revenus

Par rapport à l'exercice 2015, les revenus du Groupe BCV étaient en recul de 6% à CHF 967 millions.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Dans un contexte de taux négatifs persistants et avec des constitutions de provisions pour risques de défaillance de CHF 4,7 millions (contre des dissolutions pour CHF 0,9 million en 2015), le résultat net des opérations d'intérêts s'est établi à CHF 478 millions, en baisse de 3%.

Masse sous gestion¹⁾

En milliards de CHF



¹⁾ Les avoirs administrés de l'année 2012 ont été adaptés afin

d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Revenus

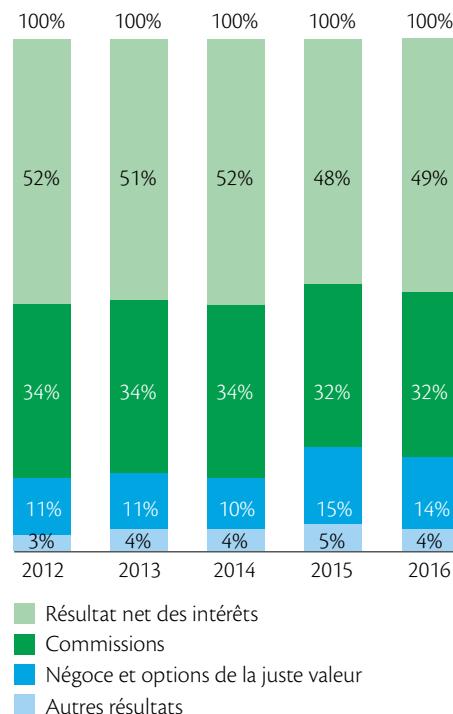
En millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions était en repli de CHF 24 millions (−7%) à CHF 308 millions. Les commissions perçues sur les titres et les opérations de placement ont baissé de CHF 22 millions (−8%) à CHF 241 millions. Les commissions sur les opérations de crédit sont restées stables à CHF 42 millions. Les commissions sur les autres prestations de service ont affiché une diminution de CHF 6 millions (−7%) à CHF 75 millions. Quant aux charges de commissions, elles se sont inscrites en retrait de CHF 4 millions (−7%) à CHF 51 millions.
- Le résultat des opérations de négoce, issu essentiellement des activités de la clientèle, a affiché une baisse de CHF 11 millions (−7%) à CHF 139 millions. Cette baisse est expliquée par un pic d'activité en janvier-février 2015 après l'abandon par la BNS du cours plancher euro – franc suisse.
- Les autres résultats ordinaires se sont inscrits à CHF 42 millions, en baisse de CHF 11 millions (−20%) en raison principalement d'un dividende exceptionnel versé par SIX Group en 2015.

Revenus

Répartition en %



Bonne maîtrise des charges

6. Charges d'exploitation et amortissements

Le total des charges d'exploitation et des amortissements a légèrement baissé de CHF 9 millions (−1%) à CHF 581 millions.

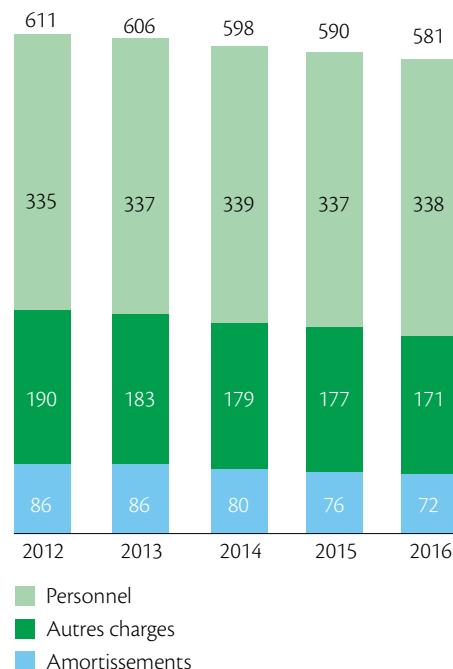
Les charges de personnel sont restées stables à CHF 338 millions, alors que les autres charges d'exploitation ont baissé de CHF 6 millions (−4%) à CHF 171 millions.

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont reculé de CHF 3 millions (−4%) à CHF 72 millions, grâce aux économies résultant de l'insourcing du développement IT survenu mi-2013.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits (hors variation des corrections de valeur pour risque de défaillance) est passé de 57% à 59%.

Charges d'exploitation et amortissements

En millions de CHF



7. Résultat opérationnel

Les variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ont diminué de CHF 34 millions (-93%) à CHF 3 millions.

Conséquence du recul des revenus, et malgré la maîtrise des coûts, le résultat opérationnel s'est inscrit en baisse de 4% à CHF 383 millions.

8. Bénéfice consolidé

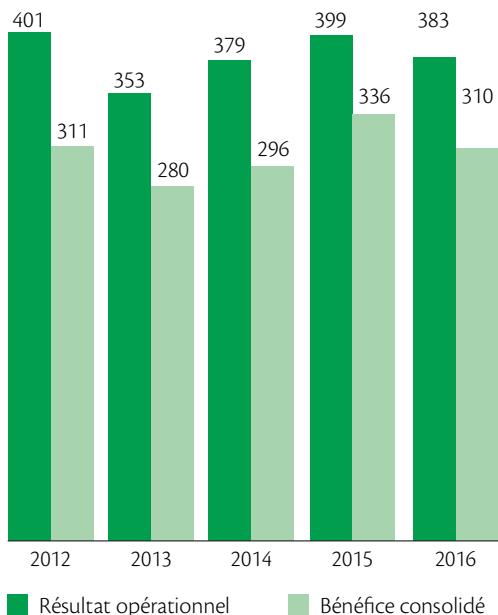
Le bénéfice consolidé total s'est inscrit à CHF 310 millions contre CHF 336 millions pour l'exercice précédent, soit une baisse de CHF 27 millions ou 8%, mais au-dessus des exercices 2013 et 2014.

Les produits extraordinaires se sont montés à CHF 7 millions, en recul de CHF 22 millions par rapport à 2015 qui incluait le résultat de la vente des actions de Swisscanto.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 83 millions contre CHF 91 millions en 2015, soit une baisse de CHF 8 millions ou 8%.

Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		7 496	6 861	635	9
Créances sur les banques		1 373	1 810	- 437	- 24
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	306	280	26	9
Créances sur la clientèle	10.2	4 812	4 935	- 123	- 2
Créances hypothécaires	10.2	25 037	24 522	515	2
Opérations de négoce	10.3	153	155	- 2	- 1
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	10.4	281	343	- 62	- 18
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	630	581	49	8
Immobilisations financières	10.5/10.7	3 234	3 140	94	3
Comptes de régularisation		107	106	1	1
Participations non consolidées	10.6/10.7	70	48	22	46
Immobilisations corporelles	10.8	517	558	- 41	- 7
Valeurs immatérielles	10.9	16	23	- 7	- 31
Autres actifs	10.10	54	56	- 2	- 4
Actifs	10.20/10.21/10.22/10.24	44 085	43 418	667	2
Total des créances subordonnées		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		1 070	1 224	- 154	- 13
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 791	1 738	53	3
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		29 245	28 877	368	1
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	10.4	244	331	- 87	- 26
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	771	666	105	16
Obligations de caisse		21	40	- 19	- 46
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	7 267	6 873	394	6
Comptes de régularisation		184	219	- 35	- 16
Autres passifs	10.10	56	35	21	61
Provisions	10.16	16	18	- 2	- 10
Fonds étrangers	10.20	40 666	40 021	645	2
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	701	704	- 3	- 0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		207	292	- 85	- 29
Réserve issue du bénéfice		2 137	1 999	138	7
Réserve de change		- 2	- 2	0	- 0
Propres parts du capital		- 19	- 18	- 1	6
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	0	0
Bénéfice consolidé		310	336	- 27	- 8
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	0	0
Fonds propres		3 420	3 397	22	1
Passifs	10.21/10.24	44 085	43 418	667	2
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 121 à 138

Données financières – Comptes du Groupe

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes ¹⁾	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 573	1 189	384	32
Engagements irrévocables	10.2	1 261	998	263	26
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	178	113	65	57
Crédits par engagement	10.2/11.2	77	53	24	44

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 121 et 139

2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		599.0	628.7	- 29.7	- 5
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		40.3	47.4	- 7.1	- 15
Charges d'intérêts		- 156.7	- 186.9	- 30.2	- 16
Résultat brut des opérations d'intérêts	12.1	482.5	489.2	- 6.7	- 1
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 4.7	0.9	- 5.6	n/a
Résultat net des opérations d'intérêts		477.8	490.1	- 12.3	- 3
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	241.5	263.3	- 21.8	- 8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.2	42.7	- 0.5	- 1
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	75.2	80.9	- 5.7	- 7
Charges de commissions		- 51.0	- 54.6	- 3.6	- 7
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		307.9	332.3	- 24.4	- 7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	12.4	139.2	150.5	- 11.3	- 7
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		6.4	11.4	- 5.0	- 44
Produit des participations		5.5	15.3	- 9.8	- 64
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		5.5	15.3	- 9.8	- 64
Résultat des immeubles		11.0	10.7	0.3	3
Autres produits ordinaires		21.6	22.1	- 0.5	- 2
Autres charges ordinaires		- 2.3	- 6.8	- 4.5	- 66
Autres résultats ordinaires		42.1	52.7	- 10.6	- 20
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		967.1	1 025.6	- 58.5	- 6
Charges de personnel	12.5	- 338.0	- 337.2	0.8	0
Autres charges d'exploitation	12.6	- 170.7	- 177.0	- 6.3	- 4
Charges d'exploitation		- 508.7	- 514.2	- 5.5	- 1
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	- 72.4	- 75.6	- 3.2	- 4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	- 2.7	- 37.1	- 34.4	- 93
Résultat opérationnel	12.11	383.4	398.7	- 15.3	- 4
Produits extraordinaires	12.9	6.7	28.6	- 21.9	- 76
Chargés extraordinaires		0.0	0.0	0.0	n/a
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		3.0	0.0	3.0	n/a
Impôts	12.10	- 83.5	- 91.0	- 7.5	- 8
Bénéfice consolidé		309.6	336.3	- 26.7	- 8
Intérêts minoritaires		0.0	0.0	0.0	0
Bénéfice consolidé, part du Groupe		309.6	336.3	- 26.7	- 8

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 141 à 144

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
				2016			2015
Résultat de l'exercice		310			336		
Réserves pour risques bancaires généraux				3			
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	72			75		
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	5	3		26	2	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	21	16		24	25	
Délimitations actives			1		11		
Délimitations passives			35		2		
Produits extraordinaires: cession de participations			5			26	
Autres positions							
Dividende de l'exercice précédent				198			189
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)		408	261	146	474	242	232
Prélèvement sur la réserve issue du capital				86			86
Propres parts du capital		36	36		41	45	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion						1	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres		36	122	- 85	41	132	- 91
Participations non consolidées	10.6	5	22		32		
Immeubles	10.8	24	6			7	
Programmes informatiques	10.8		39			39	
Autres immobilisations corporelles	10.8		7			6	
Valeurs immatérielles	10.9	3					
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		32	73	- 41	32	52	- 20
Flux de fonds de l'activité bancaire							
Engagements envers les banques				100			50
Engagements résultant des dépôts de la clientèle				12			254
Obligations de caisse				19			17
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	1 523	1 130		1 714	1 280	
Autres engagements			18			78	
Créances sur les banques				0		25	
Créances sur la clientèle				169		281	
Créances hypothécaires				513		477	
Immobilisations financières				171		113	
Autres créances		2				40	
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		1 543	2 114	- 571	2 173	2 156	17
Engagements envers les banques				54		118	
Engagements résultant d'opération de financement de titres				53		778	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle				380		599	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés				87		115	
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur				105		102	
Créances sur les banques				437		353	
Créances résultant d'opérations de financement de titres				26		135	
Créances sur la clientèle				286		460	
Opérations de négoce			2			39	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés				62		90	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur				49		96	
Immobilisations financières				77		6	
Opérations à court terme		1 402	216	1 186	2 327	564	1 763
Liquidités				635	- 635	1 901	- 1 901
Total		3 421	3 421	0	5 047	5 047	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 124 à 143

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

4 Etat des capitaux propres consolidés (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Bénéfice consolidé	Fonds propres consolidés
Etat au 1^{er} janvier 2014	86	192	2 072	704	- 1	- 11	0	280	3 322
Dividende 2013								- 189	- 189
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			91					- 91	0
Acquisition de propres parts au capital					- 28				- 28
Aliénation de propres parts au capital						26			26
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Ecarts de conversion				0			0		0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			0						0
Bénéfice consolidé							0	296	296
Etat au 31 décembre 2014	86	106	2 163	704	- 1	- 13	0	296	3 341
Dividende 2014								- 189	- 189
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			107					- 107	0
Acquisition de propres parts au capital					- 46				- 46
Aliénation de propres parts au capital				41					41
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		1							1
Ecarts de conversion					- 1				- 1
Transfert de la réserve issue du bénéfice à la réserve issue du capital ¹⁾		271	- 271						0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			0						0
Bénéfice consolidé							0	336	336
Etat au 31 décembre 2015	86	292	1 999	704	- 2	- 18	0	336	3 397
Dividende 2015								- 198	- 198
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			138					- 138	0
Acquisition de propres parts au capital					- 37				- 37
Aliénation de propres parts au capital				36					36
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		1							1
Ecarts de conversion				0					0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux				- 3					- 3
Modification du périmètre, variation des minoritaires		0					- 0		0
Bénéfice consolidé							0	310	310
Etat au 31 décembre 2016	86	207	2 137	701	- 2	- 19	0	310	3 420

¹⁾ Transfert effectué à des fins de clarté et de cohérence avec les comptes statutaires

5. Raison sociale, activité et effectif

5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement. La Banque dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires.

5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.16	31.12.15
Groupe	1 943	1 947
dont Maison mère	1 739	1 734

6. Principes d'établissement des comptes consolidés

6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordinance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée (10 ans au maximum).

6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS et d'offices de clearing; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.3 Créances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

6.4.4 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenus pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement positives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de créance et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont répartis jusqu'à l'échéance initiale. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

6.4.9 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

6.4.10 Participations non consolidées

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur

réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition ou, pour les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage, à leur prix de revient direct de production.

Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour le matériel et les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

6.4.12 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée (10 ans au maximum).

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.13 Autres actifs

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

6.4.14 Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

6.4.17 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.18 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque. De type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», ils sont évalués à la juste valeur découlant d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.4.19 Obligations de caisse

Les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.20 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt y sont également comptabilisés.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

6.4.21 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires.

Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.22 Autres passifs

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

6.4.23 Provisions

Sous provisions sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte tangibles et latents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les impôts latents sont calculés sur la base des différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.24 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent (voir sous chiffre 10.16 des informations et notes se rapportant au bilan consolidé).

6.4.25 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

6.4.26 Réserve issue du capital

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

6.4.27 Réserve issue du bénéfice

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices théorisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

6.4.28 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

6.4.29 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

6.4.30 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets réescamptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

6.4.31 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

6.4.32 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

6.4.33 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

6.4.34 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

6.5 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2016.

6.6 Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31.12.16	Cours au 31.12.15
Euro	1	1.0720	1.0874
Dollar américain	1	1.0164	1.0010
Livre sterlina	1	1.2559	1.4754
Yen japonais	100	0.8714	0.8321

6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

7.2 Risque de crédit

7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon la circulaire FINMA 2015/1. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 7.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabi-

lité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

7.2.5 Créances compromises

Les créances compromises résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souf-

france» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

7.2.7 Corrections de valeur pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises et sur les créances non compromises avec risques latents.

Les corrections de valeur sur les créances compromises sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur créées pour les risques latents couvrent les risques de crédit accusés. Les risques de crédit accusés sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD) et dans le cas des risques de pays.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les corrections de valeur pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque accru.

7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

7.3 Risque de marché du portefeuille de négociation (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négociation de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négociation sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type « simple », c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type « dérivé », c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négociation est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est

d'un jour. Pour le portefeuille *nostro* géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négociation ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négociation, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille *nostro* géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négociation, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, végéta, théta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

7.4 Risque de marché hors portefeuille de négociation (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

7.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour repliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux. Les résultats de ces simulations dynamiques sont calculés sur un horizon de 3 ans.

7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net

Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaire.

7.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte:

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels);
- d'incidents externes.

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité sont en CHF. Les IRS receveurs sont exclusivement des opérations de type micro hedge dont les opérations de base sont majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage. Les IRS payeurs sont des opérations de type micro et macro hedges dont les opérations de base sont les créances hypothécaires fixes ou les placements en immobilisations financières.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de couverture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture.

Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture. Lors de la mise en place de la relation de couverture, la Banque établit une documentation qui comprend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Toutefois, dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

9. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

9.1 Evénements particuliers

L'événement suivant est à relever:

En marge de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis en août 2010 intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguet & Cie SA (aujourd'hui Piguet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) a introduit le 6 juin 2012, également aux Etats-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant d'USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que de nombreuses institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield Sentry soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les rapports annuels précédents, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

9.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'était connu à la date du 9 mars 2017, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹⁾	306	280
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹⁾	1 791	1 738
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 653	1 647
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 653	1 647
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	339	311
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de netting

10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle	453	1 402	3 032	4 886
Créances hypothécaires	25 045			25 045
<i>Immeubles d'habitations</i>	21 044			21 044
<i>Immeubles commerciaux</i>	2 682			2 682
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	1 304			1 304
<i>Autres</i>	15			15
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.16	25 498	1 402	3 032
	31.12.15	24 971	1 438	3 126
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.16	25 489	1 402	2 958
	31.12.15	24 960	1 438	3 059
Engagements conditionnels		6	447	1 120
Engagements irrévocables		269		992
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			178	178
Crédits par engagement			77	77
Hors bilan	31.12.16	275	447	2 367
	31.12.15	210	319	1 824
				2 353

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances compromises	31.12.16	227	– 129	97
	31.12.15	208	– 117	91
Variation absolue		19	12	6
Variation en %		9	10	8

10.3 Opérations de négocie

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.16	31.12.15
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	40	28
<i>dont cotés</i>	40	28
Titres de participation	1	2
Métaux précieux et matières premières	112	125
Opérations de négocie	153	155
Titres de dette	126	167
Produits structurés	0	0
Autres	504	414
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	630	581
Total des actifs	783	736
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	36	21

Engagements	31.12.16	31.12.15
Opérations de négocie	0	0
Titres de dette	0	0
Produits structurés	771	666
Autres	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	771	666
Total des engagements	771	666
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	69	75

10.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négocie			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	49	73	2 142	230	191	6 750	
Futures			219				
Instruments de taux	49	73	2 362	230	191	6 750	
Contrats à terme et swaps	270	279	28 284				
Options (OTC)	72	51	9 700				
Devises et métaux précieux	342	330	37 984	0	0	0	
Futures			14				
Options (OTC)	56	47	382				
Titres de participation / indices	56	47	396	0	0	0	
Total	31.12.16	447	450	40 741	230	191	6 750
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							
31.12.15	128	98	–	–	–	–	–
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							
31.12.15	603	562	50 975	227	255	7 117	
				Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Récapitulation							
Instruments de négocie			447	450	40 741		
Instruments de couverture			230	191	6 750		
Total avant impact des contrats de netting	31.12.16	678		641	47 491		
	31.12.15	830		817	58 092		
Total après impact des contrats de netting	31.12.16	281		244	47 491		
	31.12.15	343		331	58 092		
Variation		absolue	– 62	– 87	– 10 601		
		en %	– 18	– 26	– 18		

Récapitulation selon les contreparties

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	0	170	111

10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	3 179	3 329	3 083	3 246
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 161	3 311	3 059	3 221
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	18	18	24	25
Titres de participation	28	78	29	70
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	4	4
Immeubles destinés à la revente	27	28	28	30
Immobilisations financières	3 234	3 435	3 140	3 346
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	3 144	–	2 982	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	2 988	4	5	0	0	181	3 179

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels le Groupe a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation de Moody's qui est utilisée, sinon celle de Fitch. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade .

Les positions non notées par une des trois agences de notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des cantons, des villes et des banques cantonales suisses.

10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Valeur de marché
			2015					2016	2016
Participations évaluées selon la mise en équivalence	–	–						–	–
Autres participations, sans valeur boursière	54	–6	48		22		–0	70	–
Participations non consolidées	54	–6	48	0	22	0	–0	70	–

10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.16		
			en millions	en %	en %
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF 24.4	99.7	99.7	99.7 / 0
Gérifonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 2.9	100	100	100 / 0
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR 0.1	100	100	0.8 / 99.2
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 1.5	100	100	100 / 0

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2015.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

Principales participations non consolidées

Aduno Holding SA, Zurich	Acquisition, administration et cession de participations	CHF 25.0	4.8	4.8	4.8 / 0
Caleas SA, Zurich	Société de leasing	CHF 0.8	4.7	4.7	4.7 / 0
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich dont non libéré CHF 1.3 milliard	Centrale d'émission de lettres de gage	CHF 1 625.0	13.6	13.6	13.6 / 0
newhome.ch AG, Zurich	Développement d'une plateforme immobilière	CHF 0.1	10.7	10.7	10.7 / 0
	Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF 19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1
SIX Group SA, Zurich	Acquisition de terrains pour l'édification de logements à loyers modérés	CHF 2.0	45.0	45.0	45 / 0
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF 10.0	3.2	3.2	3.2 / 0
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Système suisse de paiement mobile	CHF 10.2	4.0	4.0	4.0 / 0
TWINT SA, Zurich	Prises de décision dans les investissements et désinvestissements de VDC LP et gestion des participations	CHF 0.1	25.0	25.0	25 / 0
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)					

En 2016, la BCV est devenue actionnaire à hauteur de 4% de la nouvelle société TWINT SA. Cette société réunit les systèmes suisses de paiement mobile Paymit et TWINT.

Les participations dans SVL et VDCapital n'étant pas significatives dans l'optique des comptes consolidés, elles ont été exclues du périmètre. A fin 2015, SVL présentait un total du bilan de CHF 12 millions et des fonds propres de CHF 5 millions. VDCapital a été liquidée en janvier 2017.

Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Raison sociale et siège	Activité		31.12.16			
			Capital social en millions	Part au capital en %	Part aux voix en %	Détention directe / indirecte en %
Sociétés cotées à la Bourse suisse						
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie	CHF	42.0	4.8	4.8	4.84 / 0
Romande Energie Holding SA, Morges		CHF	28.5	3.1	3.1	3.05 / 0

10.8 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2015					2016
Immeubles à l'usage du Groupe	389	– 144	245	1	3		– 9	240
Autres immeubles	339	– 136	203	– 2	3	– 24	– 7	173
Installations immobilières	60	– 35	25	0	5		– 8	22
Programmes informatiques	159	– 92	67		39		– 39	67
Autres immobilisations corporelles	202	– 184	18		2		– 6	15
Immobilisations corporelles	1 149	– 591	558	0	52	– 24	– 69	517

10.9 Valeurs immatérielles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2015					2016
Goodwill	50	– 27	23			– 3	– 4	16
Valeurs immatérielles	50	– 27	23	0	0	– 3	– 4	16

10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	36	23	0
Impôts indirects	21	9	10	13
Coupons / Coupons et titres échus	4	1	3	1
Comptes de règlement	13	3	15	7
Actifs et passifs divers	16	8	5	14
Autres actifs et autres passifs	54	56	56	35

10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	181	0	184	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 354	5 612	7 005	5 470
Autres	286	277	216	211
Actifs nantis / cédés	7 821	5 889	7 405	5 681
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	151	58
Emprunts obligataires	0	11
Autres passifs	0	0
Total	151	69

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2016.

10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2016, ni à fin 2015.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert 31.12.16	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2016	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2016	2015
		31.12.16	31.12.15	Variation			
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	44.0	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excé- dent de couverture ou découvert:							
Caisse de pensions BCV		0	0	0	38.0	38.0	35.1
Institutions de prévoyance avec excé- dent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.6	0	0	0	1.4	1.4	2.0
Total	44.6	0	0	0	39.4	39.4	37.1

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2016.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Evaluation globale		Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négociation	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	13	0	0	13	
Titres de participation	–	707	933	–46	1 595	
Devises	–	50	33	–0	83	
Matières premières / métaux précieux	–	0	0	0	0	
Total	31.12.16	771	966	–46	1 691	
	31.12.15	666	1 016	–73	1 609	

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale

Les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

Evaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.16	31.12.15
					En cours	
2.500%	2010	200	25.03.20	40	160	
1.625%	2011	125	30.11.26	30	95	
1.500%	2014	135	28.03.24	0	135	
0.500%	2016	150	13.12.28	2	148	
0.400%	2016	150	07.04.31	0	150	
Emprunts obligataires émis par BCV Lausanne ¹⁾		760		72	688	387
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0
Emprunts produits structurés émis par BCV Lausanne ou sa succursale de Guernesey (valeur de l'instrument de base)					966	1 016
Centrale de lettres de gage des BCS					5 612	5 470
Emprunts à long terme					7 267	6 873

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Répartition par échéance

	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2031	Total	Taux moyens
Emprunts obligataires				160		528	688	1.4%
Emprunts produits structurés	678	188	71	22	7		966	- 0.5%
Centrale de lettres de gage des BCS	412	307	539	184	474	3 696	5 612	1.6%
Total	1 090	495	610	366	481	4 224	7 267	

	Etat à la fin de l'exercice	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice
	2015				2016
Emprunts obligataires	387	300	0	2	688
Emprunts produits structurés	1 016	823	- 872	- 1	966
Centrale de lettres de gage des BCS	5 470	400	- 258	-	5 612
Total	6 873	1 523	- 1 130	0	7 267

10.16 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Déficiences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2015						2016	
Provisions pour impôts latents	1					2	-1	2
Provisions pour risques de défaillance	2						-1	1
Autres provisions	15	-7		-0	4	4	-1	13
Total des provisions	18	-7	0	-0	4	5	-3	16
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	704						-3	701
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	78	-11	0	0	11	21	-16	82
dans corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	73	-11			11	21	-15	79
dans corrections de valeur pour les risques latents	5						-1	4

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2016	2015		
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	132	90 667	112	72 900
Membres des organes de direction	3 584	1 897 890	4 522	2 243 820
Collaborateurs	29 209	10 175 602	35 330	12 867 714
Total	32 925	12 164 159	39 964	15 184 434

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Le président du Conseil d'administration perçoit une partie de sa rémunération fixe sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans.

Pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

Le président du Conseil d'administration recevra ces actions à fin avril 2017. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 24 mars 2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 8 mai 2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2017. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 24 mars 2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 6 avril 2017. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus

correspond au montant maximal pouvant être payé sous forme d'actions.

Les cours de Bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 24 mars 2017 et du 8 mai 2017 (voir ci-contre), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 9 mars 2017, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguet Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2016 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 10 mars et le 22 mars 2016;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 495 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 10 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 653.

La valeur figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 653 et le prix d'acquisition de CHF 495, soit CHF 158.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. A la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2016 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue trois actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

		31.12.16		31.12.15	
		Créances	Engagements	Créances	Engagements
Etat de Vaud - participant qualifié		7	2 243	5	1 528
Sociétés liées		116	471	36	203
Affaires d'organes		33	12	33	21

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations effectuées avec les parties liées ont été faites aux conditions du marché.

10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
Etat au 1^{er} janvier 2016		8 606 190	33 105
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			19 977
Achats	640	53 315	
Ventes	613	– 54 176	
Etat au 31 décembre 2016		8 606 190	32 244
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			16 076

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions de CHF 0,4 million a été porté au crédit de la réserve issue du capital.

10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	A vue	Dénon- çable	Echéant				Immobilisé	Total
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans		
Liquidités		7 496						7 496
Créances sur les banques		521		517	335			1 373
Créances résultant d'opérations de financement de titres			306					306
Créances sur la clientèle	81	1 437	1 503	379	690	723		4 812
Créances hypothécaires	673	433	2 795	2 314	10 802	8 019		25 037
Opérations de négoce		153						153
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		281						281
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		630						630
Immobilisations financières	30		105	239	1 322	1 511	27	3 234
Total	31.12.16	9 865	2 175	4 920	3 267	12 813	10 254	27
	31.12.15	9 681	2 179	5 108	3 453	11 833	10 345	28
								42 627
Engagements envers les banques		787		280	3			1 070
Engagements résultant d'opérations de financement de titres				1 655	136			1 791
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 479	16 588	1 030	60	22	65		29 245
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		244						244
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		771						771
Obligations de caisse			2	5	13	2		21
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			400	690	1 953	4 224		7 267
Total	31.12.16	13 282	16 588	3 367	894	1 988	4 291	40 410
	31.12.15	13 340	16 800	2 475	916	2 152	4 066	39 749

10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

		31.12.16	31.12.15
		Suisse	Etranger
Liquidités		7 487	8
Créances sur les banques		505	869
Créances résultant d'opérations de financement de titres		306	280
Créances sur la clientèle		4 194	618
Créances hypothécaires		25 037	0
Opérations de négoce		153	153
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		195	86
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		219	411
Immobilisations financières		2 365	869
Comptes de régularisation		104	2
Participations non consolidées		70	1
Immobilisations corporelles		517	558
Valeurs immatérielles		16	23
Autres actifs		51	3
Actifs		40 912	3 174
Total en %		93	7
Engagements envers les banques		815	255
Engagements résultant des opérations de financement de titres		1 556	235
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		27 065	2 179
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		129	116
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		621	150
Obligations de caisse		21	40
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS		7 000	266
Comptes de régularisation		182	2
Autres passifs		56	32
Provisions		16	18
Réserves pour risques bancaires généraux		701	704
Capital social		86	86
Réserve issue du capital		207	292
Réserve issue du bénéfice		2 137	1 999
Réserve de change		−2	−2
Propres parts du capital		−19	−18
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0
Bénéfice consolidé		310	336
Passifs		40 882	3 203
Total en %		93	7

10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile (en millions de CHF)

		31.12.16	31.12.15
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue
			Part en %
Europe	2 323	5	2 413
Royaume-Uni	594	1	476
France	414	1	439
Luxembourg	305	1	300
Allemagne	260	1	411
Pays-Bas	209	0	251
Autriche	176	0	175
Autres	364	1	361
Asie	437	1	374
Amérique latine, Caraïbes	99	0	146
Etats-Unis, Canada	206	0	105
Autres	108	0	177
Actifs à l'étranger	3 174	7	3 215
Suisse	40 912	93	40 203
Actifs	44 085	100	43 418
			100

10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

		31.12.16	31.12.15
Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	Part en %
		Valeur absolue	Part en %
1	AAA à AA-	2 641	81
2	A+ à A-	175	5
3	BBB+ à BBB-	88	3
4	BB+ à BB-	143	4
5 à 7	B+ à B-	114	3
8	CCC+ à C	54	2
Sans notation	Sans notation	29	1
Expositions nettes à l'étranger		3 243	100
			100

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	7 453	38	3	2	7 496
Créances sur les banques	336	313	575	150	1 373
Créances résultant d'opérations de financement de titres		214	91		306
Créances sur la clientèle	3 203	355	1 243	11	4 812
Créances hypothécaires	25 035	2			25 037
Opérations de négociation	153				153
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	237	3	40	1	281
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	223	161	186	60	630
Immobilisations financières	2 819	415	0	0	3 234
Comptes de régularisation	99	7	1	0	107
Participations non consolidées	70				70
Immobilisations corporelles	517				517
Valeurs immatérielles	16				16
Autres actifs	49	1	3	1	54
Positions portées à l'actif	40 209	1 509	2 143	224	44 085
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	11 281	6 147	12 032	2 640	32 100
Actifs	31.12.16	51 491	7 656	14 176	2 863
					76 185
	31.12.15	55 354	8 392	17 543	2 731
					84 020
Engagements envers les banques	334	301	292	143	1 070
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	140	311	1 193	147	1 791
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	25 426	1 422	2 040	357	29 245
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	199	32	14	- 0	244
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	416	183	171	1	771
Obligations de caisse	21				21
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 028	134	96	8	7 267
Comptes de régularisation	170	7	6	0	184
Autres passifs	35	9	11	2	56
Provisions	15	1	0		16
Réserves pour risques bancaires généraux	701				701
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	207				207
Réserve issue du bénéfice	2 137				2 137
Réserve de change	- 2				- 2
Propres parts du capital	- 19				- 19
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	310				310
Positions portées au passif	37 204	2 399	3 824	658	44 085
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	14 353	5 285	10 301	2 145	32 084
Passifs	31.12.16	51 557	7 684	14 125	2 803
					76 170
	31.12.15	55 479	8 349	17 458	2 688
					83 974
Position nette par devise	31.12.16	- 67	- 28	50	60
					16
	31.12.15	- 125	43	85	43
					46

11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

11.1 Engagements conditionnels

Créances éventuelles (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	1 098	775	323	42
Autres prestations de garanties	475	414	61	15
Engagements conditionnels	1 573	1 189	384	32
 Créances éventuelles	 0	 0	 0	 0

11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Engagements résultant de paiements différés	77	53	24	44
Crédits par engagement	77	53	24	44

11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	310	309	1	0
Crédits fiduciaires	1	1	0	1
Opérations fiduciaires	311	310	1	0

11.4 Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

Répartition	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	23 639	28 818	-5 179	-18
Avoirs sous mandats de gestion	14 184	13 108	1 076	8
Autres avoirs administrés	47 559	46 046	1 513	3
Total des avoirs administrés	85 382	87 972	-2 590	-3
(y compris prises en compte doubles) dont prises en compte doubles	6 932	9 054	-2 122	-23
 Evolution	 31.12.16	 31.12.15	 Variation absolue	 Variation en %
Total des avoirs administrés initiaux	87 972	86 382	1 590	2
(y compris prises en compte doubles)				
Apports nets d'argent frais / retraits nets	2 349	2 502	-153	-6
Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	1 641	-912	2 553	n/a
Autres effets ¹⁾	-6 580	0	-6 580	-
Total des avoirs administrés finaux	85 382	87 972	-2 590	-3
(y compris prises en compte doubles)				

¹⁾ Première étape de la sortie des fonds Swisscanto, suite au rachat de la participation par la ZKB en 2015

Le Groupe n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés.

Définitions

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placement, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts

qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts (en millions de CHF)

	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Banques	0.4	0.7	-0.3	-45
Clientèle	594.4	625.2	-30.8	-5
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	40.3	47.4	-7.1	-15
Autres produits d'intérêts	4.2	2.8	1.4	49
Produits	639.3	676.1	-36.8	-5
Banques	5.7	2.8	2.9	103
Clientèle	10.9	21.0	-10.1	-48
Obligations de caisse et emprunts	98.4	109.1	-10.7	-10
Autres charges d'intérêts	41.7	54.0	-12.3	-23
Charges	156.7	186.9	-30.2	-16
Résultat brut	482.5	489.2	-6.7	-1

Les intérêts négatifs concernant les opérations actives sont enregistrés en réduction des produits d'intérêts et ceux concernant les opérations passives le sont en réduction des charges d'intérêts.

Ces positions ainsi que celles se rapportant au refinancement des opérations de négoce n'étant pas significatives, elles ne sont pas publiées séparément.

12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

Commissions d'administration	42.1	47.0	-4.9	-10
Courtages sur titres et dérivés	41.4	54.6	-13.2	-24
Produits des émissions	9.5	10.8	-1.3	-12
Commissions de gestion	44.4	42.6	1.8	4
Commissions sur fonds de placement	101.1	104.6	-3.5	-3
Coupons, opérations fiduciaires et autres	3.0	3.7	-0.7	-19
Total	241.5	263.3	-21.8	-8

12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Cartes, bancomat, transferts et chèques	20.6	27.0	-6.4	-24
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	17.7	19.1	-1.4	-7
Frais de gestion de comptes	21.2	17.5	3.7	21
Encaissements documentaires, bancassurance	9.4	9.5	-0.1	-1
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	6.4	7.8	-1.4	-18
Total	75.2	80.9	-5.7	-7

12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

Répartition selon les secteurs d'activité	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Banque des particuliers	18.6	21.5	-2.9	-13
Banque des entreprises	9.8	10.1	-0.3	-3
Gestion de fortune	21.6	23.9	-2.3	-10
Trading	59.3	62.6	-3.3	-5
Corporate Center	29.9	32.4	-2.5	-8
Total	139.2	150.5	-11.3	-7
Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Instruments de taux (y compris les fonds)	3.2	1.5	1.7	110
Titres de participation (y compris les fonds)	20.6	21.1	-0.5	-2
Devises et métaux précieux	122.0	134.5	-12.5	-9
Sous-total	145.8	157.1	-11.3	-7
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>20.3</i>	<i>20.7</i>	<i>-0.4</i>	<i>-2</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>47.3</i>	<i>-9.8</i>	<i>57.1</i>	<i>n/a</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-26.9</i>	<i>30.5</i>	<i>-57.4</i>	<i>n/a</i>
Charges de commissions du négoce	-6.5	-6.6	-0.1	-1
Total	139.2	150.5	-11.3	-7

12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunerations fixes et variables	256.9	258.4	-1.5	-1
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>34.6</i>	<i>46.6</i>	<i>-12.0</i>	<i>-26</i>
Charges sociales	25.5	25.2	0.3	1
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	39.4	37.1	2.3	6
Autres frais de personnel	16.2	16.5	-0.3	-2
Total	338.0	337.2	0.8	0

12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	23.1	23.3	-0.2	-1
Informatique	74.4	73.6	0.8	1
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.8	3.7	0.1	3
Fournitures de bureau	1.3	1.3	-0.0	-3
Télécommunications et frais de ports	8.0	8.6	-0.6	-7
Communication, publicité, dons et cotisations	18.5	19.2	-0.7	-3
Informations financières	13.6	14.5	-0.9	-6
Honoraires de la société d'audit	2.1	3.0	-0.9	-29
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	<i>2.0</i>	<i>2.6</i>	<i>-0.6</i>	<i>-24</i>
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	<i>0.2</i>	<i>0.4</i>	<i>-0.2</i>	<i>-61</i>
Autres honoraires	4.4	5.5	-1.1	-20
Trafic des paiements	10.7	11.9	-1.2	-10
Frais d'émissions	1.4	2.5	-1.1	-42
Autres charges d'exploitation	9.3	9.9	-0.6	-6
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat ¹⁾</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>-0.0</i>	<i>-6</i>
Total	170.7	177.0	-6.3	-4

¹⁾ Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles

(en millions de CHF)

	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	23.6	24.6	-1.0	-4
Programmes informatiques	38.5	39.9	-1.4	-3
Autres investissements	6.4	6.9	-0.5	-7
Participations	0.0	0.1	-0.1	-98
Goodwill	3.8	4.1	-0.3	-8
Total	72.4	75.6	-3.2	-4

12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

Provisions diverses	1.3	25.6	-24.3	-95
Pertes diverses	1.4	11.5	-10.1	-88
Total	2.7	37.1	-34.4	-93

12.9 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Cession de participations	5.0	26.6	-21.6	-81
Cession d'immobilisations corporelles	1.2	0.0	1.2	n/a
Autres produits exceptionnels	0.6	2.0	-1.4	-70
Total	6.7	28.6	-21.9	-76

12.10 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	24.9	26.9	-2.0	-7
Impôts cantonaux et communaux	57.6	65.9	-8.3	-13
Impôts latents	0.9	-1.8	2.7	n/a
Total	83.5	91.0	-7.5	-8
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	22%	23%		

**12.11 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger,
selon le principe du domicile de l'exploitation** (en millions de CHF)

	2016		2015	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat net des opérations d'intérêts	477.7	0.1	490.0	0.1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	291.0	16.9	312.7	19.6
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	135.6	3.6	144.7	5.8
Autres résultats ordinaires	42.1	0.0	52.7	0.0
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	946.5	20.6	1 000.1	25.5
Charges de personnel	337.3	0.6	336.5	0.7
Autres charges d'exploitation	169.3	1.4	174.9	2.1
Charges d'exploitation	506.6	2.1	511.4	2.8
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	72.4	0.0	75.6	0.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	2.7	0.0	37.1	0.0
Résultat opérationnel	364.8	18.5	376.0	22.7

12.12 Résultat par droit de participation

	2016	2015
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	309.6	336.3
Nombre moyen d'actions nominatives pondéré sur la période (en milliers)	8 606	8 606
Résultat par action non dilué (en CHF)	35.97	39.08

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant une dilution du résultat par action.

13. Autres informations

13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Fonds propres de base durs (CET1)	2 957	2 924
Instruments et réserves	3 136	3 113
Ajustements réglementaires	– 57	– 76
Volant anticyclique	– 122	– 113
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	0	0
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres complémentaires (T2)	22	19
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	22	19
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 979	2 943
Actifs pondérés par le risque		
Risque de crédit	14 754	13 777
Actifs sans contrepartie	647	660
Risque de marché	413	363
Risque opérationnel	1 788	1 789
Actifs pondérés par le risque	17 602	16 589
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1	16.8%	17.6%
Ratio T1	16.8%	17.6%
Capital total	16.9%	17.7%
Ratio de levier	6.6%	6.7%
Ratios de liquidités		
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	113%	111%
NSFR (Test reporting)	121	118

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'adéquation des fonds propres est déterminée selon les normes de l'Accord de Bâle III.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et sur le site internet, www.bcv.ch.

Il donne également des informations sur les ratios de levier et de liquidité, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère.

13.2 Informations par secteur d'activité

13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe le Conseil d'administration, la Direction générale, le Département des Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, le Département Média et information, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance, Juridique et Fiscalité et prévoyance), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Gestion et infrastructure IT, Evolutions et développements IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Dans le contexte des taux négatifs persistants, les marges commerciales sur les dépôts en francs suisses sont calculées avec un minimum à zéro pour les particuliers, la clientèle privée et les entreprises (sauf Grandes entreprises et Trade Finance).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues pour les secteurs d'activité opérant avec la clientèle. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les revenus, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers	Banque des entreprises	
	2016	2015	2016
13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité			
(en millions de CHF)			
Créances sur la clientèle	114	115	3 956
Créances hypothécaires	7 733	7 571	9 115
Crédits à la clientèle	7 847	7 686	13 070
Dépôts de la clientèle	8 001	8 401	8 697
Engagements hors bilan	42	46	2 648
Avoirs administrés (masse sous gestion) (y compris prises en compte doubles)	9 274	9 022	11 506
			10 027
13.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)			
Opérations brutes d'intérêts	101.7	90.5	201.2
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties ¹⁾	- 3.2	- 3.2	- 28.5
Opérations nettes d'intérêts	98.5	87.3	172.7
Opérations de commissions	50.8	59.2	49.7
Opérations de négoce	18.6	21.5	9.8
Autres résultats	3.3	3.4	4.7
Revenus	171.2	171.4	236.9
Charges de personnel	- 48.2	- 48.5	- 31.6
Charges d'exploitation	- 44.5	- 46.4	- 12.1
Amortissements	- 13.6	- 14.0	- 2.2
Facturation interne	- 39.6	- 43.9	- 54.2
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	- 0.7	- 0.7	- 6.3
Résultat opérationnel	24.6	17.9	130.6
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	- 5.4	- 3.9	- 28.7
Bénéfice consolidé	19.2	14.0	101.9
			99.2

13.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) ³⁾	211	201	1 208
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.1	6.9	8.4
Ratio charges / produits ⁴⁾	83.7	87.5	37.7
Effectif moyen	385	382	186

Les chiffres 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribuées au Corporate Center

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

³⁾ Allocation de fonds propres à 13% aux secteurs d'activité, le surplus est enregistré au Corporate Center

⁴⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
635	653	0	0	107	274	4 812	4 935
7 432	7 173	0	0	757	780	25 037	24 522
8 067	7 826	0	0	864	1 054	29 849	29 457
12 200	11 824	3	0	344	486	29 245	28 877
54	55	11	10	335	250	3 089	2 353
64 246	68 251	0	0	357	673	85 382	87 972
94.5	85.5	2.2	4.9	82.9	112.0	482.5	489.2
– 3.7	– 3.3	0.0	0.0	30.7	34.6	– 4.7	0.9
90.8	82.2	2.2	4.9	113.6	146.6	477.8	490.1
204.7	216.3	– 0.7	– 0.3	3.4	8.6	307.9	332.3
21.6	23.9	59.3	62.6	29.9	32.4	139.2	150.5
2.8	2.3	0.0	0.0	31.3	42.2	42.1	52.8
319.9	324.6	60.9	67.2	178.2	229.9	967.1	1 025.6
– 102.5	– 101.1	– 14.2	– 13.7	– 141.5	– 142.5	– 338.0	– 337.2
– 37.1	– 40.1	– 9.7	– 9.7	– 67.4	– 68.6	– 170.7	– 177.0
– 14.5	– 15.1	– 1.6	– 1.7	– 40.5	– 42.1	– 72.4	– 75.6
– 67.1	– 66.9	– 3.3	– 2.9	164.2	167.7	0.0	0.0
– 0.4	– 3.0	– 1.4	– 1.1	6.1	– 27.2	– 2.7	– 37.1
98.3	98.3	30.7	38.0	99.2	117.3	383.4	398.7
0.0	0.0	0.0	0.0	9.7	28.6	9.7	28.6
– 23.0	– 23.0	– 6.8	– 8.4	– 19.6	– 27.7	– 83.5	– 91.0
75.3	75.3	23.9	29.7	89.3	118.2	309.6	336.3
309	304	98	109	1 533	1 519	3 359	3 333
24.4	24.8	24.5	27.1	0	0	9.1	10.1
67.2	66.9	47.3	41.8	0	0	59.4	57.2
510	504	57	58	807	811	1 945	1 940

13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2012	2013	2014	2015	2016
Produit des intérêts et des escomptes	712.3	672.7	652.5	628.7	599.0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	57.9	56.3	54.2	47.4	40.3
Charges d'intérêts	– 250.3	– 227.0	– 202.4	– 186.9	– 156.7
Résultat brut des opérations d'intérêts	519.9	502.0	504.3	489.2	482.5
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.4	8.2	16.3	0.9	– 4.7
Résultat net des opérations d'intérêts	524.3	510.2	520.6	490.1	477.8
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	281.9	285.4	280.0	263.3	241.5
Produit des commissions sur les opérations de crédit	50.2	44.5	44.9	42.7	42.2
Produit des commissions sur les autres prestations de service	79.1	76.7	82.5	80.9	75.2
Charges de commissions	– 64.2	– 65.3	– 64.0	– 54.6	– 51.0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	347.0	341.3	343.4	332.3	307.9
Résultat des opérations de négoces et de l'option de la juste valeur	113.1	112.8	106.4	150.5	139.2
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	5.9	1.8	3.2	11.4	6.4
Produit des participations	4.8	9.6	4.3	15.3	5.5
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	4.8	9.6	4.3	15.3	5.5
Résultat des immeubles	11.3	11.5	11.0	10.7	11.0
Autres produits ordinaires	9.5	15.2	21.9	22.1	21.6
Autres charges ordinaires	– 1.1	– 3.1	– 0.8	– 6.8	– 2.3
Autres résultats ordinaires	30.4	35.0	39.6	52.7	42.1
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 014.8	999.3	1 010.0	1 025.6	967.1
Charges de personnel	– 334.7	– 337.3	– 339.0	– 337.2	– 338.0
Autres charges d'exploitation	– 189.9	– 182.6	– 178.9	– 177.0	– 170.7
Charges d'exploitation	– 524.6	– 519.9	– 517.9	– 514.2	– 508.7
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	– 86.2	– 85.7	– 79.7	– 75.6	– 72.4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	– 3.0	– 40.8	– 33.8	– 37.1	– 2.7
Résultat opérationnel	401.0	352.9	378.6	398.7	383.4
Produits extraordinaires	3.7	11.2	2.6	28.6	6.7
Charges extraordinaires	– 1.6	– 0.1	0.0	0.0	0.0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux					3.0
Impôts	– 92.0	– 83.9	– 85.1	– 91.0	– 83.5
Bénéfice consolidé	311.1	280.1	296.1	336.3	309.6
Intérêts minoritaires	– 0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Bénéfice consolidé, part du Groupe	311.0	280.1	296.1	336.3	309.6

Dès l'exercice 2015, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires; pour des raisons de comparabilité, les chiffres des années antérieures ont été retraités.

13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.13	31.12.14	31.12.15	31.12.16
Liquidités	4 734	4 669	4 960	6 861	7 496
Créances sur les banques	1 696	1 073	1 482	1 810	1 373
Créances résultant d'opérations de financement de titres	311	536	415	280	306
Créances sur la clientèle	4 984	5 372	5 675	4 935	4 812
Créances hypothécaires	22 845	23 357	24 045	24 522	25 037
Opérations de négocie	102	360	194	155	153
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	246	239	433	343	281
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	405	416	485	581	630
Immobilisations financières	3 101	3 146	3 259	3 140	3 234
Comptes de régularisation	198	195	117	106	107
Participations non consolidées	52	50	54	48	70
Immobilisations corporelles	621	602	577	558	517
Valeurs immatérielles	37	32	27	23	16
Autres actifs	151	130	96	56	54
Actifs	39 483	40 177	41 819	43 418	44 085

Engagements envers les banques	1 508	1 103	1 156	1 224	1 070
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	939	860	960	1 738	1 791
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 544	27 557	28 532	28 877	29 245
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	378	303	446	331	244
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	499	537	564	666	771
Obligations de caisse	131	81	57	40	21
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 837	6 064	6 439	6 873	7 267
Comptes de régularisation	231	225	217	219	184
Autres passifs	83	74	44	35	56
Provisions	18	51	63	18	16
Fonds étrangers	36 168	36 855	38 478	40 021	40 666
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704	704	701
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	275	192	106	292	207
Réserve issue du bénéfice	1 950	2 072	2 163	1 999	2 137
Réserve de change	- 1	- 1	- 1	- 2	- 2
Propres parts du capital	- 11	- 11	- 13	- 18	- 19
Intérêts minoritaires au capital propre	1	0	0	0	0
Bénéfice consolidé	311	280	296	336	310
Fonds propres	3 315	3 322	3 341	3 397	3 420
Passifs	39 483	40 177	41 819	43 418	44 085

Dès l'exercice 2015, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires; pour des raisons de comparabilité, les chiffres des années antérieures ont été retraités.



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes du Groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 103 à 144) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe». Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Méthodes d'identification des risques de crédit et évaluation des correctifs de valeur y relatifs



Inscription au bilan et évaluation des produits structurés émis par la Banque

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du Groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Méthodes d'identification des risques de crédit et évaluation des correctifs de valeur y relatifs

Elément clé de l'audit

Les opérations de crédits constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan consolidé au 31 décembre 2016. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des correctifs de valeur y relatifs repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Notre approche

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des correctifs de valeur.

Pour un échantillon d'expositions non compromises, nous avons évalué la capacité des débiteurs à faire face à leurs obligations. Nous avons confronté nos conclusions avec l'appréciation du risque de défaut défini par la Banque au moyen de son processus de notation des contreparties.

Pour les créances considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nos procédures ont, entre autres, consisté à apprécier l'évolution de la relation entre les correctifs de valeurs et l'ensemble des créances concernées. Pour un échantillon de créances individuelles considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nous avons évalué la surface financière des débiteurs et la valorisation des sûretés retenues et confronté nos conclusions aux hypothèses et facteurs retenus par la Banque lors du calcul du besoin de correctifs de valeurs.

Pour plus d'informations concernant les méthodes d'identification des risques de crédit et l'évaluation des correctifs de valeur y relatifs, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2016 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 115 à 117 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 121 du Rapport annuel)



Inscription au bilan et évaluation des produits structurés émis par la Banque

Elément clé de l'audit

La Banque dispose d'une offre étendue de services boursiers comprenant en particulier le développement et l'émission de produits structurés. Au 31 décembre 2016, les produits structurés reconnus dans les rubriques «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» et «Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage» représentent un engagement net au bilan de CHF 1,7 milliard.

La comptabilisation et l'évaluation de ces instruments se basent sur des principes définis par le Conseil d'administration et la Direction générale, qui comportent une part de jugement et d'appréciation dans leur application. L'incertitude relative à l'évaluation à la juste valeur des positions est plus élevée lorsque des modèles d'évaluation sont utilisés.

Notre approche

Nos travaux ont consisté à apprécier et tester les processus et contrôles clés relatifs à la comptabilisation et aux méthodes et paramètres retenus pour l'évaluation des produits structurés émis par la Banque. Nos travaux ont notamment porté sur les contrôles de vérification des prix utilisés et la comptabilisation des produits émis.

Pour un échantillon de produits structurés émis par la Banque, nous avons évalué la correcte comptabilisation et présentation dans les états financiers consolidés. Nous avons également examiné l'adéquation des méthodes retenues pour l'évaluation et les paramètres utilisés par la Banque. Nous avons comparé ces données avec des sources indépendantes et des données de marché disponibles. Dans l'exécution de ces procédures, nous avons eu recours à nos spécialistes internes en valorisation.

Pour les produits structurés enregistrés à la juste valeur, nous avons apprécié la correcte classification des produits dans cette catégorie et testé leur correcte évaluation et comptabilisation. Pour les produits structurés évalués selon le principe du coût amorti, nous avons apprécié la correcte application des règles de séparation du produit dérivé de l'instrument hôte et la correcte comptabilisation et évaluation de l'instrument hôte et du dérivé incorporé.

Pour plus d'informations concernant l'inscription au bilan et l'évaluation des produits structurés émis par la Banque, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2016 :

- Chiffre 6.4.7 «Autres instruments financiers évalués à la juste valeur» (p. 109 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.14 «Produits structurés émis» (p. 129 du Rapport annuel)

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le Groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du Groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Gauderon".

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Ruedin".

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 mars 2017

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		7 302	6 680	622	9
Créances sur les banques		1 360	1 784	- 424	- 24
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	306	280	26	9
Créances sur la clientèle	5.2	4 645	4 763	- 118	- 2
Créances hypothécaires	5.2	24 548	24 073	475	2
Opérations de négoce	5.3	153	155	- 2	- 1
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	5.4	283	349	- 66	- 19
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	630	581	49	8
Immobilisations financières	5.5	3 207	3 106	101	3
Comptes de régularisation		103	103	0	0
Participations		175	153	22	15
Immobilisations corporelles		479	496	- 17	- 3
Autres actifs	5.6	48	41	7	17
Actifs	5.18	43 240	42 564	676	2
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		1 127	1 409	- 282	- 20
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 791	1 738	53	3
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5.19	28 403	27 917	486	2
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	5.4	240	328	- 88	- 27
Engagements résultant des autres instruments financiers					
évalués à la juste valeur	5.3/5.10	771	666	105	16
Obligations de caisse		21	40	- 19	- 46
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage					
des banques cantonales suisses (BCS)		7 267	6 873	394	6
Comptes de régularisation		172	207	- 35	- 17
Autres passifs	5.6	63	30	33	112
Provisions	5.11	10	11	- 1	- 11
Fonds étrangers		39 865	39 219	646	2
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	701	701	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		179	265	- 86	- 33
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		179	265	- 86	- 33
Réserve légale issue du bénéfice		86	85	1	1
Réserves facultatives issues du bénéfice		2 027	1 865	162	9
Propres parts du capital		- 19	- 18	- 1	- 8
Bénéfice de l'exercice		315	361	- 46	- 13
Fonds propres		3 375	3 345	30	1
Passifs		43 240	42 564	676	2
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 163 à 178

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes ¹⁾	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 575	1 183	392	33
Engagements irrévocables	5.2	1 251	992	259	26
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	178	113	65	57
Crédits par engagement	5.2	77	53	24	44

¹⁾ Le détail de cette note se trouve à la page 163

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		590.4	620.3	-29.9	-5
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		40.2	47.2	-7.0	-15
Charges d'intérêts		-154.5	-185.2	-30.7	-17
Résultat brut des opérations d'intérêts		476.0	482.3	-6.3	-1
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-4.3	0.8	-5.1	n/a
Résultat net des opérations d'intérêts		471.7	483.1	-11.4	-2
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		162.6	180.9	-18.3	-10
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.1	42.6	-0.5	-1
Produit des commissions sur les autres prestations de service		70.7	75.7	-5.0	-7
Charges de commissions		-24.5	-30.2	-5.7	-19
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		250.9	269.0	-18.1	-7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.2	127.6	139.5	-11.9	-9
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		5.9	10.9	-5.0	-46
Produit des participations		18.9	34.6	-15.7	-45
Résultat des immeubles		10.6	10.3	0.3	3
Autres produits ordinaires		22.0	22.5	-0.5	-2
Autres charges ordinaires		-2.3	-6.6	-4.3	-66
Autres résultats ordinaires		55.1	71.7	-16.6	-23
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		905.3	963.3	-58.0	-6
Charges de personnel	7.3	-295.8	-295.2	0.6	0
Autres charges d'exploitation	7.4	-154.4	-157.8	-3.4	-2
Charges d'exploitation		-450.2	-453.0	-2.8	-1
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-63.5	-66.3	-2.8	-4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	-2.2	-21.3	-19.1	-90
Résultat opérationnel		389.3	422.7	-33.4	-8
Produits extraordinaires	7.6	6.1	28.6	-22.5	-79
Charges extraordinaires		0.0	0.0	0.0	0
Impôts	7.7	-80.3	-90.8	-10.5	-12
Bénéfice de l'exercice		315.2	360.5	-45.3	-13
Répartition du bénéfice	8.1				
Bénéfice de l'exercice		315.2	360.5		
Bénéfice au bilan		315.2	360.5		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		117.2	162.6		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution sur le capital social		197.9	197.9		
Autre distribution	8.2				
Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		86.1	86.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 180 à 182

3. Etat des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres Maison mère
Etat au 1^{er} janvier 2014	86	437	84	701	1 628	0	297	3 233
Attribution aux réserves facultatives					107		-107	0
Dividende 2013							-190	-190
Distribution par la réserve issue du capital			-86					-86
Acquisition de propres parts au capital						-13		-13
Aliénation de propres parts au capital					0		0	
Bénéfice de l'exercice							319	319
Etat au 31 décembre 2014	86	351	84	701	1 735	-13	319	3 263
Attribution aux réserves facultatives					130		-130	0
Dividende 2014							-189	-189
Distribution par la réserve issue du capital		-86						-86
Acquisition de propres parts au capital						-45		-45
Aliénation de propres parts au capital					40		40	
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0	1					1
Bénéfice de l'exercice							361	361
Etat au 31 décembre 2015	86	265	85	701	1 865	-18	361	3 345
Attribution aux réserves facultatives					163		-163	0
Dividende 2015							-198	-198
Distribution par la réserve issue du capital		-86						-86
Acquisition de propres parts au capital						-37		-37
Aliénation de propres parts au capital					36		36	
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0	1					1
Bénéfice de l'exercice							315	315
Etat au 31 décembre 2016	86	179	86	701	2 027	-19	315	3 375

4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boulement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Participations

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

4.3.2 Propres parts du capital

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

4.4 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2016.

4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont décrits sous le chiffre 7 desdits comptes.

4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont présentés sous le chiffre 8 desdits comptes.

4.7 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'était connu à la date du 9 mars 2017, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹⁾	306	280
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹⁾	1 791	1 738
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 653	1 647
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 653	1 647
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	339	311
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de netting

5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle	444	1 248	3 024	4 717
Créances hypothécaires	24 556			24 556
<i>Immeubles d'habitation</i>	20 567			20 567
<i>Immeubles commerciaux</i>	2 672			2 672
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	1 304			1 304
<i>Autres</i>	13			13
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.16	25 000	1 248	3 024
	31.12.15	24 521	1 270	3 121
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.16	24 992	1 248	2 953
	31.12.15	24 511	1 270	3 055
				28 836
Engagements conditionnels	13	440	1 122	1 575
Engagements irrévocables	262		989	1 251
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			178	178
Crédits par engagement			77	77
Hors bilan	31.12.16	275	440	2 365
	31.12.15	206	312	1 823
				2 341

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances compromises	31.12.16	206	– 111	95
	31.12.15	200	– 110	90
Variation absolue	6	1	5	4
Variation en %	3	1	5	6

5.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Actifs		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	40	28
<i>dont cotés</i>	40	28
Titres de participation	1	2
Métaux précieux et matières premières	112	125
Opérations de négoce	153	155
Titres de dette	126	167
Produits structurés	0	0
Autres	504	414
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	630	581
Total des actifs	783	736
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	36	21

	31.12.16	31.12.15
Engagements		
Opérations de négoce	0	0
Titres de dette	0	0
Produits structurés	771	666
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	771	666
Total des engagements	771	666
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	69	75

5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négocie			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	60	73	2 262	230	191	6 750	
Futures			219				
Instruments de taux	60	73	2 481	230	191	6 750	
Contrats à terme et swaps	270	283	28 448				
Options (OTC)	73	51	9 700				
Devises et métaux précieux	342	334	38 148	0	0	0	
Futures			14				
Options (OTC)	56	47	382				
Titres de participation / indices	56	47	396	0	0	0	
Total	31.12.16	458	454	41 025	230	191	6 750
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							
31.12.15	128	98	–	–	–	–	–
31.12.15	613	564	51 190	227	255	7 117	
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							
31.12.15	177	123	–	–	–	–	–
Récapitulation				Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Instruments de négocie			458	454	41 025		
Instruments de couverture			230	191	6 750		
Total avant impact des contrats de netting	31.12.16	688	646	47 775			
	31.12.15	840	819	58 307			
Total après impact des contrats de netting	31.12.16	283	240	47 775			
	31.12.15	349	328	58 307			
Variation	absolue	–66	–88	–10 532			
	en %	–19	–27	–18			
Récapitulation selon les contreparties				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients	
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)			0		180	103	

5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	3 161	3 311	3 059	3 221
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 161	3 311	3 059	3 221
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	26	74	26	66
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	4	4
Immeubles destinés à la revente	21	22	21	24
Immobilisations financières	3 207	3 408	3 106	3 311
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	3 144	–	2 982	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	2 982	0	0	0	0	179	3 161

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation de Moody's qui est utilisée, sinon celle de Fitch. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui

sont retenues, selon le même processus en cascade .

Les positions non notées par une des trois agences de notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des cantons, des villes et des banques cantonales suisses.

5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	46	12	0
Impôts indirects	21	8	9	11
Coupons / Coupons et titres échus	4	1	3	1
Comptes de règlement	13	2	15	7
Actifs et passifs divers	11	6	2	11
Autres actifs et autres passifs	48	63	41	30

5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Montant ou valeur comptable du gage	Engage- ments effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engage- ments effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	181	0	184	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 354	5 612	7 005	5 470
Autres	277	277	211	211
Actifs nantis / cédés	7 812	5 889	7 400	5 681
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	151	58
Emprunts obligataires	0	11
Total	151	69

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2016.

5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2016, ni à fin 2015.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert 31.12.16	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2016	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2016	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2015
		31.12.16	31.12.15	Variation			
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	44.0	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excé- dent de couverture ou découvert:							
Caisse de pensions BCV	0	0	0	33.2	33.2	30.5	
Institutions de prévoyance avec excé- dent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.6	0	0	1.2	1.2	1.7	
Total	44.6	0	0	34.4	34.4	32.2	

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2016.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Evaluation globale		Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négocie	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	13	0	0	13	
Titres de participation	–	707	933	– 46	1 595	
Devises	–	50	33	– 0	83	
Matières premières / métaux précieux	–	0	0	0	0	
Total	31.12.16	771	966	– 46	1 691	
	31.12.15	– 666	1 016	– 73	1 609	

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale

Les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur».

Evaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

5.11 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements de pérимètre	Déférences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2015				2016			
Provisions pour risques de défaillance	2						-1	1
Autres provisions	9	-3		0	0	2	-0	9
Total des provisions	11	-3	0	0	0	2	-1	10
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	701							701
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	77	-11	0	0	10	20	-16	80
dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	72	-11			10	20	-15	76
dont corrections de valeur pour les risques latents	5						-1	4

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

5.12 Capital social (en millions de CHF)

		2016		2015	
		Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions					
Action nominative, entièrement libérée	Nominal		CHF 10.00		CHF 10.00
Etat au 1^{er} janvier		8 606 190	86	8 606 190	86
Pas de mouvement		0	0	0	0
Etat au 31 décembre		8 606 190	86	8 606 190	86
dont capital-actions donnant droit au dividende			86		86

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2016	2015		
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	132	90 667	112	72 900
Direction générale	3 584	1 897 890	4 522	2 243 820
Collaborateurs	28 596	10 086 235	34 729	12 780 083
Total	32 312	12 074 792	39 363	15 096 803

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Le président du Conseil d'administration perçoit une partie de sa rémunération fixe sous forme d'actions, bloquées entre 5 et 10 ans.

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

Le président du Conseil d'administration recevra ces actions à fin avril 2017. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 24 mars 2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 8 mai 2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2017. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 24 mars

2017 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 6 avril 2017. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus correspond au montant maximal pouvant être payé sous forme d'actions.

Les cours de Bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 24 mars 2017 et du 8 mai 2017 (voir ci-contre), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 9 mars 2017, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2016 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 10 mars et le 22 mars 2016;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 495 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 10 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 653.

La valeur figurant dans le tableau de la page précédente correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 653 et le prix d'acquisition de CHF 495, soit CHF 158.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. A la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2016 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue trois actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

5.14 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15		
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Etat de Vaud - participant qualifié	6	2 243	5	1 528
Sociétés du Groupe	14	83	18	209
Sociétés liées	116	471	36	203
Affaires d'organes	32	5	32	12

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations effectuées avec les parties liées ont été faites aux conditions du marché.

5.15 Participant significatif

	31.12.16	31.12.15				
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	57.6	66.95%

5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
Etat au 31 décembre 2015		8 606 190	33 105
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			19 977
Achats	640		53 315
Ventes	613		- 54 176
Etat au 31 décembre 2016		8 606 190	32 244
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			16 076

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12, page 169.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions de CHF 0,4 million a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

A relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées (voir page 175)

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2016, une rémunération brute de CHF 1 490 161 a été octroyée aux sept membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2016. Elle comprend pour le président une rémunération fixe de CHF 90 667 qui sera payée au mois d'avril 2017 sous forme d'actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. Le nombre d'actions sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 24 mars 2017. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 130 284 pour le 2^e pilier et à CHF 145 899 pour les autres charges (AVS/AC/LAA et allocations familiales).

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'élève à CHF 108 866.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2016, une rémunération brute de CHF 7 890 335 a été octroyée aux neuf membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2016. Elle

comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 3 482 000. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 27 avril 2017. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2017 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 521 400, le solde de CHF 960 600 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 303 106 pour le 2^e pilier et à CHF 773 634 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2016

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2016, seul le président du Conseil d'administration recevra une partie de sa rémunération fixe sous forme d'actions BCV bloquées pour un montant correspondant à CHF 90 667, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 24 mars 2017. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2016, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2016, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 8 mai 2017. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 700 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 495 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 653. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptibles par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme, plan 2014-2016, 2372 actions ont été attribuées aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 84).

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2016, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 270 880.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2016. Pour les prêts hypothécaires à taux Libor et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré, en fonction de la durée, entre 0,25% et 0,85% par rapport aux taux du marché.

Détention d'actions

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 7213 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 20 652 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2016 (en CHF)

	Olivier Steimer	Paul-André Sanglard	Jack Clemons	Ingrid Deltenre	Reto Donatsch	Peter Ochsner	Luc Recordon	Total	Rémunération moyenne hors Président
Président	Vice-président	Membre dès le 21 avril	Membre	Membre	Membre dès le 1er juillet	Membre	Membre		
Honoraires	756 336	108 889	65 973	95 000	95 000	47 500	95 000	1 263 698	84 560
Indemnités comités		20 000	6 945	10 000	20 000	20 000	16 945	93 890	15 648
Honoraires payés en actions ¹⁾	50 628							50 628	0
Autres	30 000	10 000	6 945	10 000	10 000	5 000	10 000	81 945	8 658
Total	836 964	138 889	79 863	115 000	125 000	72 500	121 945	1 490 161	108 866
<i>Exercice précédent</i>								1 730 815	133 333
Charges 2 ^e pilier	130 284							130 284	
Autres charges sociales ²⁾	65 063	14 545	11 283	14 499	12 742	10 445	17 322	145 899	13 473
<i>Exercice précédent</i>								146 687	
<i>Charges 2^e pilier</i>								171 396	16 431
<i>Autres charges sociales²⁾</i>									

¹⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 24 mars 2017, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

²⁾ AVS/AC/LAA, allocations familiales

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2016 (en CHF)

		Total	Pascal Kiener
	Actions (en unités)	Actions (en unités)	CEO
Rémunération fixe		4 648 388	960 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾		2 521 400	420 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}		635 057	100 510
Actions du plan d'intéressement ³⁾	700	37 290	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0
Autres		48 200	6 000
Total		7 890 335	1 486 510
<i>Exercice précédent</i>		7 911 798	

Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2014 - 2016

Attribution d'actions à CHF 690.50 par action ⁴⁾	2 372	1 637 866	305	210 603
<i>Exercice précédent</i>	2 103	1 375 362		

Total global	9 528 201	1 697 113
<i>Exercice précédent</i>	9 287 160	

Charges 2 ^e pilier	1 303 106	194 157
Autres charges sociales ⁵⁾	773 634	135 263

<i>Exercice précédent</i>		
<i>Charges 2^e pilier</i>		
<i>Autres charges sociales⁵⁾</i>		

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2017

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 8 mai 2017, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 495) et le cours de Bourse du 10 mars 2016 (CHF 653) à sa valeur escomptée

⁴⁾ Cours de Bourse du 9 mars 2017

⁵⁾ AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.16 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Paul-André Sanglard	Vice-président	0			0
Jack Clemons	Membre	440 000	440 000	0	440 000
Ingrid Deltenre	Membre	0			0
Reto Donatsch	Membre	0			0
Peter Ochsner	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Total		3 640 000	3 640 000	0	3 640 000
Exercice précédent		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Direction générale					
Total		30 519 000	30 519 000	0	29 002 000
Exercice précédent		30 266 000	30 266 000	0	25 841 000
Jean-François Schwarz ¹⁾	Directeur général	8 950 000	8 950 000	0	8 229 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.16 Exploité
Total	0	0	0	0
Exercice précédent	8 000 000	5 610 000	2 390 000	2 787 000

Détention d'actions et d'options

		31.12.16	31.12.15
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	5 864	5 754
Paul-André Sanglard	Vice-président	500	500
Jack Clemons ¹⁾	Membre	100	
Ingrid Deltenre	Membre	174	100
Reto Donatsch	Membre	100	100
Peter Ochsner ¹⁾	Membre	300	
Luc Recordon	Membre	175	175
Total		7 213	6 629

¹⁾ En 2015, pas membre du Conseil d'administration

Direction générale

Pascal Kiener	CEO	3 237	5 650
Aimé Achard	Services	2 512	2 082
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	4 003	3 500
Gérard Haeberli	Private Banking	2 023	2 391
Thomas W. Paulsen	CFO	1 222	1 393
Bertrand Sager	Gestion crédit	3 404	3 366
Jean-François Schwarz	Entreprises	3 448	3 179
José François Sierdo	Retail	803	549
Total		20 652	22 110

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2016.

5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2016 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions prévues pour les collaborateurs.

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2016

Les anciens administrateurs, Stephan Bachmann et Pierre Lamunière, dont les mandats ont pris fin lors de l'Assemblée générale 2016, ont perçu une rémunération totale de CHF 89 417 en 2016.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

5.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	31.12.16	Valeur absolue	31.12.15
			Part en %		Part en %
1	AAA à AA-	2 593	82	2 558	80
2	A+ à A-	173	5	269	8
3	BBB+ à BBB-	72	2	87	3
4	BB+ à BB-	140	4	127	4
5 à 7	B+ à B-	112	4	38	1
8	CCC+ à C	53	2	68	2
Sans notation	Sans notation	15	0	42	1
Expositions nettes à l'étranger		3 158	100	3 189	100

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

5.19 Compte spécial de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2016	2015
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	227.0	245.5
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	– 16.6	– 18.6
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.0	0.1
soit une variation nette de	– 16.6	– 18.5
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	210.4	227.0
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	138.0	150.3

	31.12.16	31.12.15	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	142.0	149.1	– 7.1
Livrets et comptes Epargne Senior	39.7	46.6	– 6.9
Livrets Epargne au porteur	27.4	29.7	– 2.3
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	1.3	1.6	– 0.3
Total	210.4	227.0	– 16.6

6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.16	31.12.15	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	98	79	19	24
Opérations fiduciaires	98	79	19	24

6.2 Avoirs administrés (masse sous gestion)

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

7.1 Refinancement des opérations de négocie

Intérêts négatifs

Ces positions n'étant pas significatives, elles ne sont pas publiées séparément.

7.2 Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

Répartition selon les secteurs d'activité	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Banque des particuliers	18.6	21.5	-2.9	-13
Banque des entreprises	9.8	10.1	-0.3	-3
Gestion de fortune	10.2	12.8	-2.6	-20
Trading	59.3	62.6	-3.2	-5
Corporate Center	29.6	32.5	-2.9	-9
Total	127.6	139.5	-11.9	-9

Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur

Instruments de taux (y compris les fonds)	3.2	1.5	1.7	110
Titres de participation (y compris les fonds)	20.6	21.1	-0.5	-2
Devises et métaux précieux	110.7	123.5	-12.8	-10
Sous-total	134.5	146.1	-11.6	-8
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>20.3</i>	<i>20.7</i>	<i>-0.4</i>	<i>-2</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>47.3</i>	<i>-9.8</i>	<i>57.1</i>	<i>n/a</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-26.9</i>	<i>30.5</i>	<i>-57.4</i>	<i>n/a</i>
Charges de commissions du négocie	-6.9	-6.6	0.3	5
Total	127.6	139.5	-11.9	-9

7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	224.8	226.5	-1.7	-1
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>30.5</i>	<i>42.5</i>	<i>-12.0</i>	<i>-28</i>
Charges sociales	22.2	22.1	0.1	1
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	34.4	32.2	2.2	7
Autres frais de personnel	14.3	14.4	-0.1	-0
Total	295.8	295.2	0.6	0

7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2016	2015	Variation absolue	Variation en %
Locaux	19.4	19.7	-0.3	-1
Informatique	70.4	69.1	1.3	2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.8	3.6	0.2	4
Fournitures de bureau	1.0	1.1	-0.1	-7
Télécommunications et frais de ports	7.6	8.2	-0.6	-7
Communication, publicité, dons et cotisations	17.2	17.3	-0.1	-0
Informations financières	11.7	12.7	-1.0	-8
Honoraires de la société d'audit	1.7	2.2	-0.5	-25
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.5	1.8	-0.3	-15
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.1	0.4	-0.3	-70
Autres honoraires	3.7	3.7	0.0	1
Trafic des paiements	10.7	11.9	-1.2	-10
Frais d'émissions	1.4	2.5	-1.1	-42
Autres charges d'exploitation	5.7	5.8	-0.1	-1
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat¹⁾</i>	0.4	0.4	-0.0	-6
Total	154.4	157.8	-3.4	-2

¹⁾ Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

Provisions diverses	0.9	19.8	-18.9	-95
Pertes diverses	1.3	1.5	-0.2	-12
Total	2.2	21.3	-19.1	-90

7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Cession de participations	5.0	26.6	-21.6	n/s
Cession d'immobilisations corporelles	0.6	0.0	0.6	n/s
Autres produits exceptionnels	0.5	2.0	-1.5	-73
Total	6.1	28.6	-22.5	-79

7.7 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	24.4	26.5	-2.1	-8
Impôts cantonaux et communaux	55.9	64.3	-8.4	-13
Total	80.3	90.8	-10.5	-12
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	21%	21%		

8. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 27 avril 2017, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

8.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 315,2 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	23.00	8 606 190	197.9
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			117.2
			315.2

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 4 mai 2017.

8.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur la réserve légale issue du capital (réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement) un montant de CHF 86,1 millions:

	Montant en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Distribution (en millions de CHF)
Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	10.00	8 606 190	86.1
			86.1

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 4 mai 2017.



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes de la Maison mère

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 158 à 182) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Méthodes d'identification des risques de crédit et évaluation des correctifs de valeur y relatifs



Inscription au bilan et évaluation des produits structurés émis par la Banque

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Méthodes d'identification des risques de crédit et évaluation des correctifs de valeur y relatifs

Elément clé de l'audit

Les opérations de crédits constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2016. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des correctifs de valeur y relatifs repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Notre approche

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des correctifs de valeur.

Pour un échantillon d'expositions non compromises, nous avons évalué la capacité des débiteurs à faire face à leurs obligations. Nous avons confronté nos conclusions avec l'appréciation du risque de défaut défini par la Banque au moyen de son processus de notation des contreparties.

Pour les créances considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nos procédures ont, entre autres, consisté à apprécier l'évolution de la relation entre les correctifs de valeurs et l'ensemble des créances concernées. Pour un échantillon de créances individuelles considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nous avons évalué la surface financière des débiteurs et la valorisation des sûretés retenues et confronté nos conclusions aux hypothèses et facteurs retenus par la Banque lors du calcul du besoin de correctifs de valeurs.

Pour plus d'informations concernant les méthodes d'identification des risques de crédit et l'évaluation des correctifs de valeur y relatifs, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2016 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 115 à 117 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 121 du Rapport annuel)



Inscription au bilan et évaluation des produits structurés émis par la Banque

Elément clé de l'audit

La Banque dispose d'une offre étendue de services boursiers comprenant en particulier le développement et l'émission de produits structurés. Au 31 décembre 2016, les produits structurés reconnus dans les rubriques «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur» et «Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage» représentent un engagement net au bilan de CHF 1,7 milliard.

La comptabilisation et l'évaluation de ces instruments se basent sur des principes définis par le Conseil d'administration et la Direction générale, qui comportent une part de jugement et d'appréciation dans leur application. L'incertitude relative à l'évaluation à la juste valeur des positions est plus élevée lorsque des modèles d'évaluation sont utilisés.

Notre approche

Nos travaux ont consisté à apprécier et tester les processus et contrôles clés relatifs à la comptabilisation et aux méthodes et paramètres retenus pour l'évaluation des produits structurés émis par la Banque. Nos travaux ont notamment porté sur les contrôles de vérification des prix utilisés et la comptabilisation des produits émis.

Pour un échantillon de produits structurés émis par la Banque, nous avons évalué la correcte comptabilisation et présentation dans les comptes annuels de la Banque. Nous avons également examiné l'adéquation des méthodes retenues pour l'évaluation et les paramètres utilisés par la Banque. Nous avons comparé ces données avec des sources indépendantes et des données de marché disponibles. Dans l'exécution de ces procédures, nous avons eu recours à nos spécialistes internes en valorisation.

Pour les produits structurés enregistrés à la juste valeur, nous avons apprécié la correcte classification des produits dans cette catégorie et testé leur correcte évaluation et comptabilisation. Pour les produits structurés évalués selon le principe du coût amorti, nous avons apprécié la correcte application des règles de séparation du produit dérivé de l'instrument hôte et la correcte comptabilisation et évaluation de l'instrument hôte et du dérivé incorporé.

Pour plus d'informations concernant l'inscription au bilan et l'évaluation des produits structurés émis par la Banque, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2016 :

- Chiffre 6.4.7 «Autres instruments financiers évalués à la juste valeur» (p. 109 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.14 «Produits structurés émis» (p. 129 du Rapport annuel)

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Gauderon".

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

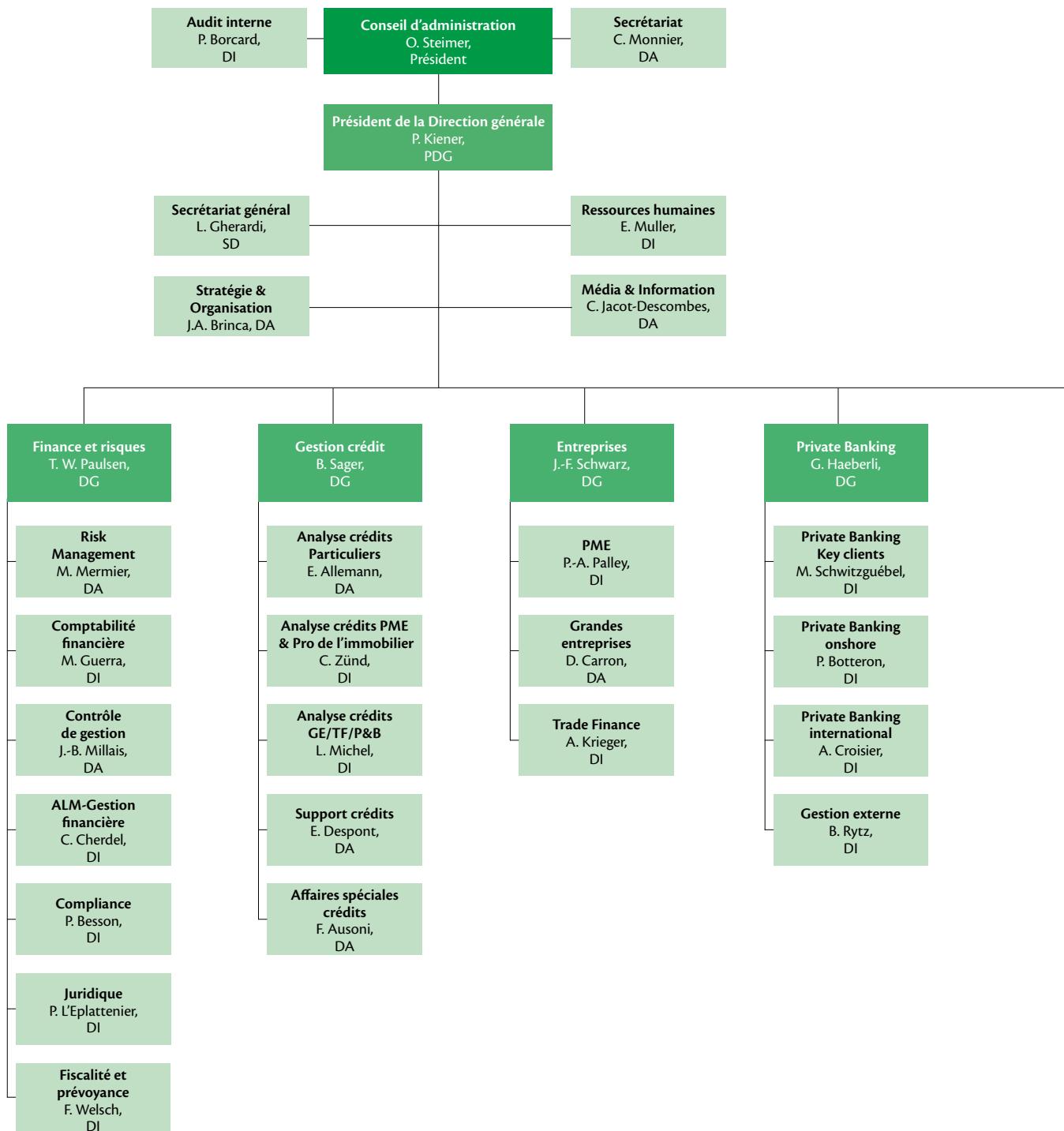
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Ruedin".

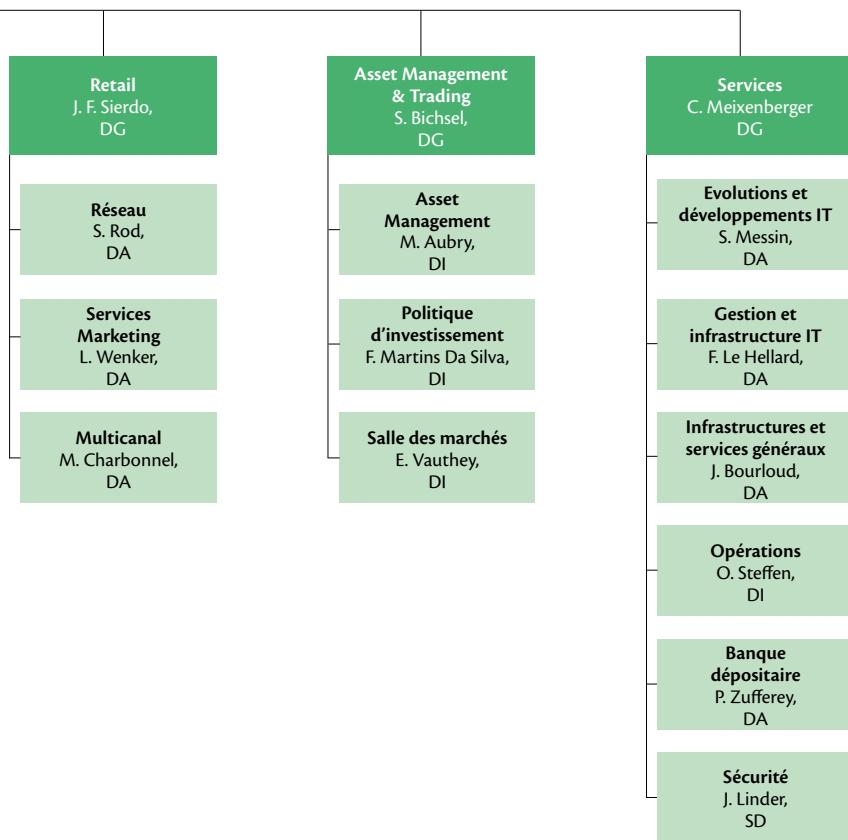
Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 mars 2017

Organigramme

Situation au 01.03.2017





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2017



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2017

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Patrick Balzli
André Cherbuin
Fabrice Chollet

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Adrian Kocher
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmermann
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Jean-Daniel Dreifuss
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

David Platel
Olivier Engler
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2017

Région Broye	Région Gros-de-Vaud	CHUV	UNIL
Avenches Rue Centrale 4 Case postale 47 1580 Avenches	Cheseaux-sur-Lausanne Rue du Pâquis 1 Case postale 68 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	Rue du Bugnon 46 Case postale 8 1011 Lausanne	Internef - Dorigny Case postale 125 1015 Lausanne
Lucens Avenue de la Gare 4 A Case postale 69 1522 Lucens	Cugy Centre commercial Migros Route de Bottens 1 Case postale 8 1053 Cugy	Crissier Centre MMM Case postale 210 1023 Crissier	WTCL Avenue Gratta-Paille 2 1018 Lausanne
Payerne Rue du Temple 9 Case postale 64 1530 Payerne	Echallens Place de la Gare 7 Case postale 31 1040 Echallens	Ecublens Chemin du Croset 3 Case postale 47 1024 Ecublens	Lausanne - St-François Place St-François 14 Case postale 300 1001 Lausanne
Région Chablais / Alpes vaudoises	Moudon Rue du Temple 10 Case postale 32 1510 Moudon	Epalinges Place de la Croix-Blanche 17 Case postale 119 1066 Epalinges	Région Lavaux
Aigle Rue du Collège 2 Case postale 449 1860 Aigle	Penthalaz Place Centrale 3 Case postale 7 1305 Penthalaz	La Sallaz Route d'Oron 2 Case postale 32 1000 Lausanne 10	Chailly Pont-de-Chailly Case postale 79 1000 Lausanne 12
Bex Rue Centrale 5 Case postale 62 1880 Bex	Romanel Centre commercial Romanel En Félezin Case postale 105 1032 Romanel	Lausanne - Cour Avenue de Cour 38 A Case postale 163 1000 Lausanne 3	Cully Place de l'Hôtel de Ville 7 Case postale 16 1096 Cully
Château-d'Oex Grand-Rue 82 Case postale 172 1660 Château-d'Oex	Région Lausanne	Lausanne - Gare Place de la Gare 10 Case postale 192 1001 Lausanne	Lutry Route de Lavaux 166 Case postale 265 1095 Lutry
Les Diablerets Les Ormonts 7 Case postale 28 1865 Les Diablerets	Bellevaux Route Aloys-Fauquez 116 Case postale 30 1000 Lausanne 8	Ouchy Avenue d'Ouchy 76 1006 Lausanne	Mézières Rue du Théâtre 2 Case postale 41 1083 Mézières
Leysin Place du Marché Case postale 83 1854 Leysin	Bergières Avenue Bergières 42 Case postale 60 1000 Lausanne 22	Prilly Route de Cossonay 21 Case postale 48 1008 Prilly	Oron-la-Ville Le Bourg 16 Case postale 103 1610 Oron-la-Ville
Villars Avenue Centrale 119 Case postale 7 1884 Villars	Bussigny Chemin du Parc 6 Case postale 44 1030 Bussigny	Renens Rue du Midi 15 Case postale 608 1020 Renens	Pully Rue de la Poste 8 Case postale 62 1009 Pully
Villeneuve Grand-Rue 1 Case postale 27 1844 Villeneuve	Chauderon Place Chauderon 8 Case postale 300 1001 Lausanne		Savigny Place du Forum 2 Case postale 120 1073 Savigny

Région Morges

Allaman
Littoral Centre
Route de la Gare 10
1165 Allaman

Aubonne
Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale 37
1170 Aubonne

Cossonay
Rue des Etangs 5
Case postale 35
1304 Cossonay-Ville

Denges
Route de Genève 107 B
Case postale 74
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville
Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 144
1110 Morges 1

St-Prex
Route de Rolle 2
Case postale 24
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay
Route d'Yverdon 2
Case postale 62
1373 Chavornay

Grandson
Place du Château 8
Case postale 24
1422 Grandson

Le Sentier
Grand-Rue 36
Case postale 62
1347 Le Sentier

Orbe
Place du Marché 9
Case postale 27
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale 17
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale 36
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale 256
1400 Yverdon-les-Bains 1

Région Nyon

Coppet
Rue Froide 1
Case postale 30
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale 338
1196 Gland

Nyon

Rue Perdtemps 6
Case postale 1048
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale 1208
1180 Rolle

Signy

Centre Commercial
Rue des Fléchères 7A
Case postale 245
1274 Signy-Centre

Région Riviera

Blonay
Route du Village 7
Case postale 91
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale 113
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale 51
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale 64
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale 1026
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale 160
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
Case postale 353
1800 Vevey 1

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale
Grégory Duong

Coordination graphique
Nicole Robertson

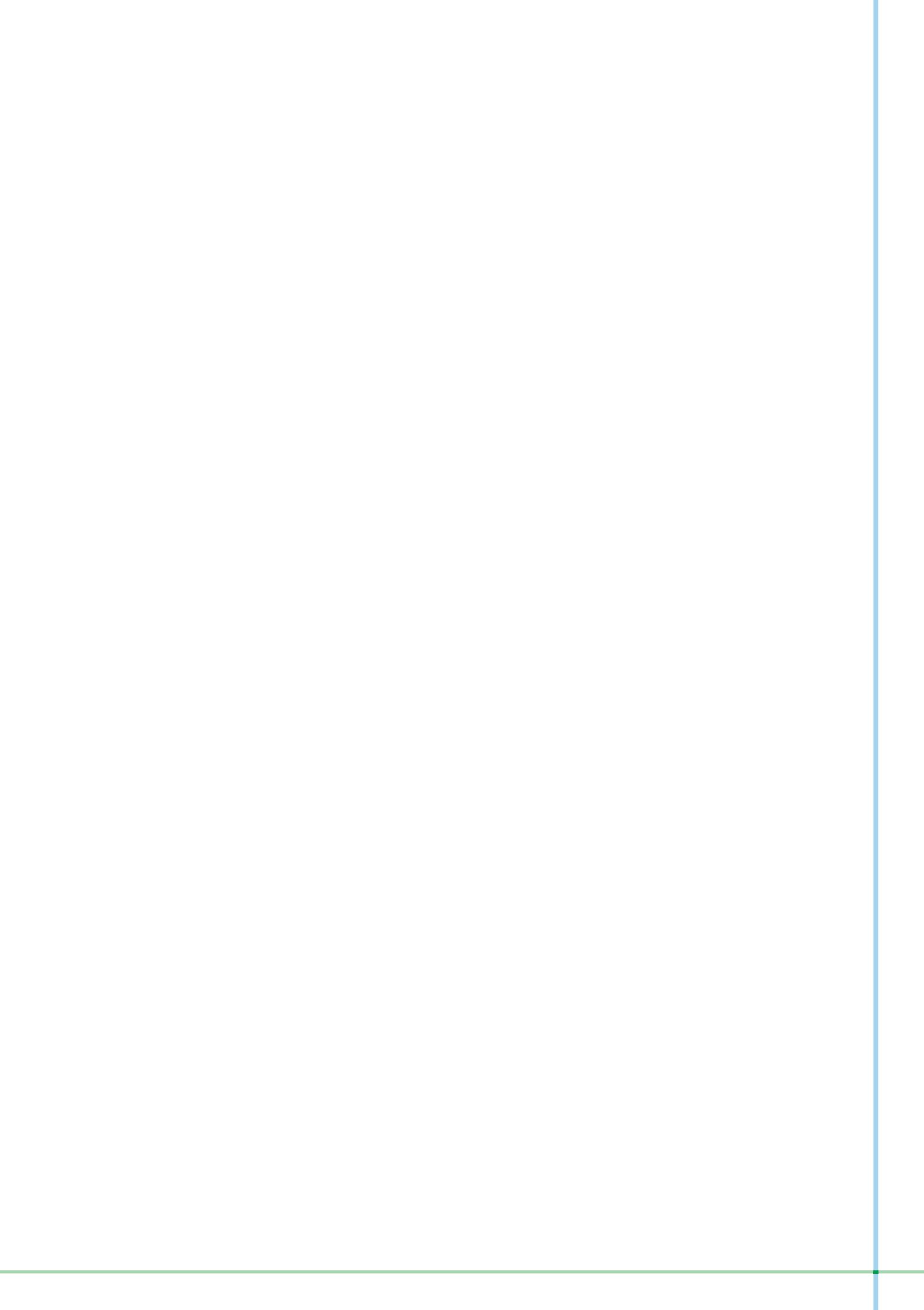
Rédaction
Jean-Pascal Baechler
Grégory Duong
Daniel Küffer
Carlos Mateo Llaca
Maxime Mermier
Christian Monnier

Réalisation graphique
Nicole Robertson

Photographies
Christian Jacot-Descombes
Jean-Bernard Sieber

Impression
Genoud Entreprise d'arts graphiques SA
Le Mont-sur-Lausanne







Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

